POUR LA SOLIDARITÉ
European think & do tank

Up

ESS & AFRIQUE

Sous la direction de
Denis STOKKINK et Arnaud BREUIL

ÉTUDES & DOSSIERS | AVR 2023

Économie sociale

POUR LA SOLIDARITÉ
European think & do tank

Up

COMPRENDRE POUR AGIR

ESS & AFRIQUE

Sous la direction de Denis STOKKINK et Arnaud BREUIL

SOMMAIRE

PRÉFACE 2

AVANT-PROPOS 3

CONTRIBUTION 4

INTRODUCTION 5

I. Les acteurs et actrices de l'ESS en Afrique 12

1. Un héritage culturel 12
2. Typologie des acteurs 13
3. La place des femmes 16

II. L'ESS en réponse aux défis de l'afrique 18

1. Le développement économique 19
2. La souveraineté alimentaire : la sécurité alimentaire et le changement climatique 33
3. La santé 38
4. Le numérique 40
5. L'éco-tourisme 42
6. L'enjeu du partenariat sud-sud 43
7. Les organismes ESS en afrique 44
8. Les organisations internationales et de financement 49
9. Les réseaux, fédérations et ONG internationales 50

RECOMMANDATIONS 52

POST-FACE 53

BIBLIOGRAPHIE 55

ANNEXE 58

Remerciements à Inssafe Bouyahyaoui et Constance de Crombrugghe pour le travail effectué sur cette étude.

PRÉFACE

ESS et Afrique sont plus que jamais destinés à rimer. Écrire sur l'Afrique et l'ESS permet de revenir sur cette histoire qui s'écrit sous nos yeux et à laquelle tant d'individus et de structures participent déjà.

L'économie sociale et solidaire connaît en effet, depuis plusieurs années une reconnaissance croissante, tant de la part des institutions, des États que des citoyen·ne·s eux-mêmes. Ce mode d'entreprendre répond aux aspirations d'une multitude de femmes et des hommes qui, de par le monde, sont en quête de sens et permettent d'apporter des réponses aux crises, écologiques et sociales, que nous rencontrons à l'échelle planétaire.

Non seulement l'Afrique n'échappe pas aux réflexions, mais partout sur le continent, une multitude d'initiatives permettent de répondre aux deux enjeux majeurs qui s'y concentrent : les inégalités de développement et les conséquences majeures de l'impact du réchauffement climatique.

Ainsi, pour la première fois de son histoire, lors de la 110ème Conférence internationale du travail, une discussion générale a été consacrée au travail décent et à l'ESS au sein de l'Organisation internationale du Travail. Ce tout premier débat de haut niveau au sein du système des Nations-Unies a permis la reconnaissance de l'ESS par les organisations tripartites de l'OIT comme contributrice à un travail décent, à l'amélioration du niveau de vie pour tous et à une reprise inclusive, résiliente et durable.

Sur la base du rapport VI sur le travail décent et l'ESS, les discussions de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'ESS ont porté sur ce que devrait être la définition universelle de l'ESS. Elle a permis de revenir sur la contribution nécessaire de l'ESS à un travail décent et à un développement durable. Elle questionne également les organisations des gouvernements, des travailleur·se·s et des employeur·ses pour promouvoir la contribution de l'ESS à une reprise centrée sur l'humain. Enfin, elle engage à rechercher les mesures spécifiques que devraient adopter l'OIT pour promouvoir l'ESS.

Cette première historique s'est couplée de l'adoption d'une Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'ESS et l'Innovation sociale, intitulée : « L'avenir que nous voulons : des politiques meilleures pour la génération à venir et pour une transition durable ».

Le continent africain a donc largement pris sa part de ces débats et des échanges qui s'y sont déroulés, principalement au sein de l'OIT. Avec les défis immenses qui s'y concentrent, l'Afrique regorge en effet d'initiatives qui montrent que l'économie sociale et solidaire -en tant qu'économie de réponse aux besoins, gérée démocratiquement - est une des solutions les plus pertinentes aux enjeux

En devenant UpCoop et se dotant d'un objectif de mission sur la promotion de l'ESS, la maison mère du groupe Up a fait le choix de poursuivre son histoire de soutien et de valorisation de l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi UpCoop poursuit son engagement à soutenir des structures comme l'ICOSI ou ESS Forum international : chacune dans son domaine d'expertise, la première construit des projets de terrain -dont certains en Afrique-, la seconde contribue à animer la politique de plaidoyer si nécessaire à la reconnaissance institutionnelle de l'ESS.

C'est la raison pour laquelle nous sommes heureux que Pour la Solidarité se soit penché sur ce sujet « ESS et Afrique », et puisse, par la synthèse des débats et illustrations, apporter un éclairage complémentaire aux grandes manifestations qui se tiendront dans les prochains mois.

Youssef ACHOUR
Président
Groupe Up

AVANT-PROPOS

Depuis sa création en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS met l'accent sur l'économie sociale et solidaire (ESS), mode alternatif de l'économie qui repense la manière d'entreprendre et qui replace l'humain au centre, en tant que vecteur de transition de nos sociétés vers un monde plus juste. Tel est écrit dans la charte fondatrice de PLS : « dans le monde qui est le nôtre, la solidarité est un domaine dans lequel, au sens propre comme au sens figuré, il est urgent d'investir ».

Cette économie alternative a démontré plus d'une fois sa capacité à répondre aux défis sociaux et économiques que ce soit en Europe ou dans le reste du monde.

Face aux enjeux auxquels le monde est confronté en ce début de décennie 2020, l'ESS s'avère être la solution. Que ce soit du point de vue du réchauffement climatique dont nous constatons les conséquences jour après jour ou bien la pandémie du Covid-19 qui a révélé des carences dans le secteur de la santé dans de nombreux pays, ou encore de la crise économique et financière qui s'est installée en 2022, ces événements réactivent des idées et des comportements d'entraide, de solidarité, de proximité, de même qu'elles questionnent les pratiques démocratiques, pour répondre aux besoins essentiels. L'ESS porte ainsi l'espoir d'un autre monde plus juste et durable, à rebours du fatalisme ambiant. Les instances internationales telles que l'ONU ou l'Organisation internationale du travail (OIT) l'ont bien compris en décidant d'inscrire l'ESS dans leurs agendas respectifs de la période post-Covid[1]. C'est ainsi que la première a adopté une résolution historique sur l'ESS* le 18 avril 2023 et la seconde a mis le. La première dans le cadre de la préparation d'une résolution sur l'ESS et la seconde en mettant le travail décent et l'ESS à l'ordre du jour de la 110ème session de la Conférence internationale du Travail (27 mai-11 juin 2022), en adoptant le rapport de la Commission du travail décent et de l'économie sociale et solidaire et ce faisant, consacrant, pour la première fois, une discussion générale à L'ESS[2].Notons également le lancement de la Coalition Internationale de l'ESS[3] en septembre 2021 et la prochaine édition du Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF2023) qui se déroulera en mai 2023 à Dakar au Sénégal.

Partant du constat qu'il existe peu d'études portant sur l'ESS en Afrique alors qu'il existe de nombreuses initiatives portées par les pouvoirs publics ou les acteur·ice·s de l'ESS présent·e·s, ainsi qu'une pluralité d'actions que l'on retrouve dans toutes les régions d'Afrique, nous nous sommes penchés sur cette ESS encore méconnue.

Dès lors, par la réalisation de cette étude, nous souhaitons mettre en évidence toute la richesse de l'ESS africaine, nous lançons un appel pour raviver l'intérêt vers l'ESS du continent africain qui peut apporter des enseignements en termes d'expériences et outils, notamment en termes de solidarité desquels le reste du monde a beaucoup à apprendre.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président de Pour La Solidarité

Salima Chitalia, Chargée de projet senior de Pour La Solidarité

[1] La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, disponible : https://unsse.org/wp-content/uploads/2023/04/A-77-L60.pdf
[2] CIT110/VI - Rapport VI : Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ilo.org)
[3] https://www.educationsolidarite.org/lancement-de-la-coalition-internationale-de-less/

CONTRIBUTION

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. Fondée en 1895, il s'agit de l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales et de l'une des plus importantes si l'on se base sur le nombre de personnes représentées, soit 1 milliard de membres de coopératives sur la planète.

Organisation fédératrice des coopératives, dont le nombre est estimé à environ 3 millions dans le monde, l'ACI est leur porte-parole, un lieu d'échange mondial de connaissances, d'expertises et d'actions coordonnées émanant des coopératives et agissant en leur faveur. Afin de réaliser ses activités, l'ACI fonctionne avec un Bureau mondial basé à Bruxelles, quatre bureaux régionaux (Afrique, Amériques, Asie-Pacifique et Europe), huit organisations sectorielles mondiales (agriculture, banque, consommation, pêche, santé, logement, assurance, industrie et services) et cinq comités et réseaux (égalité des genres, recherche, droit, jeunesse et développement). Avec la vision de promouvoir la transformation sociale et un développement économique durable en Afrique, ACI- Afrique a, au cours des années, acquis une renommée de par sa contribution à la transformation des vies de ses membres sur l'étendue du continent Africain.

L'Afrique étant un continent dont les populations sont solidaires et valorisent l'aspect social, les coopératives restent indéniablement une des structures économiques les plus adaptées pour la transformation socio-économique des populations. De par l'objectif des coopératives de veiller sur le bien-être de leurs membres, mais aussi et surtout partant du 7e principe coopératif portant sur l'engagement envers les communautés, ACI-Afrique s'investit donc de toute force dans l'économie sociale et solidaire au travers de diverses activités incluant le renforcement des capacités, le lobby et plaidoyer, le networking, le commerce et les échanges entre coopératives, les études et recherches et bien plus.

Étant conscients de l'importance et de l'impact que la recherche-action peut avoir sur le développement de l'Afrique en général et sur l'ESS, nous sommes disposés à contribuer à la réussite de cette étude et bien plus à utiliser les résultats de cette dernière pour améliorer les services que nous apportons aux coopérateurs et aux communautés Africaines.

Dr. Sifa Chiyoge
Directrice Régionale
ACI Afrique

INTRODUCTION

Souvent considérée comme un « troisième secteur », l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se distingue tant du secteur privé de type capitaliste que du secteur public et apparaît comme une solution à de nombreux défis auxquels l'Afrique et le monde font face aujourd'hui. L'ESS vise à placer l'humain au centre de l'économie et répond à plusieurs objectifs : rendre le monde plus solidaire, plus juste et aussi plus respectueux de l'environnement. Comme nous le verrons pour l'Afrique, l'ESS s'inscrit principalement dans le processus de démocratisation de l'économie, remplissant pleinement son objectif.

QUELLE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN AFRIQUE ?

L'ESS en Afrique c'est avant tout l'ESS des Africain·e·s.

Le terme « ESS » n'est pas un concept fréquemment utilisé en Afrique où l'on peut dire qu'il est plutôt récent. Selon Bénédicte Fonteneau, trois caractéristiques y ressortent : l'idée de la combinaison d'objectifs multiples, économiques et sociaux dans le but d'améliorer les conditions de vie des membres et de la communauté, le caractère hybride de l'économie sociale (économie marchande, non marchande, non monétaire) et finalement le niveau élevé de participation, d'implication et d'autonomisation des populations concernées en mobilisant à un degré ou à un autre des ressorts de types culturels.[4]

Cependant, il est important de souligner que "*les notions de solidarité, de redistribution, les pratiques d'économie informelle ou populaire encastrées dans les réalités sociales, font partie des réalités africaines depuis fort longtemps. Il y a en Afrique des formes de coopération et d'assistance mutuelle dont les origines remontent à des institutions sociales précoloniales. L'économie appelée populaire est partie prenante de la structure sociale africaine*".[5]

D'autre part, la Conférence régionale de l'organisation internationale du travail (OIT) sur l'économie sociale, réunie sure le thème d'« *Une réponse africaine à la crise mondiale* », en 2009, complète cette définition en citant les acteurs essentiels de l'ESS en Afrique telles que les entreprises et organisations, dont les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité..

Comme nous le verrons, il y a bien une économie sociale et solidaire spécifique à l'Afrique, portée par une multitude d'acteurs et d'actrices de la société civile, empruntant des formes et des modalités différentes et opérant le plus souvent dans des contextes décentralisés, engagées dans la co-construction de politiques publiques au niveau territorial ou local.

La Vision

La rencontre interafricaine qui s'est déroulée du 23 au 25 juin 2005, rassemblant 25 pays à Bamako au Mali sur le thème de l'ESS reste sans doute l'événement le plus marquant, car elle a permis de dégager et de mettre en avant la **vision africaine de l'ESS** de début du 21ème siècle.

L'ESS est un **outil d'intégration de l'Afrique dans le monde.** Ceci passe tout d'abord par l'enjeu de **la souveraineté et de la sécurité alimentaire**, notamment par la production, la transformation et les échanges ainsi que la préservation et la valorisation des produits locaux dans une perspective d'autosuffisance alimentaire. Dans cette perspective **l'État doit être social** dans le sens où il développe une efficacité maximale de redistribution, basée sur une démocratie. Celle-ci promeut la création d'espaces de coopération et de partenariats Sud-Sud où le savoir peut être valorisé et permet, entre autres, de développer le label bio.

L'ESS africaine doit aussi s'effectuer selon un **ancrage culturel de l'économie** par l'affirmation et la valorisation des langues nationales, l'éveil des consciences individuelles et collectives aux problématiques et enjeux du développement local national africain et mondial ainsi que la valorisation des productions culturelles dont le tourisme solidaire.

[4] Bénédicte Fonteneau, « Quelques notes sur l'économie sociale en Afrique ». Consulté sur : https://bit.ly/36sOpCe
[5] Camille Lavallière, « Le transfert du concept d'économie sociale et solidaire entre les OCI québécoises et les ONG burkinabées », *Site ressources de l'économie sociale et solidaire* (socioeco), Octobre 2011. Consulté sur : https://bit.ly/2TSPhh3

Enfin, **la place des femmes** et leur autonomisation constitue un élément essentiel de l'ESS en Afrique. Le travail des femmes représente une source de création de richesses par la prise en compte des droits des femmes et la valorisation de leurs compétences, l'abolition des discriminations à l'égard des femmes en termes de travail et la reconnaissance de leurs activités.

Aujourd'hui l'Afrique doit également compter sur le **secteur du numérique**, qui est en train de devenir un vecteur majeur de l'ESS et de l'avenir de l'Afrique. En effet, le continent peut s'aider du numérique pour sortir des vieux modèles industriels peu efficaces ou polluants et accélérer sa croissance économique.

Beaucoup de ces caractéristiques, dégagées en 2005, sont, 15 ans après, toujours d'actualité en 2022 et seront abordées plus en détail lors de cette étude.

Pour un développement durable en Afrique, ENTRE OBSTACLES ET RÉALISATIONS : l'ESS PORTEUSE D'ESPOIR

ESS et l'Agenda 2030

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies en septembre 2015. Ils constituent l'Agenda 2030, associant à chacun des 17 ODD des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Les 15 premiers ODD correspondent aux 3 piliers du développement durable : le social (People), l'environnement et l'écologie (Planet) et l'économique (Prosperity). Les deux derniers façonnent le cadre indispensable pour y arriver : la paix et la sécurité (Peace, ODD 16) et les partenariats (Partnership, ODD17).

Dans son document de position publié en 2014, le Groupe de travail inter-agence des Nations Unies sur l'Économie sociale et solidaire (UNTFSSE) écrivait que l'ESS était très prometteur pour ce qui est de la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux et des approches intégrées inhérentes au concept de développement durable. Le document illustrait ce potentiel dans huit domaines, considérés comme étant au cœur du défi du « développement socialement durable au début du 21e siècle. Ceux-ci incluaient : (1) la transition de l'économie informelle au travail décent ; (2) l'économie verte ; (3) le développement économique local ; (4) les villes durables et les installations humaines ; (5) le bien-être et l'autonomisation des femmes ; (6) la sécurité alimentaire et l'autonomisation des petits propriétaires ; (7) la couverture santé mondiale ; (8) finance Transformative. Ces défis sont également ceux de l'Afrique.[6]

« L'ESS recèle un immense potentiel permettant d'atteindre les objectifs de développement durable en conjuguant leurs dimensions économique, sociale et environnementale. »[7]

Lors de sa conférence organisée en juin 2019 à Genève, l'UNTFSSE, reconnait que « si les recherches et les connaissances sur l'ESS sont de plus en plus nombreuses, en particulier sur les expériences locales liées à des organisations spécifiques ou à des initiatives locales, on n'a guère tenté d'analyser systématiquement la contribution de l'ESS aux ODD, les témoignages demeurants dispersés et anecdotiques. Les recherches qui ne disposent pas de méthodologies et d'indicateurs solides pour mesurer l'impact de l'ESS sur le développement durable peuvent aussi avoir tendance à romancer le rôle de l'ESS dans la réalisation des ODD. Une analyse critique des défis et des opportunités pour l'ESS, ainsi que l'élaboration de méthodologies et d'indicateurs adéquats pour mesurer la contribution de l'ESS à la réalisation des ODD, sont plus que jamais nécessaires pour éclairer l'élaboration de politiques publiques et le plaidoyer pour un développement inclusif et durable. » La Conférence a constaté que les organisations et entreprises de l'ESS (OESS), avec leurs compétences variées, ont le potentiel de jouer un grand rôle dans la conception et la mise en œuvre de politique et programmes en vue de la réalisation des ODD. Ces compétences s'étendent de la planification territoriale et urbaine à la construction d'infrastructure sûres, inclusives et résilientes et la fourniture de services essentiels. Toutes les contributions (43 documents) ont démontré que les OESS contribuent à la réalisation de multiples objectifs et cibles. En particulier les présentations dans trois sessions, sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, l'alimentation et l'agriculture, et les approches écosociales, ont expliqué les diverses voies, facteurs favorables et les obstacles dont l'ESS doit faire face pour atteindre les ODD. Il y eu un consensus général sur le fait que l'ESS s'intensifie rapidement et que sa contri-

[6] Voir également encadré p.14, Coopératives et Développement Durable

[7] **Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'Économie sociale et solidaire (UNTFSSE)** : L'Économie sociale et solidaire et les Objectifs de développement durable – UNTFSSE (unsse.org) ; créé afin d'accroître la visibilité et la reconnaissance de l'ESS dans les milieux politique et de la recherche, à l'échelle internationale.

bution à la réalisation des ODD est efficace et durable lorsque les activités économiques de l'ESS sont menées en collaboration avec un large éventail de parties prenantes des ODD à tous les niveaux de gouvernance.[8] Ce consensus combiné au travail de longue haleine de l'UNTFSSE et de ses partenaires globaux s'est matérialisé, le 18 avril 2023, par l'adoption de la résolution des Nations Unies sur « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable ». La résolution encourage les États membres, les entités concernées de l'ONU et les institutions financières internationales, entres autres, à promouvoir et à soutenir l'ESS à tous les niveaux et à inclure pleinement les acteurs de l'ESS dans les processus d'élaboration des politiques.

L'Alliance PACT FOR IMPACT a pour ambition d'éclairer, d'inspirer et d'accompagner les institutions publiques internationales, nationales, locales qui souhaitent reconnaître et soutenir le développement l'ESS et l'Économie inclusive comme levier de réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, à travers un dialogue de proximité avec l'écosystème et des partages d'expertise.

La raison d'être de PACT FOR IMPACT s'appuie sur 4 piliers :

- Promouvoir les modèles, solutions et innovations portées par l'ESS en réponse aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, et en mesurer l'impact pour montrer leur efficacité et soutenabilité sur le long-terme ;
- Échanger, développer et valoriser les expertises pour faciliter la diffusion et le passage à l'échelle des innovations sociales, ainsi que le transfert de connaissances et savoir-faire pour l'élaboration des politiques publiques ;
- Mettre l'ESS au centre des préoccupations et de l'agenda politique international pour permettre leur reconnaissance à l'échelle mondiale, en lien avec les initiatives multilatérales existantes ;
- Éclairer, encourager et appuyer les institutions publiques locales, nationales et internationales à mettre en place des mesures concrètes pour soutenir le développement de l'ESS à l'échelle de leur(s) territoire(s).

La démarche Pact for Impact repose sur :

- Un rassemblement au sein d'une coalition mondiale ;
- Des programmes thématiques donnant lieu à des propositions d'engagement adaptées à un type d'organisation (États, institutions internationales, gouvernement et autorités locales, associations, coopératives, entreprises engagées, etc.) ;
- Des événements réguliers afin de mesurer les prises d'engagements et leur suivi et de favoriser la coopération entre les différents acteurs.

https://pact-for-impact.org/

À ce jour 41 membres et 7 États (16 pays représentés) ont signé le Manifeste pour une alliance mondiale visant la reconnaissance internationale de l'Économie Sociale et Solidaire pour un développement durable et inclusif.

La force du développement local en Afrique

Bien que l'Agenda 2030 fournit un cadre pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD spécifiques et de modes de développement plus globaux et intégrés, l'accent y est mis sur les buts et objectifs nationaux. Dans la recherche de leur mise en œuvre au niveau local et de leur ancrage dans les réalités locales, les décideur·se·s politiques ont commencé à accorder une plus grande attention à l'ESS comme moyen de regénérer et de développer les territoires.

Dans son étude sur l'ESS en Afrique de l'ouest, l'ICOSI nous éclaire sur le concept de développement local : « Le développement local part d'une approche territorialisée de l'action publique, avec pour finalité d'instaurer un processus de mobilisation d'acteurs élaborant des stratégies d'adaptation aux contraintes externes (ou internes), sur la base d'une identification territoriale. Le développement local se matérialise dans ces pays dans un contexte d'expression des besoins et de définition des priorités par les acteurs, via les relais que sont les organismes d'ESS ainsi que les dispositifs et les politiques mis en place par les pouvoirs publics locaux,

[8] Implementing the Sustainable Development Goals: What Role for Social and Solidarity Economy? UNTFSSE International Conference, 2019, lien: UNTFSSE-Conference-Summary-16_10_2019.pdf (unsse.org)

sur la base d'une relation triptyque territoire-acteurs-actions. En effet, le rôle des citoyens est au cœur du dispositif de développement local. Il permet l'implication de la société civile dans un cadre structuré (ONG locale, association ou groupement local, groupements de femmes, de jeunes, autorités coutumières, comités de gestion, coopérative, etc.) aux côtés de l'ensemble des autres acteurs publics du territoire (les maires et le Conseil municipal, les services déconcentrés de l'État, l'État central, etc.) dans la conception de stratégies de développement locaux. »[9]

Il est intéressant de noter que dans le cinquième rapport du Groupe de travail global des gouvernements locaux et régionaux (*Global Taskforce*) adressé au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) en 2021, l'ESS y est mentionné à de nombreuses reprises et particulièrement comme une thématique à prendre en compte dans les réflexions future pour la réalisation des ODD aux niveau local et régional. Spécifiquement, en référence à la crise de la COVID-19 et aux solutions proposées pour sortir de la crise, le rapport note que la reprise pourrait accélérer un changement de paradigme vers des voies économiques alternatives basées sur des modes de production et de consommation responsables et locaux comme l'ESS.

Le Cameroun, un exemple de cadre institutionnel de promotion de l'ESS au service du développement local

En 2004, avec la création du Ministère des Petites et Moyennes Entreprise, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), le Gouvernement du Cameroun fait une avancée dans l'harmonisation de son cadre institutionnel de promotion de l'économie sociale.

Le cadre législatif à quant à lui connu une avancée significative avec la promulgation, le 25 avril 2019, de la Loi-cadre 2019/004 régissant l'ESS et la signature du Décret 2020/0001 du 3 janvier 2020 portant structuration et fonctionnement du réseautage des Unités de l'Économie Sociale (UES) et définissant le Réseau Local d'Économie Sociale et Solidaire (RELESS).

L'objectif du RELESS « est de créer une cohérence au sein d'une municipalité entre un groupe d'organisations et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire d'horizons différents afin de défendre leurs intérêts collectifs, de faire circuler l'information, de se coordonner, de se mobiliser autour d'enjeux locaux, d'échanger des expériences et des savoir-faire, de transférer des connaissances et de partager des outils de production et de formation. Chacune des 360 communes du Cameroun est tenue de disposer d'un RELESS. »[10]

Le RELESS est appuyé dans ses actions par deux réseaux dynamiques d'élus du pays : le Réseau des Maires du Cameroun pour l'ESS (REMCESS) et un Réseau des Parlementaires de l'ESS.

Comme nous l'indique **Jean Paul Betchem A Meynick, Secrétaire Permanent du REMCESS :**

« Au Cameroun, il existe un arsenal de textes qui fixent le cadre normatif de la décentralisation et de l'économie sociale, érigeant le Magistrat Municipal comme un acteur incontournable de l'accompagnement de l'émergence et du développement des UES sur le plan local. La mise en place du RELESS sur le territoire démontre la synergie entre la mairie et les acteurs de l'ESS. Motivé par le transfert de compétences centrales au Maire, comme principal responsable du développement local, et par la volonté de se préparer à mieux accompagner les actions de promotion et de développement de l'ESS au Cameroun, le REMCESS œuvre pour la participation à l'émergence d'entreprises de l'économie sociale viables et fiables, à la consolidation du processus de décentralisation et au développement local des territoires. Les actions du REMCESS portent sur la sensibilisation des Magistrats Municipaux, le plaidoyer pour le développement de l'ESS, l'harmonisation des stratégies d'accompagnement de l'ESS sur les territoires, des formations en ESS pour les Maires, le personnel communal et les acteurs locaux de l'ESS. L'accompagnement des acteurs de l'ESS se traduit dans la migration de l'informel vers le formel, la structuration des RELESS, la réalisation de diagnostics territoriaux en ESS, la conception et la mise en œuvre de projets impliquant élus et acteurs de l'ESS, la participation citoyenne. Le REMCESS s'efforce également à faciliter l'accès au marché public et privé pour les UES, à la transition écologique, l'organisation et la participation à des rencontres de promotion de l'ESS, etc. »

« L'ESS se nourrit des réseaux et le REMCESS, depuis sa création, entend porter sa voix à toutes les initiatives de regroupement des acteurs de ce secteur au niveau sous régional en Afrique. L'accueil et le partage d'expériences, à travers des voyages d'étude, avec des Maires d'autres pays de la région, la constitution d'un Comité sur les synergies avec les organisations internationales de l'ESS, l'organisation de rencontres et d'événements de networking et la participation à des rencontres internationales autour de l'ESS sont, entre autres, des démarches du REMCESS au niveau régional. »

La mise en place des RELESS dans les différentes communes est toujours en cours. « Une fois qu'une masse critique de RELESS aura été structurée, ils convergeront vers des réseaux régionaux (RERES) au niveau des dix régions du Cameroun et enfin vers un réseau national (RENESS). »[11]

[9] Site de l'Institut de Coopération Sociale Internationale (ICOSI) : Étude : L'ESS en Afrique de l'ouest, nouveau levier de l'action locale – ICOSI
[10] RIPESS, Le Cameroun avance sur la voie de l'économie Sociale et Solidaire avec RAESS. – RIPESS
[11] Ibid

La Loi du 25 avril 2019 est également innovante par l'institution de la création du Conseil National de l'Économie Sociale (CNES), chargé de formuler des propositions à l'endroit du Gouvernement pour la promotion et le développement de l'économie sociale et d'évaluer les UES. Le processus de décentralisation en cours au Cameroun et le transfert des compétences ont permis de formuler un Programme National de Développement de l'Économie Sociale (PNDES).

« Le Cameroun est un exemple de travail collectif entre les institutions officielles et les réseaux de la société civile et des praticiens de l'ESS. »[12]

Notons enfin le rôle de l'ESS dans le développement d'innovations sociales en Afrique au service d'un développement local plus durable et inclusif. « Étant donné les méthodes de fonctionnement spécifiques des organisations qui la constituent l'ESS est, à bien des égards, une source continue d'innovation, son but étant fondamentalement de trouver des solutions et de répondre à des besoins sociaux qui sont constamment changeants et évolutifs. La proximité entretenue avec les usagers et bénéficiaires (qu'ils soient membres ou non de l'organisation) et l'absence d'une limitation aux seuls « signaux du marché » entrainent un souci constant d'adaptation pour continuer à remplir cette fonction. Ainsi, l'ESS est souvent perçue comme un laboratoire d'innovation sociale » comme nous le verrons, dans cette étude, avec les incubateurs.[13]

« L'économie sociale a joué un rôle notable dans l'atténuation de l'impact de la pandémie sur l'économie et sur la société dans son ensemble. »[14]

Dans un objectif de changer le monde de demain, les acteurs africains de l'ESS se mobilisent de plus en plus pour une économie croissante, plus sociale, respectueuse de l'environnement et plus inclusive. Ainsi pourront être atteints les objectifs de sécurité et souveraineté alimentaire, de passage d'une économie informelle à une économie formelle et au travail décent, à travers la création d'emploi et la participation à la protection sociale, d'une connexion territoriale grâce au numérique, le tout en ne négligeant pas les objectifs de développement durable.

Cet objectif, qui se construit, ne peut cependant se réaliser pleinement sans franchir un certain nombre d'obstacles. L'instabilité politique, le manque de visibilité, la méconnaissance de l'ESS et de son environnement ont tendance, dans de nombreux pays, à freiner le développement de ce modèle. Dès lors, les lacunes en matière législatives et le manque de structuration constituent également un frein aux financements. Cependant la tenue, en octobre et novembre 2019, des salons sur l'ESS au Cameroun, au Mali, Sénégal et au Bénin, sans oublier la loi sur l'ESS votée en 2019 au Djibouti ou la récente loi tunisienne sur l'ESS en Tunisie votée en 2020[15], témoignent de l'intérêt croissant que suscite l'ESS en Afrique.

La vision décrite plus haut s'inscrit pleinement dans l'Agenda 2063[16], par laquelle les États africains, réunis, en 2013, lors du 50ème anniversaire de la création de l'Union Africaine ont réaffirmé leur détermination à parvenir à une **croissance et à un développement économiques inclusifs et durables.** Un nouvel élan a dès lors été donné à l'Afrique en renforçant la vision panafricaine pour une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* ».[17]

L'ESS africaine a comme réussite d'être à l'avant-garde de cet « élan ».

[12] Ibid
[13] Économie sociale et solidaire : catalyseur d'innovation sociale en Afrique ? Organisation Internationale du Travail -Genève,2022, Préface, wcms_856434.pdf (ilo.org)
[14] Towards the Localization of the SDGs, Sustainable and Resilient Recovery Driven by Cities and Territories; Local and Regional Government's report to the 2021 HLPF 5th Report, United Cities and Local Governments (UCLG), p. 91, lien: 5th_report_gtf_hlpf_2021.pdf (uclg-cglu.org)
[15] POUR LA SOLIDARITÉ, « La loi tunisienne sur l'économie sociale et solidaire », Octobre 2020. Disponible en ligne : https://bit.ly/3ykzB4W
[16] L'Agenda 2063 complète les ODD qui ont été conclu en 2015 lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21) dont l'objectif est de réduire les émissions de carbone, gérer les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et renforcer les capacités de relèvement post-crise. Consulté sur :https://bit.ly/3xCOGOV
[17] Site Web de l'Union Africaine, « Agenda 2063 : Vue d'ensemble ». Consulté sur : https://bit.ly/3r2iWAe

ESS EN AFRIQUE

DATES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS EN AFRIQUE

DATE	ÉLÉMENT	NOTES
23 au 25 juin 2005	Rencontre interafricaine au Mali	25 pays rassemblés sur le thème de l'ESS
22 au 26 novembre 2005	Rencontre RIPESS à Dakar	La 3ème Rencontre internationale de la globalisation de la solidarité « Renforcer le pouvoir d'agir des peuples »
23 au 27 janvier 2007	Forum pour la souveraineté alimentaire au Mali	Premier forum en Afrique concernant la souveraineté alimentaire
26/08/2008	Loi sur la microfinance au Rwanda	Loi portant sur l'organisation de l'activité de microfinance au Rwanda
15/12/2010	L'acte uniforme sur le droit des coopératives dans l'OHADA	Droit des sociétés coopératives : Bénin, Cameroun, Guinée, Sénégal, Tchad, Togo, Côte d'Ivoire
24/03/2016	Loi 122/VIII/2016 Cap vert	Loi-cadre qui régit l'ESS au Cap Vert
2016	La loi sur la microfinance de niveau 4 et les prêteurs d'argent de 2016	Loi sur la microfinance en Ouganda
25 au 27 septembre 2017	1er Sommet "Women in Africa" (Marrakech)	L'importance de l'ESS dans les pays africains a été évoqué
06/11/2017	Loi 2017-056 Mali	Loi portant création du Centre national d'appui à la promotion de l'économie sociale et solidaire au Mali
25/04/2019	Loi 2019/004 Cameroun	Loi-cadre qui régit l'ESS au Cameroun
23/06/2019	Loi 044/AN/19/8ème Djibouti	Loi-cadre relative à l'ESS au Djibouti
14 au 17 octobre 2019	Conférence mondiale « Coopératives pour le développement »	Conférence de l'ICA au Rwanda pour montrer l'importance des coopératives dans le développement des pays
26 octobre au 2 novembre 2019	Le salon de l'ESS (Dakar)	Le ministère de la Microfinance et de l'Économie Sociale et Solidaire du Sénégal l'a organisé à Diamniado
29 au 30 octobre 2019	4ème édition des Journées nationales de l'Économie sociale (JNES), Cameroun	S'est tenue au Palais des congrès de Yaoundé
4 au 6 novembre 2019	Le salon de l'ESS (Mali)	Dans le cadre de la 25ème édition du mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion au Mali sous la Haute présidence du ministre de la Solidarité et le Lutte contre la pauvreté
3 au 6 décembre 2019	14ème Réunion régionale africaine	Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique Réaliser le potentiel d'un avenir du travail fondé sur la justice sociale
17/06/2020	Loi 2020/30 Tunisie	Premier pays du Maghreb et du monde arabe à disposer d'une loi-cadre sur l'ESS
15/06/2021	Loi 2021/28 Sénégal	Loi d'Orientation relative à l'ESS au Sénégal
1 au 6 mai 2023	6ème édition du Forum mondial sur l'économie sociale, Dakar (Sénégal) GSEF2023 Dakar	Coorganisé par la Ville de Dakar et le Réseau des acteurs et des collectivités territoriales pour l'économie sociale et solidaire (RACTES), en partenariat avec le ministère de l'A Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire du Sénégal.

Notons qu'au Maroc après l'adoption de la loi 112-12 sur les coopératives, adoptée le 16 juillet 2012, un projet de loi cadre sur l'ESS déposé en juin 2016 est toujours en attente d'adoption. Une loi d'orientation sur l'ESS est également en examen au Gabon et en Afrique du Sud.

I. LES ACTEURS ET ACTRICES DE L'ESS EN AFRIQUE

« *La culture est ce que nous sommes et ce qui façonne notre identité. Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture* » Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la science et la culture (UNESCO).

1. UN HÉRITAGE CULTUREL

"La culture détermine les changements des modes de consommation et de production des Africains"[18].

Pour bien comprendre l'ancrage culturel de l'ESS on ne peut laisser de côté des centaines d'années de coutumes et de traditions dans lesquelles la solidarité et la démocratie sont omniprésentes et où les formes modernes de l'ESS ont été puisées. On les retrouve aujourd'hui dans l'organisation des espaces solidaires ou bien des secteurs de l'artisanat ou de l'éco-tourisme.

1.1. LES ESPACES SOLIDAIRES

Il est intéressant de s'attarder sur les espaces solidaires qui perpétuent ces nombreuses années de pratique.

Au Burundi par exemple, **l**es **groupes pour l'autopromotion et la solidarité (IGG)** visent à soutenir la mobilisation des ressources endogènes : les coopératives pour améliorer les rendements, la nutrition, les revenus et le pouvoir de négociation des paysans, les mutuelles de santé pour assurer une protection sociale minimale aux ruraux, le plaidoyer politique. Il s'agit de groupes de 5 à 10 personnes ayant les mêmes niveaux de revenu regroupés sur la base de la confiance mutuelle, promus par des « paysans ferments » choisis pour leurs valeurs humaines après une formation psychologique d'auto-estime. Ce sont les IGG qui mobilisent des ressources en permanence selon 3 modèles de tontine[19] : rotatif, accumulatif, et d'entraide aux champs avec obligation de réaliser un projet convenu d'avance et validés par le groupe.

Ce sont des lieux de concertation, de renforcement mutuels et d'apprentissage et constituent le creuset pour des initiatives entrepreneuriales individuelles et/ou communautaires. Les IGG sont aussi à la base du conseil aux ménages et des cellules de veille « genre et droits humains » au sein desquels se règlent de nombreux conflits. Ils servent également de relais à la base pour les coopératives.[20]

À Niamey au Niger, **les fada**, groupes de jeunes hommes qui se réunissent chaque nuit, peuvent s'analyser comme des espaces de l'entre-deux qui sont des espaces qui mettent en cause les normes sociales et spatiales en usage dans un lieu donné. Elles questionnent notamment la présence de la jeunesse dans les espaces publics, et ont lieu pendant la nuit.

Les fada sont apparues dans les années 1990, dans la ville de Zinder, en lien avec le développement des radios privées, et notamment de la radio Anfani. C'est ainsi qu'en quelque temps, les premiers fada ont été organisées à l'initiative de jeunes de chaque quartier. Ces fada avaient pour objectif plusieurs activités tels que le nettoyage de la mosquée, du cimetière ou des rues, ou la plantation d'arbres.[21]

Au Mali, **le grin** est un lieu de rencontre, de distraction, d'échanges où les jeunes et les moins jeunes même les adultes, se réunissent autour du thé.

[18] Cheikh Gueye, « L'Afrique doit se réinventer sur la base d'une nouvelle souveraineté », Rapport Alternatif sur l'Afrique (RASA), 18 juin 2021. Consulté sur : https://bit.ly/3hw3M34
[19] Type d'association qu'on retrouve beaucoup en Afrique, expliqué ci-dessous
[20] SOLSOC, « L'économie sociale et solidaire : un levier de changement dans le Sud ? » (pp.20-21), Juin 2016.
[21] Florence Boyer, « « Faire fada » à Niamey (Niger) : un espace de transgression silencieuse ? », OpenEdition Journals, 2014. Consulté sur : https://bit.ly/2VA2VpG

Les tontines

Zygmunt Bauman, sociologue d'origine polonaise a défini les tontines comme étant « *des associations regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de tout un chacun, et cela à tour de rôle* ».

Elles existent sous plusieurs appellations : *Susu* (Ghana, Togo), *Chilemba* (Kenya, Zambie, Zimbabwe, etc.), *Esussu* (Nigeria, Liberia). Cette dernière, au Nigéria, qui existerait depuis le milieu du 19ème siècle, est pratiquée par presque la totalité de la population de nos jours.

Le rôle des tontines peut être :

- **Social** : La tontine privilégie le groupe par rapport à l'individu, et peut dicter les comportements. Elle est souvent utilisée comme une caisse de prévoyance, à laquelle chacun des membres adhère en prévision de risques qui peuvent survenir (exemple : maladie, décès, etc.).
- **Économique** : l'objectif est d'utiliser les fonds pour des investissements à court terme, pour des évènements prévus ou imprévisibles, de manière collective ou individuelle. En cas d'usage individuel, l'individu qui souhaite emprunter doit d'abord présenter son projet, qui doit être accepté par le reste des participant·e·s.
- **Financier** : la tontine, lorsqu'elle mobilise de l'épargne, elle possède un rôle financier. Cette tontine possède la particularité d'impliquer une cotisation périodique. Ces cotisations périodiques peuvent être attribuées au membre qui en a le plus besoin, ou dans le cas d'un ordre préétabli.[22]

Les tontines vecteur d'inclusion financière grâce aux TIC

MaTontine[23] : est une plateforme numérique de services financiers. Nous numérisons les groupes d'épargne traditionnels (Tontines) afin de donner accès à une gamme de services financiers et non financiers (épargne, crédit, assurance, éducation financière, etc.) aux personnes financièrement exclues en Afrique.

L'objectif de l'application est de permettre à nos bénéficiaires, de passer de la lutte contre la pauvreté à la création de richesse. Ce, en leur fournissant le niveau de services adéquat, à chaque étape de leur parcours.

À travers le développement de blocs de construction **«MaTontine Bricks»**, les partenaires et bénéficiaires peuvent créer leurs solutions sur mesure qui répondront à leurs objectifs d'inclusion financière.

Elle fait notamment ses preuves au Sénégal où « *depuis 2018, Aby Ndiaye et quatorze de ses voisines de quartier participent à une tontine numérique. Chaque mois, elles cotisent 10 000 francs CFA chacune sur la plateforme. Tirée au hasard, l'une d'entre elles remporte la somme totale, ce qui lui permet de procéder à des investissements et des achats conséquents. Le mois suivant, une autre participante remporte la somme, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les membres du groupe aient récupéré leur part* ».[24]

2. TYPOLOGIE DES ACTEURS

L'ESS comprend les formes traditionnelles de coopératives, de mutuelles, ainsi que les groupes d'entraide de femmes, les organisations des jeunes, les groupes forestiers communautaires, les organismes d'aide sociale ou de 'services de proximité', les organisations de commerce équitable, les associations de travailleur·se·s du secteur informel, les entreprises sociales, et les systèmes de monnaie communautaire et de financement alternatif et constituent des éléments vitaux, dynamiques et nécessaires de la société civile.

En Afrique interviennent plusieurs types d'acteurs de l'ESS : les gouvernements, les coopératives, les organismes ESS nationaux et les organismes ESS internationaux. Les associations de type ESS occupent une grande place et se développent de plus en plus dans toute l'Afrique ; les acteurs de l'ESS agissent et s'organisent en réseau partout dans les territoires.

[22] Tontine8, « La tontine africaine, qu'est-ce que c'est ? ». Consulté sur : https://bit.ly/3xJqs5B
[23] Site Web de MaTontine : http://matontine.com/index.html
[24] Matteo Maillard, « Les tontines numériques, une innovation contre la précarité », Le Monde, 24 septembre 2019. Consulté sur : https://bit.ly/3yq6YpF

2.1. ASSOCIATIONS

Les associations ne sont pas des structures nouvelles en Afrique. Cependant, ces vingt dernières années ont vu un foisonnement de nouvelles associations dans des secteurs d'activités variées. Elles ont, un rôle essentiel, comme par exemple, dans la lutte contre le sida, les personnes vivant avec le VIH ont pu trouver une prise en charge globale au niveau médical et social auprès d'associations[25].

2.2. COOPÉRATIVES

La mutualisation des forces et des opportunités, et la mise en réseau s'est manifestée, le plus souvent, par le recours aux coopératives**,** de par les valeurs démocratiques, de solidarité et de respect des valeurs humaines et de l'environnement qu'elles circulent, elles constituent un réel moteur au sein des communautés où elles se trouvent. Elles apparaissent comme une solution face à l'ampleur de l'économie informelle présente en Afrique et au défi de la réduction de la pauvreté.

L'Alliance coopérative internationale (ACI)[26], définit la coopérative comme « une association autonome de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlées démocratiquement. Les coopératives se fondent sur les valeurs suivantes : l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. À l'instar de leurs fondateurs, les membres des coopératives défendent des valeurs éthiques telles que l'honnêteté, l'ouverture, la responsabilité sociale et le souci d'autrui. » [27] L'ACI énonce également les 7 principes du mouvement coopératif qui « constituent des repères qui guident les coopératives dans l'application de leurs valeurs » : (1) Adhésion volontaire ouverte ; (2) Contrôle démocratique exercé par les membres, (3) Participation économique des membres, (4) Autonomie et indépendance, (5) Education, formation et information, (6) Coopération entre les coopératives, (7) Engagement envers la collectivité.[28]

Elles ont toujours existé dans le paysage économique et social africain : sous la période coloniale et après les indépendances avec leur histoire particulière[29], les coopératives étaient considérées dans de nombreux pays comme des instruments permettant l'organisation de l'économie, notamment de l'agriculture. Elles sont, aujourd'hui, omniprésentes en Afrique et représentent une part importante du secteur privé, car elles offrent des débouchés économiques, un socle minimum de protection sociale et de sécurité, et donnent à leurs adhérent·e·s les moyens de s'exprimer et d'être représenté·e·s.

Coopératives et développement durable[30]

En 2014, l'Unité COOP de l'OIT a lancé une enquête au sein du mouvement coopératif international pour évaluer la contribution du modèle de l'entreprise coopérative au développement durable, la perception du débat sur le programme de développement pour l'après-2015 par les acteur·rice·s du mouvement coopératif et le rôle que les coopératives devraient jouer à cet égard[31]. Cette enquête a démontré que les coopératives sont souvent présentes là où les prestataires de services privés ou publics ne peuvent ou ne veulent aller. Elles jouent donc un rôle essentiel dans les services médicaux et sociaux, l'accès aux services financiers, l'approvisionnement en eau et énergie dans les zones rurales dans de nombreux pays, dont en Afrique.

- Réduction de la pauvreté : tandis que les coopératives d'épargne et de crédit facilitent l'accès de leurs membres au capital financier, les coopératives agricoles aident les paysans à s'approvisionner pour avoir les moyens de cultiver leur terre et d'élever leur bétail et les aident à transformer, transporter et commercialiser leur production.

[25] Bénédicte Fonteneau, « Quelques notes sur l'économie sociale en Afrique ». Consulté sur : https://bit.ly/36sOpCe
[26] https://www.ica.coop/fr/alliance-cooperative-internationale
[27] Site ICA : Identité, valeurs et principes coopératifs | ICA
[28] Ces principes ont été par les Nations Unies lors du conseil économique et social de 2001 ainsi que par le Bureau International du Travail dans sa recommandation 193 (ILO, 2002).
[29] Pour cela nous renvoyons le lecteur à la littérature spécifique de l'origine et de l'histoire des coopératives. Référence également disponible dans l'article : *Rethiking the Rôle of Coopératives in African Development*, Cynthia Kwakyewah, paru dans INQUIERIES Journal, 2016, VOL. 8 NO. 06, Lien : Rethinking the Role of Cooperatives in African Development - Inquiries Journal
[30] Colloque international «Les coopératives et les objectifs du développement durable: gros plan sur l'Afrique» à Berlin, la Directrice de l'Unité des coopératives de l'OIT (COOP), Simel Esim, explique pourquoi les coopératives sont vitales pour atteindre les objectifs du Programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies.
[31] Cooperative movement engagement in sustainable development and the post-2015 process: Survey findings, wcms_248497.pdf (ilo.org)

En Tanzanie l'amélioration des ventes coopératives de produits agricoles tels que le lait ou le café a rendu possible aux membres de coopératives de payer les frais d'étude de leurs enfants. En Égypte, 4 millions de fermiers tirent leur revenu de la vente des produits de la ferme par le biais de coopératives de commercialisation agricoles et en Ethiopie, on estime que 900.000 personnes du secteur agricole génèrent l'essentiel de leur revenu dans le cadre coopératif[32].

- Création d'emploi : les coopératives emploient au moins 100 millions de personnes à travers le monde ; il est estimé que les moyens de subsistances de près de la moitié de la population mondiale sont assurés par des ***entreprises coopératives ; elles favorisent également indirectement l'emploi en créant des débouchés et en améliorant les*** conditions du marché ; le lien avec l'accès au travail décent est également démontré.
- Autonomisation des femmes : les coopératives contribuent à l'égalité entre les sexes en favorisant la participation des femmes à l'économie locale

La présence des femmes dans les conseils des coopératives financières peut atteindre 24% au Kenya à 65% en Tanzanie. Cependant si cela est vrai pour les sous-secteurs tels que les fruits, les épices, les céréales et les produits laitiers, elles sont marginalement représentées dans les coopératives liées à l'exportation des produits tels que le café, le cacao ou le coton et où les questions de propriété foncières sont moins critiques ou les exigences en capital sont moindres[33].

2.3. MUTUELLES

Les mutuelles sont également un acteur essentiel de l'ESS en Afrique. Là où elles sont encadrées par de nombreuses lois en Europe, il n'en est pas de même en Afrique où elles sont en plein essor. Fonctionnant sur la base des valeurs de solidarité et d'autonomie de gestion, elles sont également des écoles de la démocratie de par leur mode de gouvernance : travail de représentation dans les villages où les femmes, notamment, sont actrices de développement et de mobilisation. Le terme « mutuel » désigne le caractère réciproque d'un droit ou d'une obligation. La société mutuelle à en commun avec la société coopérative et avec l'association que ses client·e·s sont en même temps ses associé·e·s et donc elle n'apporte de service, d'assistance ou de secours qu'à ses propres membres. Dès lors les mutuelles peuvent être assimilées ou même confondues avec les coopératives. Bien que développées dans un esprit similaire et partageant des valeurs communes, M. Laffleur et AM. Merrien soulignent leur spécificité : « Faute d'une définition des mutuelles qui soit largement ou universellement reconnue, nous pouvons tout de même spécifier qu'elles agissent dans différents secteurs, dont l'assurance, la santé et les services financiers. Par ailleurs, l'une de leurs différences fondamentales est la nature du lien d'usage. Normalement, dans une coopérative, le membre souhaite utiliser le plus possible les services qui lui sont offerts. Or, c'est un peu l'inverse pour une mutuelle. En effet, il est plutôt souhaitable que le membre n'ait pas à utiliser les services de sa mutuelle, car cela signifierait qu'il vit des moments difficiles (maladie, vol, désastre, etc.). Cette distinction a bien sûr des incidences sur la structure, sur les relations entre les membres et leur mutuelle, sur le processus de prise de décision, sur le sentiment d'appartenance, etc. (Bridault, 1996, p. 22) Il demeure que les mutuelles sont des entreprises collectives et qu'elles partagent avec les coopératives les mêmes valeurs et principes. »[34]

« La solidarité est un facteur indispensable à tout regroupement d'entraide et en est une base fondamentale de la mutualité »

La Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) quant à elle sa propre définition des mutuelles, s'apparentant également aux coopératives et englobant les pratiques traditionnelles: ce sont des organisations dont le statut ne peut être qualifié en tant que tel dans leur droit national, mais dont la structure et les valeurs reflètent la forme mutuelle/coopérative, c'est-à-dire les société détenues, gouvernées

[32] Cooperatives and the Sustainable Development Goals, A Contribution to the Post-2015 Development Debate, A Policy Brief, joint ILO and ICA publication, wcms_240640.pdf (ilo.org)
[33] Cooperatives and the Sustainable Development Goals, A Contribution to the Post-2015 Development Debate, A Policy Brief, joint ILO and ICA publication, wcms_240640.pdf (ilo.org)
[34] *Impact socio-économique des coopératives et des mutuelles, Quand le passé inspire le futur : contribution des coopératives et des mutuelles à un monde meilleur*, Michel Laffleur et Anne-Marie Merrien, Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), p.9, lien : IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COOPÉRATIVES ET DES MUTUELLES.pdf

et opérées par et dans l'intérêt de leurs membres assurés. Celles-ci incluent les sociétés à responsabilité limitée appartenant à des organisations de personnes, les société bienfaitrices fraternelles (*fraternels*), les sociétés amicales, l'assurance *Takaful*[35], les mutuelles discrétionnaires réciproques, sans but lucratif, d'échanges, les clubs de protection et d'indemnités, les organisations communautaires et les fondations.[36]

Les mutuelles d'assurance et de micro-assurance agissent comme un véritable levier de développement économique en Afrique.

2.4. FONDATIONS

Enfin **les fondations** se distinguent elles des associations par leur constitution. La fondation étant également dédiée à l'intérêt général, elle existe par l'affectation irrévocable de biens ou de fonds privés, pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, les décisions étant prises par un conseil d'administration. La fondation peut survivre à son ou à ses fondateur·rice·s. En Afrique l'on trouve une myriade de fondations créées par des Africain·e·s, guidées par des motivations variées mais qui aujourd'hui privilégient souvent l'entrepreneuriat. Ces philanthropes connus comme les *business angels africains* soutiennent les jeunes africain·e·s à travers la promotion de l'entrepreneuriat (notamment les incubateurs) et la formation. Ils cherchent à mesurer les effets de leurs investissements en termes de rendement social.

La fondation Tony Elumelu[37] est leader dans l'entreprenariat en Afrique avec la conviction que le secteur privé est crucial dans le développement de l'Afrique et qu'il doit créer une richesse autant sociale qu'économique. Présent dans 54 pays, son objectif est de former homme et femme pour déclencher la croissance économique, éradiquer la pauvreté et la création d'emploi. C'est à travers ses programmes, ses communautés, ses recherches, du plaidoyer et son hub digital pour entrepreneur TEF Connect qu'il mobilise les liens entre les secteurs publics et privés. En 2015 Tony Elumelu s'engage à financer un programme d'entreprenariat TEF d'une valeur de 100 millions de de dollars et ayant l'ambition de former 10.000 entrepreneur·euse·s africains en 10 ans. Jusqu'à présent 15.000 personnes ont pu bénéficier de formation tandis qu'1 millions d'africain·e·s ont pu profiter de différents services de la fondation grâce à sa plateforme TEF Connect.

La fondation Motsepe[38] mise sur l'éducation et le leadership pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et relancer la croissance économique et promouvoir le bien-être de la société. Elle promeut l'égalité du genre, l'implication dans et par la communauté et investit dans des activités de loisirs pour l'équilibre de la société.

À cette fin, des bourses sont offertes à des étudiant·e·s défavorisé·e·s d'Afrique du Sud et un soutien financier est consacré à des étudiant·e·s infirmiers et en psychologie. Un réseau d'alumni a été créé en 2017 pour donner un sentiment de communauté aux bénéficiaires de la fondation.

3. LA PLACE DES FEMMES

La démocratie, et par ricochet l'égalité homme/femme, est une des valeurs de l'ESS, mais aussi une problématique toujours actuelle en Afrique et dans le monde entier.

Le continent africain a montré son engagement en faveur de l'égalité homme/femme par la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais aussi par la ratification du Protocole sur les droits des femmes en Afrique de l'Union africaine par la moitié des pays du continent.

Plus récemment, le sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en février 2020 à Addis-Abeba en Éthiopie, a permis de faire avancer les actions entrant dans le cadre des engagements sur l'égalité des sexes et

[35] Le *Takaful* (ou *Takafoul*) trouve son fondement dans les principes de l'Islam, et donc de la finance islamique ; le terme provient de la racine sémitique *Kafala*, qui a pour sens « assurer, cautionner, garantir », c'est un système fondé sur la fraternité, la solidarité et l'assistance mutuelle.
[36] *Mutual microinsurance and the Sustainable Development Goals, An impact assessment following Typhoon Haiyan*, Institute for Sustainability Leadership, University of Cambridge, p.7. Lien : mutual-microinsurance-sustainable-development.pdf (cam.ac.uk)
[37] https://www.tonyelumelufoundation.org/about-us
[38] https://www.motsepefoundation.org/

l'autonomisation des femmes. Cela s'est notamment traduit par la déclaration de la nouvelle Décennie de l'inclusion financière et économique des femmes 2020 à 2030.

Un rapport récent sur la « *Situation du genre et du développement en Afrique* » a notamment été présenté par Nana Akufo-Addo, présidente de la République du Ghana et leader de l'Union africaine. Celui-ci souligne que les États membres de l'Union africaine tels que le Rwanda, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Sénégal figurent parmi les dix premiers pays du monde avec le plus haut niveau de représentation des femmes dans leurs parlements[39].

3.1. L'AUTONOMISATION DES FEMMES

L'autonomisation des femmes concerne l'octroi de davantage de pouvoir à des individus ou à des groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés.

Afin de sortir de la vulnérabilité et de la précarité, plusieurs possibilités s'offrent aux femmes africaines. En matière d'ESS, les associations et les coopératives constituent un moyen pour les femmes d'acquérir une certaine autonomie économique. En plus de leur procurer un espace de liberté et d'échange, leur permettant de sortir de l'isolement, d'acquérir de nouvelles compétences. C'est à travers ces activités que les femmes affirment leur statut social et renforcent leur confiance en elles. L'objectif principal des groupements économiques féminins est ainsi de permettre aux femmes membres de pouvoir subvenir à leurs besoins et s'acquitter de leurs obligations familiales et sociales par une mobilisation et une redistribution des ressources.

Au **Togo**, la formation et la fourniture de matériel d'étuvage à des coopératives rizicoles gérées par des femmes permet de produire un riz de meilleure qualité et d'intensifier la production. À Anié, par exemple, le succès de la coopérative des Femmes vaillantes a permis aux femmes membres d'augmenter considérablement les revenus de leur foyer[40]. Au **Ghana**, la formation de coopératives de femmes permet à celles-ci de tirer profit du karité[41].

Ainsi qu'au **Maroc** avec la coopérative de femmes Marjana qui repose sur l'extraction d'huile d'argan[42] et en **Égypte** où des coopératives de toutes sortes voient le jour afin de satisfaire différents besoins, tels que ceux des consommateurs pour des biens et services, et ceux des producteurs pour maximiser leur force de travail en mobilisant des économies limitées.

Ceci concerne également le projet **CUMA (**voir coopératives agricoles**)** qui a permis d'appuyer plus de 1000 femmes au **Bénin**[43]. En effet, 12 femmes de 6 CUMA de transformation de soja en tofu ont été formées par un prestataire local, 143 transformatrices ont été formées à la démarche de qualité par une prestataire spécialisée (4 ateliers sur la labellisation pour 18 coopératives et 400 femmes formées) et 6 CUMA de transformation de manioc ont été accompagnées en 2019 de leur création à l'identification de leurs besoins et à l'organisation collective de l'activité avec les nouveaux équipements. Le projet a aussi contribué à la mise en place d'une coopérative modèle de femmes pour le développement d'un projet pilote de maraîchage irrigué.

L'inclusion socio-professionnelle des femmes, vecteur de leadership féminin

CÔTE D'IVOIRE

Fognon Maimouna Koné est une entrepreneuse sociale qui a développé DYNEXAFRICA[44] (Dynamiques et Excellentes d'Afrique), un programme de formation aux STEM (Science-Technology-Engineer-Mathematic) au profit des collégiennes et lycéennes de Côte d'Ivoire.

L'organisme a été créé en 2018 et a pour objectifs principaux : la culture de l'excellence féminine en milieu scolaire, l'encouragement et l'initiation des filles à la prise de conscience de l'importance des études. Son effectif est composé de 27 jeunes filles âgées de 11 à 18 ans.

[39] Union Africaine, « Une nouvelle décennie de l'inclusion financière et économique des femmes ; pourquoi l'intensification des actions est inévitable », 13 juillet 2020. Consulté sur : https://bit.ly/2UbKGXf
[40] Banque Mondiale, « Au Togo, une coopérative d'agricultrices lance avec succès un riz 100% qualité supérieure », 28 janvier 2020. Consulté sur : https://bit.ly/36F4XXI
[41] Dylan Gamba, « Au Ghana, des coopératives pour aider les femmes à tirer profit du karité », Le Monde Afrique, 8 août 2019. Consulté sur : https://bit.ly/36A7Toy
[42] Site Web de la coopérative Marjana : https://coopmarjana.com/fr/
[43] ICOSI, « Témoignages d'adhérentes de coopératives agricoles au Bénin », 30 mars 2020. Consulté sur : https://bit.ly/2UwWOlR
[44] Site Web de Dynexafrica : https://dynexafrica.org/

Suite au succès du projet, Maimouna Koné a organisé une tournée de formations dans quatre villes du nord de la Côte d'Ivoire : M'bengué, Dikodougou, Sinématiali et Korhogo.

Dans une optique de solidarité féminine et de transfert générationnel, Maïmouna Koné a pu réunir autour des jeunes filles du programme Dynexafrica, des marraines évoluant dans différents secteurs d'activités, pour les accompagner dans le renforcement de leur leadership, leur savoir-être et de leur soft skills.

Pour la suite, l'entrepreneuse veut mettre en place deux laboratoires de formation en Côte d'Ivoire, organiser des Dynexafrica STEM Tour dans trois régions de la Côte d'Ivoire et enfin, avoir plus de partenaires pour un impact plus grand.

L'action commune régionale « Innovateurs méditerranéens pour la solidarité », lancée par le programme européen Med Dialogue for Rights and Equality.[45]

TUNISIE

Le projet NSSE نساء _ESS mis en place par l'Association Tunisienne d'Appui aux Initiatives dans les Régions (TAMK-IN NETWORK) du 15 janvier 2021 au 19 janvier 2021.

La mission principale du projet est la réalisation d'un film de plaidoyer contre la violence économique basée sur le genre et promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'ESS, conduite d'une campagne de plaidoyer sur les réseaux sociaux et organisation d'une réunion pour la projection du film qui cible 1500 personnes.

LIBYE

Le projet SANAD mis en place du 16 janvier 2021 au 21 janvier 2021 par les partenaires Association Kesaa et Hamzt Wasl Center a pour objectif d'autonomiser les femmes économiquement marginalisées en renforçant leurs capacités en économie sociale et solidaire et en leur proposant une série d'ateliers sur la fabrication de bonbons et le marketing électronique.

La mission principale est ainsi de lancer une campagne de promotion pour faire connaître les objectifs de l'économie sociale solidaire à travers les médias sociaux, mettre en place un cours de confection de bonbons et distribuer des outils aux femmes stagiaires pour qu'elles puissent commencer à travailler à domicile, organiser des réunions de suivi et de coaching.

II. L'ESS EN RÉPONSE AUX DÉFIS DE L'AFRIQUE

L'Afrique est confrontée à de nombreux défis. Au vu de la pauvreté persistante et des inégalités grandissantes, des crises alimentaires récurrentes, du changement climatique percutant, L'ESS « doit être envisagée comme une voie de transformation pour un monde meilleur. »[46]

Perspectives économiques

La croissance du PIB de l'Afrique a été estimée à 6,9 % en 2021, soit un fort rebond après la contraction de 1,6 % causée par la pandémie de COVID-19 en 2020 ; elle devrait cependant se ralentir à 4,2% dû aux effets persistant de la pandémie et à l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine et si celui-ci persiste, la croissance devrait stagner aux alentours de 4% en 2023. Malgré le rebond de la croissance, « les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la vie et les moyens de subsistance des Africains ont perduré en 2021 »[47]. La Banque Africaine de Développement (BAD) estime « qu'environ 30 millions de personnes sont tombées dans l'extrême pauvreté en 2021 à cause de la pandémie et que les pays africains ont perdu environ 22 millions d'emplois cette même année »[48]. En outre, les effets prolongés du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur l'économie africaine pourraient faire tomber 1,8 million d'Africain·e·s dans l'extrême pauvreté en 2022 et 2,1 millions en 2023. Les travailleur·se·s du secteur informel et principalement les femmes et les jeunes en seront les plus durement touchés.

[45] UE - Activités de l'action commune « Pionniers Méditerranéens pour la Solidarité » - Med dialogue for rights and equality : https://bit.ly/36DTBDo
[46] Bénédicte Fonteneau, « Quelques notes sur l'économie sociale en Afrique ». Consulté sur : https://bit.ly/36sOpCe
[47] Banque Africaine de Développement (BAD), Perspectives économiques en Afrique, 2022 (p.2) : https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2022
[48] Ibid

1. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La situation économique de l'Afrique reste compliquée vu la forte progression de sa démographie et le chômage de masse. En effet, plus de 60% de la population a moins de 25 ans et en Afrique du Nord, 30 % des jeunes et près de 55 % en Afrique australe sont considérés comme inactifs. On estime que d'ici 2030, 30 millions de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. Cela signifie qu'il faut doubler le nombre d'emplois, en créant 450 millions d'emplois supplémentaires alors que la population active actuelle est d'environ 500 millions. Ceci représente un enjeu considérable en raison du nombre d'emplois créés déjà insuffisant. L'ESS apparaît clairement comme une solution pour contribuer à résorber tous ces enjeux.

En outre, l'Afrique est un continent qui est extrêmement riche en ressources naturelles (du sous-sol notamment), mais celles-ci sont exportées massivement, ce qui n'apporte qu'un faible financement pour l'économie africaine. De plus, il existe des déséquilibres économiques entre régions d'Afrique. Parmi les pays les plus prospères se trouvent : Le Nigeria, l'Afrique du Sud et les pays du Maghreb à la différence des pays de l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

1.1 L'ÉCONOMIE INFORMELLE

L'économie informelle occupe une place centrale dans toutes les sociétés africaines. Par définition, le secteur informel ou « marché noir » en Afrique échappe à toutes les statistiques. Il revêt une grande importance : en Afrique subsaharienne, l'économie informelle accapare entre 60 et 70 % des emplois non agricoles. Souvent, les économies informelles « *constituent des modes de vie et de survie [pour] la majeure partie de la population* »[49] et représenteraient près de 55% du produit intérieur brut (PIB) dans cette région selon la BAD.

Les causes de l'économie informelle sont multiples et le plus souvent liées à l'environnement économique et institutionnel. On retrouve notamment le manque de ressources, l'incapacité des économies à créer des emplois de qualité, à mettre en place les réformes essentielles, telles que des cadres juridiques appropriés et à financer les infrastructures primordiales pour un développement autonome. Cette économie touche les commerçant·e·s, artisan·ne·s, couturier·ère·s, ferrailleur·se·s, mécanicien·ne·s, plombiers, maçon·ne·s, chauffeur·e·s, taxis.

Un autre indicateur de l'importance du secteur informel est le faible taux de bancarisation[50] qui persiste en Afrique subsaharienne. Ceux qui n'ont pas de compte gèrent autrement leurs flux financiers notamment par le biais d'une épargne aussi informelle.

Cependant, la transition vers la formalité est essentielle, car elle permet par exemple, pour les salarié ·e ·s, de leur garantir une protection adéquate en matière sociale et du travail.

1.2 L'ESS, UN LEVIER POUR LA FORMALISATION DE L'ÉCONOMIE ET L'ACCÈS À UN TRAVAIL DÉCENT

« La formalisation offre des possibilités d'amélioration des conditions de travail tout en fournissant des services qui ne sont pas entièrement ou correctement gérés par les services publics. »[51]

Afin d'y parvenir, les États doivent élaborer des stratégies par la mise en œuvre de politiques et de mesures qui touchent aux activités économiques dans le but d'influencer l'accroissement de la productivité, le développement des entreprises, la transformation structurelle et la création d'emplois formels. Ces stratégies permettent par ailleurs de renforcer les systèmes de sécurité sociale, les mécanismes de contrôle ou les institutions du marché du travail, le dialogue social, l'accès aux financements et à d'autres services destinés au développement des entreprises, l'accès à l'éducation...

[49] Jean-Philippe Berrou, Thomas Eekhout, « L'économie informelle : un défi au rêve d'émergence des économies africaines ? », 21 août 2019. Consulté sur : https://bit.ly/3wCbOvH
[50] Bancarisation : Pourcentage des ménages ayant au moins un compte en banque (Larousse)
[51] « La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail », Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet, OIT, 2019, pp. 31-32

Les politiques publiques peuvent viser spécifiquement certains secteurs, groupes de travailleur·se·s, catégories d'entreprises, ou domaines particuliers ou encore intervenir sur plusieurs aspects à la fois. Elles doivent aussi prendre en considération la dimension de genre, car ce sont les femmes qui assument la plus grande part des responsabilités familiales, ce qui a un impact sur leur choix en matière de travail, leur rémunération et les conduit souvent à occuper un emploi informel.

Dans la majorité des cas, les stratégies de formalisation efficaces regroupent différentes interventions destinées à accroitre la capacité de l'économie à absorber les travailleur·se·s et les entreprises de l'économie informelle (inclusion), mais également à renforcer la capacité des individus et des entreprises à entrer dans l'économie formelle (insertion).

Il est ainsi essentiel de définir les bonnes incitations (augmenter les avantages liés à la formalisation) et d'éliminer les obstacles existants (coût excessif, législation trop complexe ou inadaptée).

Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet concluent dans leur étude (OIT, 2019) [52] qu'outre le fait que l'ESS réponde aux grandes tendances mondiales (économiques, environnementales, démographiques et technologiques) qui bouleversent le monde du travail, il se dégage quatre grandes tendances de l'analyse de programmes nationaux de soutien à l'ESS : (i) la création d'emploi et la transition vers l'économie formelle, (ii) l'entreprenariat durable, (iii) la protection sociale et (iv) la promotion du développement local dans une perspective territoriale.

Pour ce qui est de la formalisation, « l'ESS offre aux travailleurs vulnérables et aux petites entreprises la possibilité de trouver ou de créer eux-mêmes des structures institutionnelles stables. Les plateformes coopératives, en particulier, rendent l'entrepreneuriat plus attrayant, soutiennent le développement économique (par la mise en réseau ou les services conjoints de marketing et de commercialisation), assurent un statut social et garantissent l'accès à la protection sociale. »[53] Celle-ci a permis à la majorité des travailleur·se·s du secteur informel de bénéficier de la couverture des mutuelles de santé. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) apparaît également, comme un moyen d'encourager la transition vers la formalité en aidant à simplifier et à réduire les coûts liés à l'enregistrement des entreprises et de l'emploi et en facilitant l'accès aux prestations de sécurité sociale et le respect de la législation.[54]

Faciliter la transition vers la formalité en réponse à la crise de la pandémie du COVID-19

« Au cours des dix dernières années s'est opérée une véritable prise de conscience quant à l'obstacle majeur que l'économie informelle représente, du fait de son ampleur, pour la réduction de la pauvreté, la réalisation du travail décent pour tous et le développement durable. Cela explique la présence, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la cible 8.3 et de son indicateur sur l'emploi informel (objectif de développement du-rable 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). La crise du COVID-19 a rappelé combien les millions de travailleurs qui tirent leurs moyens de subsistance de l'économie informelle sont vulnérables, et combien il est capital que la transition vers l'économie formelle devienne un domaine d'action prioritaire des politiques publiques. La reprise économique est certes nécessaire, mais elle ne pourra pas à elle-seule réduire l'informalité. Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures. La Recommandation (no 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 (et son annexe) demeure un instrument tout à fait pertinent à cet égard. Depuis son adoption en 2015, des avancées majeures ont été réalisées au niveau de la compréhension des moteurs de l'informalité et des méca-nismes requis pour éliminer les obstacles à la transition vers la formalité. Au sortir de la crise du Covid-19, des choix décisifs devront être faits pour progresser sur cette voie »[55]

1.3 LE TRAVAIL DÉCENT

Dans le rapport présenté à la 87e session de la Conférence internationale du Travail, le Directeur Général de l'OIT, précise que le concept de travail décent repose sur quatre piliers : l'emploi, la protection sociale, les

[52] Ibid, pp. 80, 82
[53] Ibid, p. 83
[54] Rapport du Directeur général, Conférence « Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique », OIT, 11 novembre 2019. Consulté sur : https://bit.ly/2UIAnJX
[55] OIT, La crise du COVID-19 et l'économie informelle: réponses immédiates et défis à relever, Note de synthèse, mai 2020, p.10, lien : wcms_745440.pdf (oit.org)

droits des travailleur·se·s et le dialogue social. « Le terme « emploi » désigne ici le travail sous toutes ses formes et dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs. De ce fait, la notion de travail décent ne s'applique pas seulement aux travailleurs de l'économie formelle, mais aussi aux salariés en situation informelle et aux personnes travaillant à leur compte ou à domicile. Le travail décent, c'est également la possibilité d'accéder à un emploi, une rémunération (en espèces ou en nature) appropriée, la sécurité au travail et des conditions de travail salubres. La sécurité sociale et la sécurité du revenu en sont deux autres éléments essentiels, dont la définition varie en fonction des capacités et du niveau de développement de chaque société. Les deux autres composantes ont principalement trait aux relations sociales des travailleurs : d'une part, leurs droits fondamentaux (liberté syndicale, non-discrimination au travail, absence de travail forcé et de travail des enfants) ; d'autre part, le dialogue social, grâce auquel ils peuvent exercer leur droit de faire valoir. »[56]

Lors de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2015, le travail décent et ses quatre piliers sont devenus des éléments centraux de l'Agenda 2030, entérinés dans l'ODD 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous).

À cet effet, l'OIT a adopté des Programmes par Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) pour assister les États membres, dont certains pays africains, à réaliser les objectifs du travail décent. Les PPTD ont pour objectif :

- La création d'opportunités pour les travailleurs et travailleuses pour sécuriser l'emploi et des revenus décents.
- Garantir la couverture d'une protection sociale pour tous.
- Le renforcement du tripartisme et du dialogue social.
- La promotion et l'application des principes et droits fondamentaux du travail et des normes internationales stipulées dans les Conventions et les Recommandations de l'OIT.[57]

Dans son Programme et budget pour la période biennale 2020-2021, l'OIT souligne que, « Les économies de la région Afrique devraient continuer de croître au cours de la période biennale 2020-21, mais les effets conjugués de la croissance démographique, d'une urbanisation qui se poursuit sans relâche, du changement climatique, des migrations et de l'allongement de l'espérance de vie pourraient entraîner un recul de l'emploi rural et une augmentation de l'emploi informel, dont le niveau est déjà très élevé et qui constitue le principal pourvoyeur de travail sur le continent. La protection sociale a connu une extension considérable au cours des dernières décennies, contribuant ainsi à réduire les niveaux d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne, mais 82 pour cent des Africaines et des Africains en sont privés, et davantage encore dans les zones rurales. Malgré les progrès économiques et sociaux réalisés dans de nombreux pays, la pauvreté, les inégalités, l'informalité, le sous-emploi et le chômage restent omniprésents. Par ailleurs, de nombreuses économies africaines sont pénalisées par leur faible productivité et sont excessivement tributaires des industries extractives et de l'exportation de produits agricoles non transformés. »

Ainsi, la création d'emplois productifs et décents pour les jeunes, moyennant la promotion d'un environnement propice à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables est l'enjeu majeur. Cela doit notamment se faire par :

- les micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que l'exploitation des possibilités offertes par les avancées technologiques et la croissance de la productivité dans le cadre des transformations économiques, sociales et environnementales en cours;
- la promotion des aptitudes, compétences et qualifications de tous les travailleur·se·s pendant toute la durée de leur vie active: à cette fin, il faudra notamment remédier aux déficits de compétences existants ou prévus, veiller avec une attention toute particulière à ce que les systèmes d'éducation et de formation répondent aux besoins du marché du travail et soutenir les initiatives destinées à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, en accordant toute l'attention voulue aux zones rurales;
- l'élaboration de systèmes de protection sociale appropriés, durables et adaptés à l'évolution du monde du travail et l'amélioration des systèmes déjà en place, ainsi que le renforcement des institutions du marché du travail, notamment l'administration et l'inspection du travail;
- le développement des activités liées aux migrations de main-d'œuvre, l'objectif étant d'améliorer le sort des 15,9 millions de travailleur·se·s migrant·e·s des deux sexes vivant en Afrique et celui de leurs familles, ainsi que de l'action engagée pour éradiquer le travail forcé et le travail des enfants.[58]

[56] Travail décent : concept et indicateurs, Dharam Ghai, Revue internationale du Travail, vol. 142 (2003), no2, p.121, OIT, 2003
[57] OIT, « Programmes par Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) ». Consulté sur : https://bit.ly/3ippfvd
[58] OIT, Programme et budget pour la période biennale 2020-2021. Consulté sur : https://bit.ly/3lz59QU

Création d'emploi décent : Projet JEUN'ESS Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire et Création d'Emploi Décent pour la Jeunesse Tunisienne

Le projet JEUN'ESS vise la création d'emploi décent pour les jeunes dans les zones défavorisées et la transition vers l'économie formelle à travers la promotion de l'ESS. Le projet propose une approche fondée sur la promotion et le renforcement de l'entrepreneuriat collectif à travers les organisations et les mécanismes de l'ESS.

Contexte

Le chômage chez les jeunes diplômés et touchant très particulièrement les régions intérieures est le problème central de la Tunisie après la révolution. Au problème du chômage, s'ajoute le déséquilibre régional en termes de développement économique, social et environnemental.

Le Gouvernement tunisien et ses partenaires considèrent la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes des deux sexes dans les régions défavorisées, comme priorité centrale et moteur de croissance économique et de développement, ainsi que de paix sociale. Toutefois, les difficultés économiques et le ralentissement de l'appareil de production ont considérablement réduit la capacité du secteur privé à créer de nouvelles opportunités d'emploi. Dans cette situation, la promotion de l'emploi indépendant grâce à l'entrepreneuriat individuel ou collectif semble offrir un réel potentiel pour réduire d'une manière significative le chômage des jeunes y compris au sein de l'économie informelle.
C'est dans un tel contexte que l'économie sociale et solidaire (ESS) a été identifiée par le gouvernement Tunisien et les partenaires sociaux comme un secteur possédant un important potentiel de réduction des inégalités sociales, de création d'emploi, d'inclusion et de richesse et voie de passage vers l'économie formelle.

Partenaires institutionnels

- Le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) (Partenaire principal)
- Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP),
- Le ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE)
- Ministères des Affaires Sociales (MAS)
- Partenaires sociaux (UTICA, UGTT, UTAP)

Objectifs

Objectif de développement :
La promotion du travail décent pour les jeunes à travers l'économie sociale et solidaire

Objectifs spécifiques :

1. Amélioration des connaissances sur les chaines de valeurs de l'ESS et les caractéristiques de l'économie informelle au niveau régional
2. Renforcement des capacités des organisations d'appui à l'ESS
3. Création d'emplois décents au niveau local à travers l'ESS dans six gouvernorats
4. Amélioration des conditions de travail des opérateurs de l'économie informelle à travers l'ESS

Bénéficiaires ultimes

- Les jeunes de la zone d'intervention du projet
- Les organisations de l'ESS
- Les structures d'appui et d'accompagnement des organisations de l'ES

1.3.1 LES COOPÉRATIVES

Le mouvement et les modèles coopératifs africains actuels sont l'héritage d'une longue histoire et processus, ceci est visible de par la politique, la structure, la culture des coopératives et leur mode de constitution en réseaux. Les coopératives inspirées du modèle de l'économie sociale sont nées du fait que des groupements sociaux, tels que les syndicats, les organisations d'agriculteurs, les mouvements régionaux et autres groupes d'intérêt ont opté pour la fourniture de services à leurs membres à travers des coopératives ou organisations similaires.

Une étude sur les coopératives réalisée par le BIT en 2009, en pleine crise économique mondiale, a montré qu'il y avait une renaissance du mouvement coopératif concluant que « les coopératives peuvent travailler en Afrique et pour l'Afrique »[59]. L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) adopte l'Acte uniforme sur les droits des sociétés coopératives (AUSCOOP). L'Espace OHADA couvre les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (Bénin, Cameroun, Guinée, Sénégal, Tchad, Togo, Comores, Congo, Congo R.D, Gabon, Mali, Niger, République Centrafricaine, Burkina Faso) dont les coopérateur·rice·s non soumis aux règles commerciales ont souhaité avoir des règles spécifiques harmonisées à l'échelle régionale. L'AUSCOOP visait également certains acteurs informels d'intégrer l'économie formelle et par là améliorer les conditions de vie des communautés. Enfin notons que 2012 a été déclarée par les Nations Unies comme « Année Internationale des Coopératives ».

La majorité des coopératives sont des coopératives de membres (client·e·s) plutôt que des coopératives de travailleur·se·s et sont liées à des activités agricoles. Les coopératives agricoles -groupements qui transforment, conditionnent et exportent les produits agricoles- se concentrant sur une culture unique mais beaucoup se lancent maintenant dans des activités secondaires comme le crédit ou l'assurance. Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) représentent le deuxième secteur coopératif dans la plupart des pays et le secteur le plus solide financièrement. On retrouve également les coopératives dans le domaine de la santé, des services sociaux, de l'habitat et du logement, des biens de consommation, des transports, de l'artisanat, du tourisme, de la production, de la protection de l'environnement ou encore de la fabrication.

Les coopératives de client·e·s soutiennent des entreprises économiques individuelles ou familiales et permettent aux agriculteur·rice·s de se concentrer sur leur activité. Ces derniers estiment ne pas avoir le temps, les connaissances ni le capital social nécessaires pour acheter des semences, du fourrage et des engrais ni pour commercialiser leur production. Déléguer ces activités à une coopérative leur évite de perdre des revenus parce qu'ils connaissent mal les prix ou d'être trompés par des négociant·e·s malhonnêtes.

« Les coopératives et autres entreprises sociales fondées sur la solidarité peuvent contribuer à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle de plusieurs façons : représentation, formation, services financiers et consultatifs. (…) les coopératives ont leur importance pour la transition vers l'économie formelle – de même qu'une vision à long terme du monde du travail – car elles contribuent à l'innovation dans bien des domaines: technologie, éducation et soins de santé, par exemple ».[60]

Par définition, les personnes travaillant dans le cadre d'arrangements informels n'ont pas de statut formel ou entièrement formel pour exercer leurs activités économiques. Ceux-ci peuvent être des travailleur·se·s indépendant·e·s, employeur·se·s ou employé·e·s de petites entreprises informelles ou encore contribuant au travail de la famille. Que leur activité économique soit exercée par choix ou nécessité, ils ou elles sont exclu·e·s des droits et de la protection assurée par des arrangement formels. L'adhésion à différentes formes de coopératives leur permet également d'accéder à certains services formels or semi-formels[61]. Les principales études et recherches reconnaissent toutes que les coopératives jouent un rôle en matière de création

[59] L'Afrique solidaire et entrepreneuriale La renaissance du mouvement coopératif africain, Patrick Develtere, Ignace Pollet & Fredrick Wanyama (eds), BIT, Institut de la Banque Mondiale, 2009, p.XV, lien : wcms_124472.pdf (oit.org)
[60] Compte rendu provisoire 10-2, 104ème session de la Conférence Internationale du travail, Bureau International du Travail (OIT), Genève, Juin 2015. Consulté sur : https://bit.ly/3rJXyOS
[61] Coopératives and Employment, second global report, 2017, Hyung-sik Eum, CICOPA, ICA

d'emplois et de réduction de la pauvreté : « il est établi que les coopératives génèrent des emplois et des opportunités de revenu qui permettent à leurs membres de payer les frais de scolarité, de construire des logements, d'investir dans le commerce et dans l'agriculture et de faire face aux dépenses familiales. Elles créent également des mécanismes de solidarité pour renforcer un système traditionnel de protection sociale largement sous-développé, en définissant des programmes pour faire face aux dépenses liées à l'éducation, à la maladie, à un décès ou à d'autres aléas socio-économiques. Et en intégrant les populations démunies et relativement aisées aux opportunités de génération de revenu, les coopératives contribuent également à combattre l'exclusion et les inégalités »[62]

Recommandation n°193 sur la promotion des coopératives, 2002[63]

La recommandation mentionne le rôle important des coopératives quant à la transition vers l'économie formelle où il est mentionné que *« Les gouvernements devraient promouvoir le rôle important des coopératives dans la transformation d'activités qui ne sont souvent que des activités de survie marginales (parfois désignées par les termes « économie informelle ») en un travail bénéficiant d'une protection juridique et qui s'intègre pleinement à la vie économique* »[64].

Celle-ci fait aussi écho au rôle des politiques nationales dans la promotion des coopératives comme étant l'un des piliers du développement économique et social national et international.

« *7(2) Les coopératives devraient bénéficier de conditions conformes à la législation et à la pratique nationales, qui ne soient pas moins favorables que celles dont bénéficient les autres formes d'entreprise et d'organisation sociale. Les gouvernements devraient prendre, s'il y a lieu, des mesures d'appui en faveur des activités des coopératives qui concernent certains objectifs des politiques sociales et publiques tels que la promotion de l'emploi ou la mise en œuvre d'activités qui s'adressent aux groupes ou régions défavorisés. Ces mesures pourraient inclure, entre autres et autant que possible, des avantages fiscaux, des prêts, des dons, des facilités d'accès aux programmes de travaux publics et des dispositions spéciales en matière de marchés publics*. »

Elle mentionne également la dimension de genre

« *7(3) Une attention particulière devrait être apportée à l'accroissement de la participation des femmes à tous les niveaux du mouvement coopératif, particulièrement au niveau de la gestion et de la direction*. »

Lors de sa Conférence organisée à Kigali sur le thème de « Coopératives pour le développement » (Kigali, Rwanda, octobre 2019), l'ACI, a mis en avant la contribution des coopératives à la lutte contre les inégalités, à l'autonomisation des femmes, à l'innovation dans l'entrepreneuriat et à la préservation de l'environnement en Afrique. La Résolution de Kigali[65] qui en a découlé mentionne ainsi plusieurs points montrant la contribution des coopératives au développement local et les actions à mener pour y parvenir. Il est ainsi nécessaire :

- Opérationnaliser la valeur coopérative d'**ouverture** pour favoriser des partenariats multipartites inclusifs afin de renforcer l'impact des communautés locales et de relever les défis mondiaux, tels que l'urgence climatique, les inégalités croissantes, les inégalités entre les genres, l'avenir du travail, les chaines de valeur inéquitables, la consolidation de la paix.
- Promouvoir l'éducation, la formation et l'information pour autonomiser les communautés locales avec des connaissances sur les ODD afin qu'elles réalisent efficacement leurs objectifs.
- Veiller à ce que les coopératives mettent en place des structures et des incitatifs qui favorisent **le leadership des femmes** dans les processus de prise de décisions sur les questions essentielles du développement.
- Développer des stratégies pour **lutter contre les inégalités sociétales**, y compris tous les types de discrimination, en particulier les pires formes du travail des enfants, en soutenant les pratiques démocratiques par un traitement égal et équitable des membres de tous les groupes, en particulier les plus vulnérables et défavorisés tels que les sociétés vieillissantes.

[62]L'Afrique solidaire et entrepreneuriale La renaissance du mouvement coopératif africain, Patrick Develtere, Ignace Pollet & Fredrick Wanyama (eds), BIT, Institut de la Banque Mondiale, 2009, , p.372, lien : wcms_124472.pdf (oit.org)
[63] *IBID*
[64] OIT, « R193 - Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002 ». Consulté sur : https://bit.ly/3i8tY4f
[65] Alliance Coopérative Internationale (ICA), « Résolution de l'assemblée générale de l'ACI sur les coopératives pour le développement », Octobre 2019. Consulté sur : https://bit.ly/2Vi6tNH

- Maximiser **le potentiel de l'intercoopération** pour faciliter davantage les pratiques entrepreneuriales durables et œuvrer pour une approche de la société tout entière. Cela devrait être soutenu par la collecte, l'analyse et la diffusion de **données mondiales comparables**, et cela en collaboration avec toutes les parties prenantes afin que nous puissions mieux suivre, évaluer et mettre en œuvre des actions collectives.

- Développer et soutenir une gamme élargie de services financiers et de formation innovants accessibles **aux jeunes**. De cette façon, **leur capacité entrepreneuriale** peut également être développée ce qui aiderait à favoriser des systèmes économiques transformateurs et inclusifs.

La Résolution de Kigali appelle les gouvernements à :

- Reconnaitre l'importance des coopératives et **leur efficacité dans la réalisation des ODD** parce qu'elles sont actives au niveau local, national et international.

- Être informé que la mise en œuvre des objectifs est soumise à de sérieuses contraintes de temps, en particulier parce que la pauvreté et la durabilité sont des défis multidimensionnels.

- Partenariat avec le secteur coopératif et **investissement dans le renforcement de ses capacités**, en particulier pour renforcer sa capacité à améliorer les niveaux de productivité et de compétitivité pour des biens et des services de qualité.

- Développer des programmes en collaboration avec le mouvement coopératif pour améliorer et construire des capacités en renforçant les compétences organisationnelles, de gestion et financières de leurs membres tout en respectant **l'égalité des genres** et l'autonomisation des femmes.

- Examiner et faire rapport périodiquement sur la législation et les cadres réglementaires existants concernant les coopératives au niveau national et international et les examiner sur la base des conventions des Nations Unies, des recommandations et des déclarations pertinentes pour renforcer le rôle clé des coopératives, en particulier dans la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, dans la **lutte contre les inégalités** et dans l'édification d'une société inclusive.

- Veiller à ce que chaque fois qu'il y a un changement dans la législation, l'initiative devrait provenir du mouvement coopératif ou être approuvée par et en coordination avec l'organisation coopérative nationale.

- Promouvoir les coopératives avec des services de soutien aux entreprises, **l'accès** aux marchés, au financement et aux nouvelles technologies pour améliorer les moyens de subsistance durables ; promouvoir le rôle des organisations coopératives en intégrant **l'identité coopérative dans les programmes d'éducation** à tous les niveaux pour encourager **l'entrepreneuriat des jeunes**, le développement des talents et des compétences.

Le projet ALTERMED d'ICOSI[66] : Réduire les inégalités en matière d'accès au travail décent à travers l'ESS au Maroc, en Algérie et en Tunisie.[67]

Impulsé par un consortium d'OSC méditerranéennes en partenariat avec des acteurs publics, « Entreprendre autrement, partager pour réussir, l'entrepreneuriat collectif en Méditerranée », est un projet pilote à dimension euro-méditerranéenne visant la réduction des inégalités en matière d'accès au travail décent à travers l'ESS.

Initié par l'IMF et porté par l'ICOSI, le consortium promeut la culture coopérative et les mécanismes propre à l'ESS, et accompagne des initiatives innovantes en matière d'entrepreneuriat collectif. Pour ce faire, le consortium réunit en son sein des structures françaises, marocaines, algériennes et tunisiennes portées par la volonté de créer une croissance économique, inclusive partagée et durable.

Cette action concertée et participative a la particularité de s'appuyer sur des partenariats solides œuvrant pour la jeunesse, l'insertion professionnelle, l'environnement, et l'accès à un travail décent.

Son ambition est de contribuer à renforcer les synergies au niveau méditerranéen et de mettre en place un cadre régional d'expérimentation, de capitalisation et de production collective de connaissances sur ces thématiques.

L'objectif du projet est ainsi de sensibiliser et de promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire impliquent de nombreux acteurs

[66] Site Web d'Icosi : https://www.icosi.org
[67] Site Web du projet Altermed : https://projetaltermed.com/le-projet/

locaux (politiques, universitaires, formateurs) et permet de valoriser la démarche de l'entrepreneuriat collectif sur les territoires du bassin Méditerranéen. Il vise ainsi à **contribuer à l'accessibilité au travail décent pour tous à travers l'ESS sur le bassin méditerranéen**, car il offre des opportunités aux porteurs de projets ou d'idées, notamment les femmes et les jeunes, d'accéder à un emploi décent en soutenant la création de leurs activités.

Le projet a pour ambition d'appuyer la création de 20 emplois décents et de sensibiliser 2970 personnes à la création d'activité économique dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire à l'issue de la première phase pilote (2019-2021).

1.3.2 LES MUTUELLES D'ASSURANCE

La nature des services offerts par les mutuelles sont variés. La grande majorité de celles qui opèrent en Afrique font partie des organisations qui œuvrent pour le bien-être communautaire telles que les mutuelles qui se trouvent en dehors du secteur de l'assurance formel mais dont l'offre comprend des **services d'assurance**. « Ces entreprises à but non lucratif appartiennent souvent au secteur plus large de l'économie sociale, qui vise à promouvoir le bien-être sociétal. Elles fournissent communément des services de soins de santé et de soutien social complémentaires et exercent parfois en vertu de principes qui s'apparentent davantage à la **solidarité** qu'à la mutualité à proprement parler »[68] .

L'assurance est, par définition, un système qui permet de prémunir un individu, une association ou une entreprise contre les conséquences financières et économiques liées à la survenance d'un risque (événement aléatoire) particulier.

L'ICMIF, l'Association internationale de la mutualité (AIM) ou encore l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) reconnaissent les 5 caractéristiques des mutuelles d'assurances : (1) ce sont des entités juridiques légales possédées par leur membres; (2) leur gestion est démocratique; (3) elles opèrent selon le principe de solidarité; (4) elles sont un groupement de personnes qui servent ces personnes selon un objectif défini; (5) les excédents sont utilisés au profit des membres.

Exemples de mutuelles d'assurance africaines

GHANA

Unique insurance[69] : est une société à responsabilité limitée, constituée en octobre 1999 et autorisée par la Commission nationale des assurances du Ghana à souscrire des assurances générales. L'UIC est également membre de l'Association des assureurs du Ghana.

Elle est détenue par d'influents syndicats de travailleur·se·s locaux, une maison financière et des particuliers fortunés. Le Ghana Mine Workers Union, Jislah Financial Holdings, le TUC et d'autres syndicats de travailleur·se·s, dont la Ghana National Association of Teachers, ainsi que d'autres organisations coopératives et des hommes d'affaires fortunés sont les actionnaires de la société.

Unique insurance est affiliée à la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF).

Sa mission est d'offrir un large éventail de produits d'assurance innovants à des prix abordables aux client·e·s et assurer un rendement adéquat aux actionnaires tout en motivant le personnel.

KENYA

CIC Insurance Group[70] : CIC fournit des services d'assurance et des services financiers flexibles aux kenyans, conçus pour répondre à leurs besoins.

En 2012, le groupe a remporté le prix du règlement annuel des sinistres d'assurance pour avoir toujours payé ses sinistres dans les délais. Il a également été récemment coté à la Nairobi Securities Exchange (NSE). Avec un taux de croissance annuel composé de 62% au cours des cinq dernières années, le produit M-Bima a permis à CIC de devenir le principal fournisseur de micro-assurance au Kenya.

Avec un total de 3 878 actionnaires, un capital de 2,1 milliards de Ksh et 1,3 million de client·e·s, le groupe se classe parmi

[68] *L'assurance mutualiste au 21e siècle: retour vers le futur?*, Revue Sigma de Swiss Re, No 4/2016, p. 3 Lien : L'assurance mutualiste au 21e siècle : retour vers le futur ? (icmif.org)
[69] Site Web de Unique Insurance : http://uicghana.org
[70] Site Web de CIC Insurance : https://cic.co.ke

les compagnies d'assurance les plus prospères et les plus rapides du Kenya et le premier assureur coopératif d'Afrique. CIC prévoit d'étendre leurs activités dans les régions de l'Est et du Centre de l'Afrique

1.3.3 LE MICRO-CRÉDIT

Le recours au microcrédit est très développé en Afrique. Il consiste en l'attribution de prêts de faibles montants à des entrepreneur·se·s ou à des artisan·e·s qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires classiques. Il permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création de richesses, mais se pratique aussi bien dans les pays développés ou en transition.

Les finances solidaires sont donc des institutions qui rendent accessibles les services financiers aux populations défavorisées. La microfinance est considérée comme un acteur de l'inclusion financière et sociale, car les microentreprises et les PME jouent un rôle primordial dans la création d'emplois et l'employabilité des jeunes.

Par exemple, d'après la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le taux d'utilisation des services de microfinance dans l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine) est monté à 21,67 % en 2019 contre 21 % en 2018. Le dernier rapport de la Banque sur la situation de la microfinance dans l'UEMOA au 31 mars 2021 montre que *«16 millions de personnes ont bénéficié des services financiers fournis par les institutions de microfinance sur la période sous revue, à travers 4.435 points de service répartis dans les États membres de l'Union. »*[71]

La microfinance et l'employabilité des jeunes

Burkina Faso, Togo, Niger, Rwanda

ADA (Luxembourg) a conçu avec les organismes partenaires RCPB (Burkina Faso), FUCEC (Togo), ASUSU (Niger), UFC (Rwanda) et Rotary Luxembourg le projet « Jeunes Entrepreneurs » pour répondre au défi de la création d'emploi pour les jeunes en Afrique Subsaharienne, et ainsi lutter contre la pauvreté.

Celui-ci a pour objectif la mise en place, d'une offre de services financiers (crédit et épargne) et non financiers (formation, éducation financière, conseil en gestion d'entreprise, suivi et accompagnement) adaptée aux besoins de jeunes entrepreneurs souhaitant démarrer ou renforcer leur microentreprise.

En effet, un africain sur deux, âgé de 15 à 24 ans, est encore sans activité professionnelle en 2018, soit près de

100 millions de jeunes sur le continent. Pour les 11 millions de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail africain, les opportunités d'embauche dans des entreprises formelles et informelles sont rares. L'auto-emploi est par conséquent considéré comme l'une des principales sources de création d'emplois pour les années à venir.

Un double objectif économique et social :

1. Lutter contre le chômage des jeunes, à travers l'entrepreneuriat, en facilitant l'accès aux produits et services financiers et non-financiers via :

- une formation en éducation financière
- l'octroi d'un crédit à des conditions préférentielles pour démarrer ou renforcer une microentreprise
- un suivi personnalisé jusqu'au terme du remboursement du crédit

2. Contribuer à l'évolution des institutions de microfinance partenaires par :

- un accroissement du portefeuille de crédit
- un élargissement de la clientèle
- une amélioration des performances sociales

Les chiffres clés du projet : 4 010 jeunes financés, 6 695 emplois créés.[72]

[71] *Situation de la microfinance dans l'UEMOA au 31 mars 2021,* Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), p.2, lien : https://www.bceao.int/fr/publications/situation-de-la-microfinance-dans-luemoa-au-31-mars-2021
[72] Fiche projet « Jeunes entrepreneurs » consulté sur : https://bit.ly/2U56KTc

Toutefois, il nous faut rester prudent et constater que le micro-crédit ne permet pas pour autant de sortir de la pauvreté. Selon la BCEAO, le prêt moyen accordé en 2021 par les réseaux de microfinance était de 166 dollars, ce qui ne permet pas d'investir dans de véritables projets créateurs de revenus et porteurs d'emplois. **De plus, de nombreuses études ont démontré que les taux d'intérêt pratiqués par les institutions de microfinance peuvent freiner l'envie des personnes vulnérables d'y avoir recours, d'autant qu'ils obtiennent déjà des prêts par des moyens informels.**

Le second problème concerne les mesures mises en place pour réduire les risques de non-remboursement. Par exemple, en contrepartie des prêts, l'innovation fut de proposer la mise en gage du capital social des emprunteurs (réputation) à la place du capital physique (biens) dont les plus pauvres sont le plus souvent démunis. Pour ce faire, plusieurs moyens sont utilisés tel que le principe de la responsabilité conjointe (qui lie des individus ayant bénéficié d'un prêt de groupe, en cas de non-remboursement de l'un d'entre eux), les incitations dynamiques (augmentation et allongement du crédit en cas de remboursement), ou encore l'utilisation de remboursements fréquents sont utilisées.[73] Ces contreparties ont ainsi contribué à amoindrir l'impact des microcrédits en Afrique de l'Ouest.

Afin de palier à certaines dérives observées dans le secteur – par des opérateurs cherchant la profitabilité avant la performance sociale -, des OESS telles qu'Entrepreneurs du Monde[74], association française, à conçu et déployé une microfinance à dimension sociale.

MUNAFA, programme de microfinance sociale au Sierra Leone[75]

Le programme mis en œuvre par Entrepreneurs du Monde, en 2018, soutient les familles les plus vulnérables dans les bidonvilles les plus précaires de Freetown puis dans des zones rurales éloignées. MUNAFA (« prospérer » en langue locale) est une institution de microfinance sociale qui propose des prêts, un compte épargne, des formations et un accompagnement social adaptés. Grâce à ce soutien complet, les entrepreneur·se·s développent leur activité et leur revenu et améliorent durablement leurs conditions de vie. 92% des bénéficiaires de Munafa sont des femmes.

En Sierra Leone, la population est majoritairement rurale (62%) et jeune (42% a moins de 15 ans). 70% des jeunes sont sans emploi ou sous-employés. Pour vivre, beaucoup démarrent une activité d'achat-revente, un atelier, cultivent un champ ou élèvent un peu de bétail. Mais ils manquent de ressources financières et de formation pour développer et pérenniser leur affaire.

Méthodologie *:* les entrepreneur·se·s se constituent en groupe de 15 à 35 personnes. Après cinq séances de formation initiale, chacun accède à un premier prêt en fonction de son besoin de financement et de sa capacité de remboursement. Aucun garant ni caution ne lui est demandé. Deux fois par mois, le groupe se réunit avec son animateur. Chacun rembourse une échéance de prêt, alimente son compte épargne et participe à une formation en gestion/vente ou sur un thème social (éducation, santé, droit, etc.) pour renforcer son activité et pour faire progresser sa famille et sa communauté sur tous les plans.

Incubation : depuis 2019, l'équipe locale de Munafa apporte ses services socio-économiques dans 10 communautés de Freetown. Cette équipe est soutenue par les experts techniques d'Entrepreneurs du Monde pour son Système d'Information et de Gestion, la gestion de ses risques et sa performance sociale et financière. Aujourd'hui, l'équipe de direction compétente et motivée fait bien avancer l'institution de microfinance vers l'équilibre social et financier visé.

Développement des services sociaux : en 2021, Munafa recrutera sa première travailleuse sociale. Elle va mettre en place des partenariats avec des structures sociales travaillant sur des problématiques affectant les bénéficiaires (violences conjugales, perte de logement, etc.). Ces partenariats lui permettront ensuite d'organiser des entretiens individuels avec les bénéficiaires en grande difficulté puis de les rediriger vers ces partenaires spécialisés. Elle mènera également des formations sur des sujets considérés sensibles comme les menstruations ou l'excision.

Expansion en zone rurale *:* à la suite des bouleversements opérationnels causés par le COVID19 en 2020, l'ouverture de la première agence en zone rurale a été repoussée à 2023 mais l'équipe mène déjà une étude de marché pour décider de la localisation de cette 5e agence. Et dès 2021, l'équipe va créer un crédit agricole et développer 12 modules de formation sur l'agro-entrepreneuriat.

[73] Moutiou Adjibi Nourou, « Le microcrédit, une efficacité contestée en Afrique de l'Ouest », 12 mars 2020. Consulté sur : https://bit.ly/3wB9Yv9
[74] Entrepreneurs du Monde I Avec presque rien on peut changer presque tout
[75] Fiche programme consulté sur : SIERRA-LEONE_MUNAFA_ENTREPRENEURS-DU-MONDE_Fiche-programme.pdf (entrepreneursdumonde.org)

1.3.4LA MICRO-ASSURANCE

L'assurance inclusive ou micro-assurance est un service partagé entre les Mutuelles, Coopératives et Organismes communautaires, ou MCCO, et définie comme un produit d'assurance accessible, soit par son prix soit par son mode de distribution, aux personnes vivant avec moins de 2 dollars (USD) environ par jour.

Par le biais des micro-assurances, les MCCO viennent « combler un espace laissé vide pour desservir les personnes à faible revenu ou celles vivant dans les zones rurales qui en principe n'ont pas accès aux services d'assurance. Les MCCO entretiennent des relations étroites avec les communautés locales et sont perçus par leurs membres comme un espace sûr et fiable. Ils sont en mesure de proposer une solution en l'absence d'autres options. »[76]

L'état des lieux de la micro-assurance réalisée en 2009 par le BIT explique l'évolution du développement des micro-assurances : « Les structures coopératives d'assurance servent un marché couvrant tous les niveaux de revenus depuis les années 1970. Au cours de la décennie suivante, des systèmes d'assurance santé communautaires sont nés dans le sillage de l'Initiative de Bamako[77], particulièrement en Afrique de l'Ouest. Au milieu des années 1990, les assureurs commerciaux ont commencé à investir le marché en offrant des produits de micro-assurance spécialisés. Quant à la micro-assurance informelle, elle existe depuis des décennies sous diverses formes, depuis les « tontines » d'Afrique de l'Ouest jusqu'aux sociétés funéraires d'Afrique du Sud, en passant par les groupes d'entraide (« friends in need ») ougandais. Au cours des dix dernières années, l'assurance a été reconnue comme un instrument financier capable d'aider les populations à faibles revenus à gérer leurs risques financiers »[78]

La note de synthèse du BIT, se basant sur une étude plus détaillée, conclut notamment que la micro-assurance en Afrique est en pleine expansion et représente une véritable opportunité de développement pour le continent : en effet, en 2008 elle a recensé qu'environ 2.6% (représentant 14.7 millions de personnes) de la population vivant avec moins de 2 dollars (USD) par jour, dans 32 pays d'Afrique est couverte par des produits de micro-assurance. Dans ce constat l'Afrique du Sud représentant la majorité des parts. Les produits d'assurance vie dominent le marché africain tandis que « Les produits de santé, qui sont souvent cités comme les plus demandés, ne couvrent qu'environ 0,3 % de la population à faibles revenus ; l'assurance des biens et l'assurance agricole couvrent une population sensiblement moins nombreuse, mais représentant respectivement 0,2 % et 0,1 % de leurs marchés potentiels. »[79] En termes de couverture géographique « l'Afrique australe et l'Afrique orientale dominent le paysage de la micro-assurance avec respectivement 8,8 millions et 4 millions de personnes couvertes. Cela ne laisse que 1,9 millions couverts en Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest. »[80]

Exemple de micro-assurances

FUCEC-Togo[81] est un réseau coopératif d'épargne et de crédit de référence dans l'inclusion financière et sociale. Sa mission est d'offrir aux populations rurales et urbaines des services financiers et non financiers décentralisés afin d'améliorer leurs conditions de vie tout en assurant la pérennité du réseau. À travers cette mission, la Fucec-Togo affirme son ancrage social et sa cible prioritaire constituée par les personnes vulnérables à faible revenus, mais pas exclusivement.

En ce sens, l'organisme prévoit une assurance-vie pour les acteurs et actrices du secteur informel.

C'est un nouveau produit d'assurance-vie mis au point par la Faîtière des Unités Coopératives et d'Epargne du Togo (FUCEC-Togo) dont la gestion sera assurée par CIF Assurances-vie.

L'Union des Assurances du Burkina Vie (UAB) est une compagnie d´assurance vie établie de longue date (37,79% de parts de marché en 2008) qui lance un produit de micro-assurance vie à grande échelle.

Le produit, destiné aux entrepreneur·se·s du secteur informel dans les zones urbaines, est basé sur un système d'épargne contractuel, et comprend des garanties assurance vie et invalidité. Les cotisations des clients sont recueillies chaque jour.

[76] Le rôle des mutuelles, des coopératives et des organismes communautaires sur les marchés d'assurance inclusifs, Briefing pour le 7 e Forum Consultatif, 15 novembre 2016, Colombo, Sri Lanka, International Institute of Insurance Supervisors (IAIS), lien : 7th_consultative_forum_briefing_note_french_0.pdf (a2ii.org)
[77] Voir la partie santé
[78] Les états des lieux de la micro-assurance en Afrique, Michal Matul, Michael J. McCord, Caroline Phily, et Job Harms, Note de Synthèse, BIT, octobre 2009, p. 1, lien : wcms_124366.pdf (ilo.ch)
[79] Ibid, p.2
[80] Ibid
[81] Site web de Fucec-Togo : http://fucec-togo.com/presentation/

Les primes d'assurance sont faibles, soit 100 FCFA (0,2 USD) par mois. Le bénéfice est le double de la valeur du capital sous contrat, avec un plafond de 200 000 FCFA (415 USD) pour la vie et l'invalidité.

L'utilisation des nouvelles technologies pour équiper les client·e·s avec des cartes à puce et les agents avec des terminaux d'ordinateur devrait améliorer la gestion du produit, réduire les coûts et aider UAB à étendre ses opérations dans le pays, avec un objectif de 200 000 clients au cours des trois prochaines années[82].

Bima Ya Jami (BYJ) est un projet pilote au Kenya, qui offre un produit composite de micro-assurance couvrant la santé, le décès accidentel ou l'invalidité et les funérailles pour les ménages à faibles revenus.

Le projet est géré par un consortium : le Centre Coopératif Suédois (SCC) est responsable de la gestion du projet et du renforcement des capacités, l'assureur Cooperative Insurance est le porteur des risques décès accidentel et funérailles, et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie intervient en qualité de porteur du risque santé.

Le lien avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie constitue un cas intéressant d'utilisation des mécanismes de marché pour permettre aux travailleurs de l'économie informelle d'accéder aux services de santé.

Le projet a débuté en septembre 2008, et l'assureur s'attend à couvrir 200 000 personnes à faibles revenus d'ici deux ans. Si l'initiative est couronnée de succès au Kenya, le consortium prévoit d'élargir l'offre de produits à d'autres pays de la région[83].

1.3.5 L'ARTISANAT

L'artisanat représente une part considérable des économies africaines mais la filière reste largement déstructurée.

Aujourd'hui, chaque pays du continent africain peut proposer des objets d'artisanat reflétant son histoire. Mais c'est en Afrique anglophone que l'on retrouve des structures valorisant le **commerce équitable non-assistant**, un concept basé sur l'autonomie des artisans bénéficiant du commerce équitable tels que *Ocean Sole*, *Kazuri* ou *Imani Collective.*

Pour que le secteur puisse se développer, *« Il est impératif de créer ou réorganiser les coopératives d'art et d'artisanat par métier, il est nécessaire de les former aussi bien sur les enjeux économiques de leur secteur que sur les designs, l'innovation, la créativité. Les artisans ont besoin de facilité bancaire pour améliorer par exemple leur outillage souvent désuet. Afin de constituer leur stock de matières premières, nos artisans ont besoin d'être accompagnés. Il faut également susciter des personnes qui sont à même de promouvoir et commercialiser notre artisanat local au niveau national et international. Et pour finir, il nous faut tous faire l'effort de consommer notre artisanat ».*[84]

Exemples de coopératives artisanales

CÖTE D'IVOIRE

L'UGAN[85] : est l'**U**nion des **G**roupements des **A**rtisans du **N**ord de la Côte d'Ivoire, dans la région des savanes. Elle a été créée en 1983 par 3 groupements fondateurs et compte actuellement 5 membres. Elle est basée dans la ville de **Korhogo**, où un centre artisanal a été construit.

À chaque village correspond un groupement d'artisan·e·s avec sa spécificité. Les femmes filent le coton traditionnel, font du crochet ou de la poterie. Les hommes sont des tisserands, peintres sur toile, tailleurs, fondeurs de bronze ou sculpteurs sur bois.

Elle a pour objet de soutenir chaque groupement dans :

- L'approvisionnement des artisan·e·s au moindre coût en matière première de bonne qualité,
- La diversification et l'amélioration de la qualité de la production,
- L'organisation de la commercialisation de leurs produits,

[82] Article dans Atlas Magazine, l'actualité de l'assurance dans le monde, lien : Micro-assurance en Afrique : état des lieux et défis à relever (atlas-mag.net)
[83] Ibid
[84] Sandra Idossou, « C'est aux africains de promouvoir l'art et l'artisanat africains », 28 mai 2018. Consulté sur : https://bit.ly/2T3YGBJ
[85] Site Web d'UGAN : https://www.ugancoop.com

- La promotion des groupements par un effort soutenu d'éducation et de formation.

Les villages de Waraniéné et Katia produisent des **vêtements**, des **accessoires** et du **linge de maison**, faits à partir de **bandes tissées**, de 12 à 20 cm de large.

Le tissage se fait sur une structure rudimentaire, composée d'un cadre fixe en bois, dans lequel le tisserand insère chaque matin son appareil de fils, avec les lisses, le peigne, et la barre d'enroulement. Il tisse à partir de fils en coton produits localement et filés et teints industriellement. Il existe toutefois du fil filé à la main, toujours par des femmes. Ce fil est plus dur à tisser car plus fragile mais donne au final un rendu beaucoup plus doux et agréable à porter.

MAROC

Art Tissage Tam[86] : est une coopérative spécialisée dans le tissage et la broderie traditionnels à la main créée en 2009 à Tamesloht, près de Marrakech par Abdessadek Ezzeki.

Ce sont des ateliers qui fabriquent avec passion des pièces d'une grande qualité avec des fils de coton, de soie et de laine soigneusement sélectionnés et souvent bio.

Tous ses articles sont fabriqués à partir de fils naturels de première qualité, par des hommes et des femmes formés au tissage et à la broderie dès leur plus jeune âge. Certains sont originaires du Centre des Enfants de la Rue de Tamesloht, l'orphelinat « Fiers et forts ». Pour eux, le travail à la coopérative est une véritable expérience de réinsertion.

Souvent, ce sont les femmes qui tissent et les hommes qui commercialisent leur travail.

L'artisanat utilitaire

Il existe plusieurs artisanats tels que l'artisanat d'art, mais aussi l'artisanat qui pèse lourd dans les économies africaines : un artisanat « utilitaire » qui fabrique des meubles ou des outils et qui travaille pour la consommation locale et faisant entrer l'économie circulaire[87] dans le système. Celui-ci fait l'objet de nombreuses initiatives citoyennes locales.

Par exemple, Maurice Bado construit au Burkina-Faso des pompes à pédales. Pour maximiser ses bénéfices et proposer le prix le plus attractif possible, il tente d'inclure dans sa pompe un piston « local » dans lequel le caoutchouc est remplacé par du cuir de taureau.

Au Niger, les artisans ont trouvé une solution différente au même problème : ils produisent des pistons à partir de produits de récupération : tuyaux ou sachets plastiques. Cette petite transformation fait vivre de nombreuses familles.

Au Burkina Faso, Al-Ayat Ouedraogo et son père, Adama, ont par exemple transformé leur élevage bovin en une petite entreprise qui vend le lait pasteurisé et le yaourt au marché de la capitale.[88]

1.3.6 LES INCUBATEURS CRÉATEURS DE RICHESSES ÉCONOMIQUES

Tout comme les coopératives, les incubateurs permettent également cette transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. En effet, ils contribuent au développement économique territoriale par la promotion de l'entreprenariat en réponse aux défis sociaux et économiques de chacun des pays. Les incubateurs sont les entreprises sociales qui font partie de « l'écosystème de l'innovation » en Afrique. Leur rôle est essentiellement de proposer, à de jeunes entreprises, des accompagnements longs et intensifs, à travers des formations, des conseils et des financements, permettant de transformer une idée innovante en entreprise performante et de l'inscrire dans la durée.

« Ces centres de l'innovation contribuent au développement économique et durable du continent. Ils sont d'ailleurs financés, pour la plupart, par des entrepreneurs privés locaux et très peu, voir jamais, subventionnés par l'État lui-même. Plus que de nouveaux espaces de rencontre, ce sont de vrais carrefours ou « Hubs », qui

[86] Site Web d'Art Tissage Tam : https://cooparttissagetam.com
[87] L'économie circulaire est un système économique et industriel visant à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation.
[88] Cocoricoeur ONG, « Artisanat africain : l'industrialisation par le bas », 21 janvier 2021. Consulté sur : https://bit.ly/3i5hetZ

laissent place à l'échange d'idées, au mentoring, au coaching, à la collaboration libre, à la construction de partenariats, à la recherche de financement, à la mise en relation, etc., tout ceci dans le but de développer un climat des affaires propice au succès des projets entrepreneurials. Ceci, se faisant dans le cadre et grâce à l'initiative de hackathons, concours, workshops, et conférences animées par des speakers. »[89]

L'innovation sociale à travers les incubateurs

Le GROUPE SOS[90] à travers son programme PULSE a été à l'origine de plusieurs incubateurs en Afrique, notamment en Tunisie, Maroc et au Sénégal.

TUNISIE

Lab'ess[91] **:** Le Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire vise à contribuer activement au développement durable des acteur·rice·s de l'innovation sociale pour répondre efficacement aux besoins socio-économiques du pays. La mission du Lab'ess est double. D'une part, il héberge, forme, accompagne, promeut les entrepreneur·es sociaux·ales et organisations de la société civile tunisiennes pour changer d'échelle à travers un programme d'incubation inclusif. D'autre part, il a un rôle de facilitateur puisqu'il permet la connexion entre les différent·es acteurs·rices engagé·e·s (société civile, État et secteur privé) afin de créer des synergies favorables à l'accélération des projets à impact et à la reconnaissance de l'ESS en Tunisie.

Lab'ess offre notamment un programme de formation, des workshops, un accompagnement individuel, un financement, une mise en réseau et une visibilité à disposition des personnes qui souhaitent se lancer.

MAROC

Bidaya[92] **:** est l'incubateur Social Green Tech au Maroc de PULSE, organisation leader dans le soutien de l'entrepreneuriat a impact présente à l'international. Implanté à Casablanca depuis 2015, Bidaya a accompagné plus de 80 startups à fort impact social ou environnemental.

Convaincu de la nécessité de construire des modèles économiques innovants pour répondre aux défis sociaux et environnementaux, Bidaya oeuvre pour l'entrepreneuriat à fort impact à travers 4 pôles d'activités :

- Bidaya Incub, le programme d'accompagnement général d'entreprises en amorçage
- Bidaya Funds, le programme d'accompagnement vers le financement d'entreprises ayant validé leur preuve de concept
- Bidaya Space, le programme de promotion de l'entrepreneuriat à impact social ou environnemental
- Bidaya Lab, le programme de partage et de valorisation de l'expertise Bidaya

SÉNÉGAL

Jogjef[93] **:** Soutenu par la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal, JógJëf est un incubateur issu d'un partenariat entre Futur au Présent International, PULSE et l'Université virtuelle du Sénégal, visant à accueillir et à accompagner des jeunes porteurs de projets à impact social et environnemental.

Situé dans les locaux de l'UVS à Yamatogne (Ziguinchor), ce lieu a pour principaux objectifs d'orienter, de former et de mettre en réseau des entrepreneur.e.s résidant en Casamance. Quel que soit leur parcours personnel, académique ou professionnel, les jeunes peuvent venir concrétiser leurs projets.

AFRIQUE SUD

Oribi Village : est un incubateur d'impact qui propose des programmes de développement des compétences, de formation et de soutien aux entrepreneurs.

Sa mission est de connecter les opportunités d'affaires entre tous les acteurs·rices de l'écosystème autour de valeurs d'inclusion, d'impact social et environnemental.

[89] Les incubateurs, centres d'innovation en Afrique, Nina Misano, 5/07/2018 sur le site : Entrepreneur Afrique : Les incubateurs, centres d'innovation en Afrique
[90] Site Web du GROUPE SOS : https://www.groupe-sos.org/
[91] Site Web du Lab'ess : https://www.labess.tn/
[92] Site Web de Bidaya : https://www.bidaya.io/
[93] Site Web de Jogjef : https://www.jogjef.sn/

2. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le concept de souveraineté alimentaire a été présenté pour la première fois lors du Sommet de l'alimentation organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome en 1996 et qui a été progressivement modifiée pour aboutir, en 2007, au Forum de Nyéléni (Mali) qui définit la souveraineté alimentaire comme « *le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuse de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles* ». Le Sommet de l'alimentation de 1996 a également défini le concept de sécurité alimentaire qui *« existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

En Afrique, la souveraineté alimentaire est mise à mal par les nombreuses importations alimentaires créant une dépendance de l'Afrique vis-à-vis du reste du monde. L'on trouve de nombreux acteurs qui agissent en faveur de la sécurité alimentaire. Aujourd'hui, l'essentiel des coopératives africaines agissent dans le cadre de l'agroalimentaire, dans le but d'augmenter la production agricole locale.

Cheikh Gueye, le coordinateur stratégique de la plateforme d'Enda Tiers Monde a évoqué « *La recette pour la souveraineté africaine* », une stratégie pour définir les politiques africaines par les Africains et pour les Africains. Cette souveraineté africaine passe notamment par la souveraineté économique. Par exemple, le développement de l'agriculture menant à la souveraineté alimentaire doit être tourné vers les besoins et les intérêts des Africains au lieu de l'exportation. Toutefois les réformes visant à sécuriser l'accès à la terre des agriculteurs sont surtout présentes dans les pays anglophones et en Afrique du Nord.

Il s'agirait d'investir massivement dans l'agriculture familiale, mais aussi de changer les habitudes alimentaires, car la majorité des systèmes de production ont été mis en place pour satisfaire les besoins alimentaires des métropoles sous l'administration coloniale.[94]

Les coopératives agricoles

Les coopératives jouent un rôle important par l'aide qu'elles procurent aux petits producteurs agricoles et aux groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes. En effet, le secteur agricole, qui comprend la production agricole, la foresterie, la pêche et l'élevage, constitue la source principale d'emplois et de revenus dans les zones rurales africaines, où la sécurité alimentaire est un enjeu fondamental.

Les coopératives agricoles permettent aussi bien la mutualisation des terres que des élevages, et par le biais de la mutualisation des apports financiers, d'acquérir des machines et outils que les agriculteurs et agricultrices n'auraient pu acheter seul·e·s. *« Par la mutualisation à la fois des ressources financières, des outils de production et de la terre, la coopérative favorise une rentabilité et une productivité plus grande qu'elles ne l'auraient été si chacun exploitait individuellement ses maigres ressources. Elle accroît également le pouvoir de négociation des agriculteurs sur les marchés du fait d'une production plus volumineuse*. »[95]

Cette rentabilité de la coopérative est au final répartie entre l'ensemble des membres de la coopérative selon le travail qu'ils ont réalisé contribuant ainsi à une répartition équitable des bénéfices.-

Intégration des petits exploitants agricoles au sein des chaînes de valeur modernes à travers l'Afrique

BÉNIN & SÉNÉGAL

Le projet CUMA crée par ICOSI (Institut de coopération internationale) et co-financé par l'AFD (Agence française de développement) vise à développer l'entreprenariat agricole au Bénin et au Sénégal.

Les objectifs sont de favoriser le développement économique local par l'entrepreneuriat coopératif agricole, améliorer la sécurité alimentaire par l'appui à l'agriculture familiale et de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et de

[94] Agnès Faivre, « L'Afrique doit se réinventer sur la base d'une nouvelle souveraineté », Rapport Alternatif sur l'Afrique (RASA), 18 juin 2021. Consulté sur : https://bit.ly/3hw3M34
[95] Al Ghali Taz, « Les coopératives agricoles au Maroc, un levier de développement miné », 12 décembre 2018. Consulté sur : https://bit.ly/3r2d7CW

l'environnement.

Ce projet consiste à renforcer les capacités des entrepreneur·se·s agricoles, notamment des jeunes et des femmes et les rassembler au sein d'organisations professionnalisées et autonomes ; accompagner les entrepreneur·se·s agricoles dans l'amélioration de leurs techniques et capacités productives et promouvoir le partage des connaissances Nord-Sud, Sud-Sud et l'essaimage de ce modèle entrepreneurial coopératif.

Il bénéficie à 1 280 agriculteur·rice·s dans 128 coopératives, 112 tractoristes, 9 mécanicien·ne·s et 18 752 personnes, dont les familles des bénéficiaires directs (moyenne de 8 pers./famille au Sénégal et 15 pers./famille au Bénin), les travailleur·se·s saisonniers, les étudiant·e·s des centres de formation partenaires, etc.).[96]

LIBÉRIA

Depuis janvier 2020, cinq coopératives libériennes de cacao travaillent à la création de quinze sites de démonstration climato-intelligents pour le cacao et les cultures associées, avec le soutien conjoint de l'International Trade Centre (ITC) et de son partenaire libérien Alliances for Action, Arjay Farms. Les coopératives travaillent avec un modèle d'apprentissage par les pairs qui vise à multiplier la participation des femmes dans les rôles de direction. Les 15 femmes "agricultrices principales" ont pour responsabilité la formation d'autres agricultrices à de nouvelles méthodes de production.

Les agricultrices principales ont été formées à la préparation des champs, à la conception des parcelles, à la création d'une pépinière de cacao, à la préparation du compost organique et à la comptabilité.

Entre le 1er et le 7 août 2020, soixante-sept membres des coopératives ont repiqué 6750 plants de cacao et d'autres cultures vivrières comme le plantain, la banane, l'edoes, l'igname, la patate douce, le maïs, le moringa, le poivre, le gombo et les haricots. Les agriculteur·rice·s ont également reçu une formation sur le bon entretien des jeunes plants dans les champs ainsi que sur la gestion post-récolte, notamment la manipulation, le stockage et le transport des produits agricoles.[97]

TUNISIE

Les femmes de la palmeraie de Rjim maatoug agissent dans l'ESS et plus particulièrement dans l'agro-écologie. Avec l'accompagnement de l'association Dream in Tunisia, elles peuvent produire de manière naturelle, et valoriser les produits de leurs terroirs dans un but de bien-être des consommateur·rice·s, mais aussi environnemental et surtout que leur activité économique perdure dans le temps. Ayant pour mission de promouvoir les techniques d'agro-écologie afin de lutter contre la désertification, le GFDA Ettahadi vise l'autonomisation alimentaire des 7000 habitant·e·s de la zone.

Les partenaires au projet WicMic, l'entreprise BFI, l'ambassade d'Allemagne, le Corp, et Acacias for all ont permis :

L'aide pour la plantation de 3800 arbres forestiers dans la localité pour limiter l'ensablement autour de la maternité, le collège et à l'entrée de la ville. Mais aussi l'installation de micro-jardins potagers dans leurs maisons afin de valoriser l'autonomie alimentaire ou de la création d'une unité de transformation des dattes et plantes aromatiques et médicinales pour le GFDA.

Ces femmes ont également pu bénéficier d'une formation « entrepreneur vert de l'ESS / transformation des produits de la palmeraie agro écologique » dans laquelle elles se sont formées aux bases de l'agro-écologie et l'agriculture biologique.[98]

Les coopératives peuvent ainsi contribuer au développement social et économique de l'Afrique et donc d'une croissance inclusive. Toutefois, ***« Sans politiques et partenariats qui permettent aux petits agriculteurs y compris les éleveurs et agriculteurs de subsistance de participer et de profiter de cette croissance, cette opportunité a toutes les chances de se transformer en risque »***, a énoncé José Graziano da Silva, l'ex-Directeur général de la FAO.[99]

En effet, les coopératives et les associations sont les moyens essentiels d'apporter aux agriculteur·rice·s familiaux une aide technique, de renforcer leurs capacités et de les faire accéder aux ressources financières et aux dernières technologies. Elles sont également importantes pour promouvoir une coopération entre agriculteur·rice·s et institutions de recherche afin d'aider les petits exploitants agricoles à faire entendre leur voix lors de l'élaboration de politiques.

Le continent est également menacé, car la capacité d'accès à une nourriture suffisante, nutritive et sans danger, capable de couvrir les besoins alimentaires a été diminuée par de nombreuses catastrophes naturelles et des épidémies.

[96] Fiche du projet « Cuma » consulté sur : https://bit.ly/3xDzKQw
[97] NTF4 News « Liberian cocoa cooperatives embrace climate-smart production for better resilience", 11 septembre 2020. Consulté sur: https://bit.ly/36sOeqL
[98] ACACIAS for all, « Tribune : Soutenir ces tunisiennes qui s'engagent pour transformer les pratiques agricoles et promouvoir l'agroécologie », 7 mars 2021. Consulté sur : https://bit.ly/3ATa1Wh
[99] FAO, « Les coopératives peuvent contribuer à la croissance inclusive en Afrique », 2018. Consulté sur : https://bit.ly/36zdN9z

2.1 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'urgence climatique est un défi majeur dans le continent africain, l'Afrique étant la région du monde la plus sujette aux chocs climatiques. Selon les rapports climatiques actuels, un réchauffement de 2°C au niveau mondial reviendrait à des augmentations de température plus élevées au niveau régional en Afrique. Mais cela entraînerait aussi une augmentation des événements de fortes pluies, des risques d'inondations, glissements de terrain, fortes sécheresses ayant des conséquences sur la ressource en eau et sur l'agriculture.[100] Ces effets exposent les économies africaines à des risques irréversibles, menaçant la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes.

En Afrique de l'Ouest, les sécheresses des années 1970 ont amené les gouvernements à reconnaître des mouvements paysans, qui ont permis, par la suite, la création du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA – voir ci-dessous), au Bénin en 2000, et de faire entrer l'agriculture familiale dans les politiques régionales. Pratiquées sur de petites surfaces, il a été démontré que les agricultures familiales produisent une part de la nourriture mondiale proportionnellement supérieure à la portion de terre qui leur est attribuée.[101]

L'Afrique subsaharienne compte déjà plus de 240 000 millions de personnes qui souffrent de la faim et, dans certains pays, plus de 70 % de la population connaît des problèmes d'accès à la nourriture, ce qui fait d'elle la région la plus fragile au plan de la sécurité alimentaire.[102]

Quelques initiatives du PNUD pour atteindre les ODD en Afrique

GHANA

LE DROIT À L'EAU - *L'action climatique au nord du Ghana met fin à la saison sèche*

Au Ghana, près de six millions de personnes dépendent des eaux de surface pour subvenir à leurs besoins, ce qui les rend vulnérables aux aléas climatiques et aux maladies. Lors de la saison sèche, au nord du pays, la nourriture manque et peu de ressources d'eau sont fonctionnelles.

Le PNUD travaille avec le gouvernement du Ghana pour mettre en œuvre un projet visant à améliorer la résilience aux changements climatiques au travers de la gestion des ressources en eau et de la diversification des moyens de subsistance. Celui-ci consiste principalement à construire et à remettre en état de petits barrages et forages dans le nord du Ghana et d'installer des systèmes d'irrigation solaire et de récupération des eaux de pluie.

Cela permet aux agriculteurs et agricultrices de cultiver tout au long de l'année et aux communautés de générer des revenus supplémentaires, de pêcher et d'abreuver leur bétail.

La communauté Bongo a notamment été à l'origine d'un jardin de 24 acres qui produit suffisamment en saison sèche pour que les 100 membres soient en mesure de produire des légumes pour leur consommation personnelle et pour obtenir un revenu.

D'autre part, plus de 60% des communautés du nord du pays vivent en dessous du seuil de pauvreté et traditionnellement au Ghana, les femmes sont chargées d'assurer la subsistance des familles. Dès lors de petites associations féminines travaillent sur la plantation, la récolte, la production, la transformation et la commercialisation du beurre de karité.

Plus de 30 000 personnes de 25 communautés ont directement bénéficié de la production agricole en saison sèche, de la plantation d'arbres, de barrages et de forages, de l'agro-industrie et de l'apiculture.[103]

KENYA

Marida et ses voisin·e·s ont formé la coopérative de Muliru pour gérer et protéger la seule forêt tropicale du Kenya : la forêt Kakamega. Ils ont commencé par cultiver du camphre, une plante sauvage dont les feuilles soulagent du rhume et de la grippe, repoussent les insectes et soulagent les douleurs musculaires.

Avec l'aide du PNUD, le groupe a acheté un extracteur d'huile essentielle et commencé à produire une huile médicinale commercialement viable, Naturub.

Le camphrier permet aux producteurs et productrices de gagner plus d'argent et de diversifier leurs revenus tout en favori-

[100] Matthieu Combe, « L'Afrique, une proie du réchauffement climatique », 28 février 2020. Consulté sur : https://bit.ly/2UI0nFD
[101] Marc Mees, Dominique Morel, Pape Assane Diop, « Les organisations paysannes, un nouvel acteur des politiques agricoles en Afrique de l'ouest ? », 2019. Consulté sur : https://bit.ly/2VzSD92
[102] Pritha Mitra, Seung Mo Choi, « Préserver la sécurité alimentaire en Afrique à l'ère de la COVID-19 », Fonds Monétaire International (FMI), 5 juin 2020. Consulté sur : https://bit.ly/3AQt5Vq
[103] Fiche du projet consulté sur : https://bit.ly/3jptBBH

sant l'utilisation durable de la forêt.

D'autre part, les communautés vivant autour de la forêt de Ngare Ndare prennent des mesures similaires pour protéger leur environnement naturel unique.

Ngare Ndare est une forêt indigène au pied du mont Kenya, touristique pour ses grands arbres et ses animaux. La forêt a été surnommée « la maternité des éléphants » parce que les femelles sont connues pour y mettre bas avant de retourner dans la réserve nationale.

Les communautés ont également planté plus d'1,5 million d'arbres à croissance rapide pour le bois de chauffage et les matériaux de construction, ce qui permet d'éviter l'abattage illégal d'arbres.

70% des revenus de l'écotourisme à Ngare Ndare sont réinvestis dans le développement communautaire.[104]

Des solutions innovantes pour la lutte contre le changement climatique

En Zambie, le projet de la BAD (Banque africaine de développement) des Fonds d'investissement climatique pour la résilience climatique et la Banque africaine de développement (BAD) aident la Zambie à promouvoir la résilience climatique pour protéger les secteurs et les populations vulnérables dans trois provinces (province de Lusaka, province du Sud et province du Centre) en fournissant des infrastructures au niveau communautaire et des systèmes de soutien au niveau des exploitations agricoles.

Grâce à ce projet, les agriculteurs et les agricultrices ont pu passer de l'irrigation des cultures à l'aide d'une pompe à eau provenant du premier forage à énergie solaire de la communauté au lieu de dépendre des circonstances météorologiques.

Environ 30 000 ménages pauvres qui dépendent des conditions climatiques et des ressources naturelles pour leur subsistance auront bénéficié du projet SCRiKA. Démarré en 2014, du Fonds d'investissement climatique, le projet SCRiKA a renforcé la capacité d'adaptation de 800 000 agriculteur·rice·s (dont 36 000 jeunes et 350 000 femmes) pour faire face aux inondations, sécheresses et pour lutter contre la pauvreté en Zambie.[105]

Au **Kenya**, des coopératives pour de faibles émissions de dioxyde de carbone ont apporté l'énergie solaire dans les villages dont une partie des recettes est réinvestie pour fertiliser la terre et produire du biogaz.

De plus, plusieurs marques innovent pour une société plus respectueuse de l'environnement telle que la marque **tunisienne Najen nature.** Cette marque éco responsable a été créée en 2010 et propose des collections contemporaines dans des matières naturelles recyclées ou bio. La créatrice, Nadia Jendoubi, étant moitié belge, moitié tunisienne, toutes les collections Najen sont conçues et testées en Belgique, tandis que la fabrication est assurée majoritairement par des artisan·e·s indépendant·e·s ou des PME en Tunisie afin de protéger leurs savoir-faire de l'industrialisation.

Les partenaires sont choisis selon leur expertise, leur sérieux, mais avant tout leurs valeurs humaines pour créer de véritables liens à long terme avec chacun·e d'entre eux·elles. De plus, 5% du montant de vos achats sont reversés à des œuvres caritatives choisies selon les urgences.[106]

Le projet FARE de PLANÈTE URGENCE : Filière anacarde & restauration d'écosystèmes au Cameroun[107]

PLANÈTE URGENCE : est une ONG de solidarité internationale et d'aide au développement créée en 2000 et reconnue d'utilité publique. Elle fait notamment partie du groupe SOS.

En mars 2019, Planète Urgence a initié le projet pilote « Filière Anacarde et Restauration d'Ecosystèmes (FARE) » qui accompagne l'organisation de la société civile CERAF-Nord, dans la mise en œuvre d'un projet de reforestation d'anacardiers (arbres à noix de cajou), de restauration de corridors de migration de la faune sauvage et d'appui à la production et à l'entretien de vergers d'anacardiers en vue du développement de la filière, en faveur de populations riveraines du parc national de la Bénoué.

L'objectif du projet est d'appuyer la restauration d'espaces dégradés autour du Parc National de la Bénoué et augmenter la résilience des écosystèmes et des communautés riveraines.

Les missions reposent sur trois axes principaux : la restauration des espaces dégradés par le reboisement de vergers d'anacardiers en périphérie du Parc National de la Bénoué, le renforcement des capacités des producteurs de la filière anacarde en matière de techniques et de suivi de plantations et les accompagner dans leur structuration de vente collective.

Ainsi ce projet permet de sensibiliser les populations à l'importance de la reforestation et de la diversification des sources de revenus. Les producteurs et productrices disposeront à terme de conditions de vie améliorées grâce aux revenus générés par la production et la vente de noix de cajou. Cela contribuera à diversifier et sécuriser leurs moyens d'existence, particuliè-

[104] ONU Développement, « Nous savions que continuer comme ça serait la fin de la forêt », 21 février 2020. Consulté sur : https://bit.ly/3ilCwEV
[105] Fiche du projet « SCRiKA » consulté sur : https://bit.ly/3hYdVop
[106] Site Web de Najen Nature : https://nature-najen.com
[107] Site Web du projet Fare : https://bit.ly/2TLrIqi

rement durant les périodes de soudure où, dans cette région soudano-sahélienne à seulement deux saisons annuelles (sèche et humide), les récoltes des cultures traditionnelles locales viennent à manquer.

Le projet a débuté en 2019 et poursuit ces objectifs : 40000 arbres plantés, 1600 bénéficiaires directs, 5000 bénéficiaires indirects.

2.2 RÔLE DES MUTUELLES D'ASSURANCE DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES

Aujourd'hui, seules 5% des pertes dues aux catastrophes sont couvertes par une assurance dans les pays pauvres, contre 50% dans les pays riches

L'assurance et le financement des risques sont de plus en plus perçus comme essentiels au développement d'un pays. Dans le même temps le secteur de l'assurance réalise également que la viabilité des pays et des communautés sont essentielles à leur viabilité dans le long terme. Cela suscite des débats et discussions sur le rôle que l'assurance peut jouer en soutien au développement durable et ce plus particulièrement dans une époque de risques climatiques croissants et la nécessité d'élaborer des stratégies urgentes d'adaptation et de résilience. Le débat aborde la nécessité d'accroître la couverture de la micro-assurance pour des millions de personnes dans les économies en développement. L'étude récente de *l'Institute for Sustainability Leadership* (Université de Cambridge, 2019)[108], note que peu d'attention a été accordée à la mutuelle de micro-assurance malgré le fait que les assureurs mutuels représentent près de 30% de l'industrie mondiale de l'assurance par prime. Ceci est dû, en grande partie aux lacunes en termes de statistiques et de littérature sur le sujet. L'étude explore comment, dans le cadre d'une réglementation adéquate, la mutuelle de micro-assurance peut procurer des avantages économiques et sociaux tout en contribuant à la réalisation des ODD et en augmentant la protection et la résilience des communautés et des personnes à faible revenu.

Le secteur de l'assurance coopérative et mutuelle est particulièrement bien placé pour ouvrir une voie pratique de la protection à la prévention des risques. Cela peut notamment se faire par le biais du partenariat (et également l'ODD 16). En novembre 2019, l'ICMIF et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) ont entamé une collaboration pluriannuelle dans le but d'adresser le défi urgent de la réduction des risques de catastrophe (DRR) dans le cadre d'un paysage global d'augmentation et d'intensification des risques. Cette collaboration est inscrite dans le cadre d'action de Sendai[109]. Un premier rapport conjoint publié en 2021 vise à clarifier les aspects pratiques d'un possible changement au sein de l'industrie de l'assurance, en se focalisant sur la prévention à travers des incitants, de la sensibilisation, de la capacité et du financement en matière de réduction des risques de catastrophe (DRR) et non plus sur les produits et services pour se protéger des risques de catastrophes. La collaboration a donné lieu à un premier rapport conjoint présentant 7 mécanismes de soutien à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience à travers les coopératives et mutuelles d'assurance, élaboré sur la base d'études de cas analysés dans le secteur des coopératives et mutuelles d'assurance et une revue de la littérature existante.[110]

Une initiative de l'Union africaine matière de gestion des risques avait déjà vu le jour en 2012 :

La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)

Créée en 2012 par l'Union Africaine, l'ARC est une agence spécialisée qui a pour but d'aider les pays africains à bien anticiper et gérer les catastrophes naturelles. L'ARC est une mutuelle d'assurance offrant des services de transfert de risques aux États membres à travers la mutualisation des risques et l'accès aux marchés de la réassurance. L'ARC est donc une solu-

[108] *Mutual microinsurance and the Sustainable Development Goals, An impact assessment following Typhoon Haiyan*, Institute for Sustainability Leadership, University of Cambridge, 2019. Lien : mutual-microinsurance-sustainable-development.pdf (cam.ac.uk)

[109] Le cadre de Sendai (2015-2030) a été adopté à la 3e Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (RRC) qui a eu lieu à Sendai en 2015. Il s'inscrit dans la continuation du cadre d'action de Hyogo et définit une stratégie mondiale en matière de réduction des risques. Il vise une réduction importante de pertes et de risques en prenant des mesures appropriées dans différents domaines (économique, structurel, institutionnel, social, juridique, environnemental, santé, e. a.) pour éviter dans la mesure du possible les catastrophes, prévenir l'exposition aux aléas et réduire la vulnérabilité des populations par le biais d'une meilleure prévention, préparation et réaction aux catastrophes en prenant également en compte le relèvement après une catastrophe. Lien : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030 (unisdr.org)

[110] From protection to prevention: The role of cooperative and mutual insurance in disaster risk reduction, ICMIF, UNDRR, 2021. Lien: From protection to prevention: The role of cooperative and mutual insurance in disaster risk reduction - International Cooperative and Mutual Insurance Federation (icmif.org)

tion africaine qui permet de répondre aux impacts des événements climatiques extrêmes. Cette solution consiste en la mise en œuvre d'un mécanisme de financement des risques de catastrophe aidant les États membres à améliorer leur capacité de planification, de préparation et de réponse face aux changements climatiques, protégeant ainsi la sécurité alimentaire de leurs populations les plus vulnérables.

Avec l'appui du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suède, de la Suisse, du Canada, de la France, de la Fondation Rockefeller et des États-Unis, l'ARC aide les États membres de l'Union africaine à réduire les risques de pertes et de dommages causés par les événements météorologiques extrêmes affectant les populations africaines en apportant, à travers une assurance souveraine des risques de catastrophe, des réponses ciblées aux catastrophes naturelles de manière plus opportune, économique, objective et transparente. L'ARC utilise désormais son expertise pour aider à lutter contre d'autres menaces majeures auxquelles le continent est confronté, dont les foyers et les flambées épidémiques.

Depuis 2014, à ce jour 62 contrats d'assurance ont été signés par les États membres représentant 101.7 millions USD de primes versées pour une couverture d'assurance totale de 722 millions USD en vue de la protection de 72 millions de personnes vulnérables dans les pays participants.

Outre la couverture d'assurance qu'elle offre, l'ARC prévoit également de lancer en 2021 un nouveau produit destiné à aider les pays membres à lutter contre les inondations. Ce produit est déjà en en phase pilote en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Gambie et au Togo et sera disponible pour tous les États membres. De même, l'ARC, en collaboration avec le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (Africa CDC) est en train de travailler sur des outils de modélisation COVID-19 pour l'Afrique, afin de permettre aux États membres de mieux gérer cette pandémie et de venir en aide aux populations qui en ont le plus besoin

La question liée au genre dans un contexte de gestion des risques de catastrophes est aussi une des thématiques phares de l'institution. En effet, L'ARC défend le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes ses activités internes ainsi qu'avec ses États membres. À cet égard, l'ARC intègre systématiquement une perspective de genre dans ses opérations et politiques dans le but de transformer les approches de gestion des risques de catastrophe pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes vulnérables dans les États membres de l'ARC.

Le Groupe African Risk Capacity (ARC) se positionne comme un leader dans la gestion des risques de catastrophes en Afrique – African Risk Capacity

3. LA SANTÉ

Aujourd'hui la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux soins de santé et des millions de personnes doivent faire face à des dépenses de santé catastrophiques pour le revenu de leur ménage, se retrouvant dès lors dans le cercle vicieux de la précarité et de la vulnérabilité en raison de leur santé. En Afrique Les systèmes de santé y sont marqués par une faible capacité d'adaptation face aux épidémies, car le secteur ne suscite que peu d'investissement. L'intégration régionale ou sous régionale dans le domaine de la santé est peu développée et l'accès aux soins, services ainsi que le manque de personnel soignant et de matériel en fait un défi majeur. Selon la région, le système est plus ou moins avancé tel qu'en Afrique du Sud qui compte de nombreuses mutuelles.

3.1 LES MUTUELLES ET MICRO-ASSURANCE DE SANTÉ

« Les liens de solidarité nécessaires à la mise en place d'une mutuelle de santé peuvent découler de plusieurs situations : habitants d'un même village ou d'un quartier, travailleurs d'une même entreprise, membres d'un même mouvement social, etc. »

Selon l'OMS et la Banque Mondiale, 75% de la population Africaine ne bénéficie d'aucun système de protection sociale. Le nombre de personnes à faible revenu couvertes par une assurance santé est passé du simple au double de 2014 à 2017, soit 4,3 millions d'assurés à fin 2017. Ce chiffre doit être rapporté aux 15 millions de détenteurs de produits de micro-assurance.[111] La micro-assurance est en constant développement, car c'est une forme d'assurance qui répond aux attentes des populations. Depuis l'initiative de Bamako en

[111] Ces données sont extraites de l'étude «*2018 Landscape of Microinsurance in Africa*» réalisée auprès de 100 organismes de micro-assurance opérant sur le continent. Atlas Magazine, « Développement de la micro-assurance en Afrique », 9 décembre 2019. Consulté sur : https://bit.ly/36wpEVK

1987[112] et le retrait successif du secteur public dans le financement de la santé, les populations africaines, et majoritairement celles du secteur informel, n'ont plus bénéficié de couverture contre le risque maladie. « Privées de protection sociale, ces populations se voient souvent dans l'incapacité financière d'accéder à des soins de santé de qualité. »[113] En réponse à cela diverses initiatives de « micro-assurance santé » se sont développées ces vingt à trente dernières années. Parmi celles-ci, « les mutuelles de santé constituent l'une des formes les plus abouties et les plus développées en Afrique subsaharienne. » [114]

« L'avantage pour le travailleur qui se mutualise est double : d'une part il connaîtra de plus courts arrêts de travail pour cause de maladie et d'autre part il aura plus de facilité à rembourser ses frais médicaux ainsi que ceux de ses proches. Ses revenus financiers pourront, de ce fait, être investis dans des activités génératrices de revenus et il pourra ainsi améliorer son pouvoir d'achat. »[115]

Concernant l'Afrique de l'Ouest, le développement des mutuelles de santé est un phénomène récent qui remonte au début des années 1990, mais qui est en constante progression.

SOLSOC[116] a réalisé une étude sur les systèmes de santé dans plusieurs pays africains dont le Burundi, le Sénégal et le Burkina Faso. Ci-dessous l'exemple du Burkina Faso :

Les mutuelles au Burkina Faso prennent différentes formes ; en 2013 on dénombrait 205 mutuelles sociales dont 131 de mutuelles classiques, 38 mutuelles professionnelles, 22 systèmes de partage des coûts, 9 systèmes de prépaiement et 5 caisses de solidarité.

Les caisses de solidarité : ce sont des associations à but non lucratif, basées sur la formalisation d'une pratique d'entraide informelle entre les individus dans une localité ou une structure pour faire face à un événement social heureux ou malheureux (baptême, décès, maladie, funérailles) et aux risques sociaux (maladies, décès, accident de travail).

Le partage des coûts : c'est un dispositif initié par l'offre de soin dont une partie est subventionnée par l'État et les prestataires de soins publics, les comités de gestion des centres de santé, les bénéficiaires et les communes et/ou les Hauts commissariats pour la prise en charge des soins chirurgicaux d'urgence. Les catégories sociales visées sont prioritairement les femmes enceintes et les enfants en bas âge.

Le système de prépaiement : Il consiste pour l'usager, membre du système, à payer une somme fixe une fois par an afin de bénéficier des soins tout au long de l'année. Ce sont les représentant·e·s de la communauté, à travers les comités de gestion des formations sanitaires mis en place par les populations locales qui gèrent le système en collaboration avec les agents de santé.

Cependant l'accès aux services sociaux de base est marqué par de multiples difficultés : le faible accès aux soins et à la protection sociale, la barrière financière, la faible qualité des soins et de l'accueil dans les centres de santé, le fait que cette mutualisation couvre essentiellement des prestations sanitaires et risques sociaux (mariages, décès).

On notera les avancées avec le vote le 5 septembre 2015 de la loi sur le régime d'assurance maladie universel (RAMU) et, plus récemment, la tenue du 3ème forum national de protection sociale en 2018 pour évaluer le bilan de la mise en œuvre du plan opérationnel de la protection sociale.

ASMADE, l'ONG burkinabé œuvrant pour les droits sociaux[117]

L'ONG burkinabé **ASMADE** créée en 1994 a pour objectif d'aider les organisations de base à traduire leurs préoccupations en projets réalistes pour participer à la lutte contre la pauvreté et œuvre pour la promotion des droits sociaux (santé, éducation…) des populations à la base.

Depuis 2003, ASMADE aide les communes à mettre en œuvre les mutuelles de santé communautaire. Cela concerne notamment les mutuelles de santé communautaires qui concernent un système de prévoyance, d'entraide et de solidarité, auquel les populations cotisent. Elles leur permettent ainsi un meilleur accès aux soins de santé.

Aujourd'hui, elle appuie plus de 125 mutuelles.

[112] Les ministres africains de la Santé réunis à Bamako en septembre 1987, sous l'égide de l'UNICEF et de l'OMS (lors de sa 37ème session du Comité régional), lancent une initiative pour relancer et revitaliser le système des soins de santé primaires (SSP) afin de les rendre accessibles, géographiquement et économiquement, tout en étant équitables pour l'ensemble de la population : c'est l'initiative dite " de Bamako " (IB). L'initiative a pour objet de revitaliser les systèmes de santé pour une extension du réseau de SSP, le développement des médicaments essentiels génériques (MEG), la mise en place d'un financement communautaire et du contrôle de la gestion par la communauté..

[113] Mutuelles de santé (Afrique Subsaharienne), Centre d'Économie Sociale, HEC Liège : lien : Mutuelles de santé (Afrique Subsaharienne) - Centre d'économie sociale (uliege.be)

[114] Ibid

[115] *Un lien profond entre mutuelles et coopératives*, Article de **Patrick Vanderhulst,** site de Louvain Coopération : Un lien profond entre mutuelles et coopératives | Louvain cooperation (louvaindev.org)

[116] SOLSOC, « L'économie sociale et solidaire : un levier de changement dans le Sud ? », (pp 13-15), Juin 2016.

[117] Site Web de l'ONG Asmade: http://ongasmade.org/new/

Réalisations :

- Appui à la mise en place de trois mutuelles de santé dans les communes rurales de Saaba, Koubri et Komsilga dans la province du Kadiogo ;
- Appui technique et financier à douze mutuelles de santé ;
- Formation des organes des mutuelles de santé sur le fonctionnement, la gestion administrative et financière des mutuelles de santé ;
- Formation des agents de santé et des membres des COGES des centres de santé conventionnés avec les mutuelles de santé sur la collaboration et la gestion administrative des mutuelles de santé ;
- Organisation de voyages d'études et d'échanges au profit des organes des mutuelles de santé à l'intérieur et à l'extérieur du pays avec d'autres mutuelles de santé ;
- Participation des mutuelles de santé au forum de la concertation des mutuelles de santé à Dakar au Sénégal ;
- Participation d'ASMADE au forum de la concertation des mutuelles de santé à Dakar au Sénégal ;
- Participation au processus de mise en place de la mutuelle de santé pilote urbaine en partenariat avec le BIT/STEP et le MTSS.

L'ONG a récemment a été sacrée lauréate du concours "Étoile d'or" de la jeunesse, édition 2020 lors de la journée internationale de la jeunesse à Koudougou (Burkina Faso). Ce concours, organisé par le Conseil régional de la jeunesse (CRJ)/Centre-Ouest, prime les associations et mouvements de jeunesse œuvrant pour le bien-être des jeunes.

Les micro-assurances de santé viennent en complémentarité des mutuelles existantes : elles reposent sur un système qui utilise le mécanisme de l'assurance et dont les bénéficiaires sont au moins en partie des personnes exclues des systèmes formels de protection sociale, en particulier les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles. Il se distingue des systèmes créés pour assurer la protection sociale légale des travailleurs de l'économie formelle.

4. LE NUMÉRIQUE

Le numérique en Afrique est une priorité pour une économie inclusive et durable. En effet, une récente étude de la Banque mondiale montre que le numérique transforme les modes de production et les conditions de travail. Le développement des TIC favorise la croissance et l'emploi, mais favorise aussi l'inclusion sociale des personnes fragilisées ou vulnérables. Par exemple, des applications mobiles permettent aujourd'hui aux femmes victimes d'agressions de trouver un soutien, aux agriculteurs en zone rurale de vendre leur production directement aux consommateurs et consommatrices, aux personnes à mobilité réduite de travailler à distance. Dans le continent africain, il favorise l'exploitation durable de l'énergie solaire, le suivi personnalisé des consommations d'électricité, la gestion intelligente des déchets, l'amélioration de la qualité de l'eau.

« *En cette période de crise, le numérique s'est révélé un outil essentiel pour mettre en place des solutions résilientes et inclusives* »[118]. Les disparités entre les régions africaines se reflètent aussi dans le numérique où les pays les plus avancés sont l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Kenya et le Ghana, loin devant les pays francophones comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire. La téléphonie mobile a aussi transformé le continent, car beaucoup de services digitaux ne sont conçus que pour le téléphone portable. De même les TIC peuvent par exemple aider les paysan·e·s à surveiller les champs à distance et peuvent réduire considérablement la charge de travail.

De ce fait, les solutions apportées par les TIC permettent d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement. Par exemple, les services de paiement et de transfert d'argent par téléphone tels que Mpesa au Kenya, Wari au Sénégal ou Orange Money présents dans de nombreux pays africains, qui sont des accélérateurs de la bancarisation. D'autre part, les effets directs et indirects, de la révolution numérique, participent à la transformation de l'environnement économique et social. L'argent mobile, c'est-à-dire le transfert d'agent par téléphone, permet par exemple des transactions plus rapides, plus sûres et à distance. L'accès à l'information est considéré comme un facteur de compétitivité. L'environnement numérique est aussi favorable à l'innovation et au développement d'entreprises.

Afin de développer les TIC, de nombreux défis restent à relever. La Banque mondiale en identifie principalement trois : besoin de développement des infrastructures, risque de fracture numérique et nécessité de

[118] Orange, « Le numérique en Afrique, une priorité pour une économie inclusive et durable », 24 septembre 2020. Consulté sur : https://oran.ge/3r7Qygm

renforcer les politiques publiques. Le financement des projets d'infrastructures reste peu assuré et globalement inférieur aux besoins. La voie du numérique ne pourra pas non plus porter ses fruits sans efforts importants en matière d'éducation, de formation et de renforcement des capacités.

Les technologies numériques modifient les modes de fonctionnement des Mutuelles, Coopératives et Organismes communautaires (MCCO, voir micro-assurance), notamment en termes de communication avec leurs membres mais aussi en termes de distribution. Au fil de leur développement, les MCCO pourraient éprouver des difficultés à maintenir un lien avec leurs membres. Les réseaux sociaux et les salons de discussion permettent aux MCCO de maintenir un sentiment d'interaction avec les membres. Certaines régions ont mis en place des canaux de distribution numériques plus rapidement que d'autres en raison de l'évolution des préférences des consommateurs.

Le développement des TIC pour permettre l'inclusion financière en Afrique

Burkina Faso, Mali, Bénin, Togo, Sénégal

Le réseau des caisses populaires du Burkina Faso, de Kafo Jiginew et de Nyèsigiso au Mali, de la Fececam au Bénin, de la Fucec au Togo ou encore du Pamecas au Sénégal ont été à l'origine du dispositif **Système d'information et de gestion (SIG)**, qui a été lancé le 8 octobre 2020 par les autorités burkinabè et les dirigeants de la Confédération des institutions financières en Afrique de l'Ouest (CIF).

Ce projet permet aux membres de ces coopératives d'épargne et de crédit de profiter des technologies pour réaliser des opérations à partir des terminaux de dernière génération, d'un smartphone ou d'une carte bancaire. Le partenariat consiste à moderniser le système d'exploitation des six réseaux de microfinance afin d'être capable de produire en temps réel des données financières comme le nombre de transactions réalisées et d'offrir de nouveaux services. Le projet vise ainsi à moderniser le système d'exploitation des six réseaux de microfinance afin d'être capable de produire en temps réel des données financières comme le nombre de transactions réalisées et in fine d'offrir de nouveaux services.[119]

L'exemple de SIMPLON, réseau ESS qui développe les TIC en Afrique

SIMPLON[120] est un réseau de fabriques numériques et inclusives en France et à l'étranger et a formé gratuitement plus de 11 476 personnes depuis 2013, dont 37% de femmes et 55% de personnes peu ou pas diplômées. C'est une entreprise sociale et solidaire qui entend faire du numérique un véritable levier d'inclusion pour révéler des talents différents peu représentés dans le digital et les métiers techniques du numérique.

SIMPLON est actif dans plusieurs pays africains tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Maroc et la république démocratique du Congo.

Simplon et AUF au Burkina Faso

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Simplon et l'Université Joseph Ki-Zerbo ont lancé en janvier 2020 la troisième Fabrique numérique Simplon-AUF en Afrique de l'Ouest (après celles de Dakar et d'Abidjan). La première promotion formera des jeunes burkinabés au métier de développeur web, pour 9 mois d'apprentissage. Les 30 apprenant·e·s de cette première cohorte ont moins de 35 ans, et 30 % sont des femmes.

Simplon en Côte d'Ivoire

Partant du constat des difficultés de l'insertion de la jeunesse ivoirienne dans le milieu du digital pour manque de compétences, Simplon s'est implanté en Côte d'Ivoire. Simplon en Côte d'Ivoire voit compte à ce jour le 48 jeunes Ivoirien·ne·s formé·e·s et inséré·e·s. En quelques chiffres, Simplon en Côte d'Ivoire ce sont 988 personnes sensibilisées au digital dont 290 enfants, 230 femmes et 17 personnes en situation de handicap. Notre mission est de participer au développement du pays dans l'éducation, l'emploi et l'économie numérique.

Simplon au Maroc

Simplon s'est implanté au Maroc à Youssoufia en Octobre 2018 avec sa première Fabrique "YouCode" comprenant 110 apprenant·e·s Développeur Web & Mobile. Cette première promotion a été lancée en partenariat avec l'OCP (Office Chérifien de Phosphates). Fort de ce succès, deux nouvelles promotions de 110 apprenant·e·s ont fait leurs rentrées en octobre 2019 à Youssoufia et Safi. Simplon a agrandi son réseau d'écoles numériques avec la rentrée prochaine de 60 Développeurs Web & Mobile. SoliCode a été créé en partenariat avec la fondation Mohammed V pour la solidarité.

Simplon en RDC

Kinshasa Digital Academy est une fabrique numérique du réseau Simplon.co qui offre des formations intensives et certifiante au métier du numérique. Premier centre de formation de ce genre en République Démocratique du Congo, Kinshasa Digital

[119] Nadoun Coulibaly, « Quand les coopératives d'épargne ouest-africains se mettent à la tech », 11 octobre 2020. Consulté sur : https://bit.ly/3xEqtP1
[120] Site Web de Simplon : https://simplon.co

Academy à l'ambition d'identifier, former et intégrer professionnellement des jeunes passionnés.

Deux formations ont été lancé en janvier 2020 : Développeur·se web et mobile et Référent·e Digital. Plus de 1000 personnes ont postulé pour la première cohorte de formation de la Kinshasa Digital Academy. 40 apprenant·e·s ont étés retenu·e·s, dont 40 % de femmes.

Simplon au Sénégal

Simplon s'implante au Sénégal en 2017, en partenariat avec Orange, par la création d'une école de code franchisée : la « Sonatel Academy ». Avec le soutien de la Fondation Société Générale et de l'Agence Universitaire de la Francophonie, une seconde fabrique ouvre ses portes dès 2018. En 2 ans, ce sont plus de 400 apprenant·e·s qui ont été formé·e·s aux métiers du numérique, avec un taux de sortie positive de plus de 75% à la suite des formations.
De plus, les programmes Women in Tech et Simplon Kids ont permis d'acculturer au numérique 50 femmes et 400 enfants en 2019.

Simplon en Tunisie

Simplon Tunis a lancé son premier cursus, visant à former 20 demandeurs d'emploi au métier de Développeur·se web & mobile et contribuer ainsi au développement d'un capital humain qualifié et l'inclusion d'un public éloigné de l'emploi.
Cette première promotion a été lancée en 2019 avec le soutien financier de la Fondation Société Générale et de la Région Ile-de-France et en partenariat avec le 15, un bâtiment au centre-ville de Tunis qui héberge des initiatives entrepreneuriales et offre un point d'ancrage à l'écosystème de startups en Tunisie.

5. L'ÉCO-TOURISME

L'écotourisme est « un voyage responsable dans les zones naturelles qui préserve l'environnement, soutient le bien-être de la population locale et implique l'interprétation et l'éducation » selon la Société internationale de l'écotourisme.

L'écotourisme contribue à la préservation du paysage naturel et est un facteur de développement de l'économie africaine. Il génère ainsi des projets dans les domaines de la protection de la biodiversité, bénéficiant du paiement des services écosystémiques, du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

Toutefois, en Afrique, le potentiel de l'écotourisme reste inexploité. En mettant l'accent sur la conservation durable il sera possible d'endiguer les problèmes de déforestation, de dégradation des terres et de l'extinction des espèces végétales et animales. Il pourra également être un moyen d'établir des zones protégées et de conservation, de réguler le développement d'infrastructures et l'expansion de l'agriculture, et trouver des solutions à la gestion inadéquate des déchets.

Tanzanie

L'Association Endallah[121] est née en 2009 en Tanzanie pour utiliser le tourisme comme un levier de développement pour les populations d'accueil tout en faisant découvrir l'Afrique à ses voyageur·se·s. Elle obtient la nationalité franco-tanzanienne en 2019, avec l'ouverture de son antenne en France. Depuis 2020 elle propose également des safaris et immersions au Kenya.

Endallah est engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche de tourisme responsable, équitable et solidaire. Elle a obtenu le label « Garantie Tourisme Equitable et Solidaire » qui certifie que 100% des voyages respectent les principes du commerce équitable et de la solidarité internationale.[122]

En 2020, Endallah a obtenu la **Palme du Tourisme Durable remise** par le ministère des Affaires Étrangères. L'association propose des voyage solidaires et engagés pour le développement à travers lesquels elle reverse 3% du voyage reversé à son fonds de développement pour des projets choisis et gérés par les locaux. Par ailleurs un montant du voyage est reversé à des aux ONG partenaires : Misingi en Tanzanie et Tumaini au Kenya pour mettre en place des projets d'aide au développement.

En 2019, les fonds l'organisme a collectés 14 660€ qui ont servi à financer un projet d'accès à l'eau potable pour une école Maasai au Lac Natron (Kenya) et une journée de safari pour l'école d'Endallah. D'autres projets incluent des programmes de

[121] Site web de l'association Endallah : https://www.endallah.org
[122] L'intégralité des critères, ainsi que la Charte du Tourisme équitable et solidaire sont disponibles sur le site internet du réseau du tourisme équitable et solidaire : https://www.tourismesolidaire.org/

sensibilisation à la protection de la vie sauvage, le soutien d'une école maternelle et l'aide financière sous forme de micro-crédit pour des familles en difficulté.

6. L'ENJEU DU PARTENARIAT SUD-SUD

La coopération Sud-Sud consiste à un échange de bons procédés et de bonnes pratiques utilisé par les États, les organisations internationales, les universités, la société civile et le secteur privé pour collaborer et partager des connaissances, des compétences et des initiatives réussies dans des domaines spécifiques tels que le développement agricole, les droits de l'homme, l'urbanisation, la santé ou bien encore le changement climatique.

Ce type de coopération donne l'opportunité aux pays du Sud de partager les approches et les techniques ayant réussi dans des pays aux profils similaires, à l'inverse d'importer des solutions qui peuvent être inadéquates. Dès lors, une bonne utilisation de ce mode de coopération pourrait contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide au développement.

Par ailleurs, certains pays ont des agences indépendantes dédiées à la coopération Sud-Sud, souvent rattachées à des ministères. Notamment en Afrique du Nord où l'institutionnalisation de la coopération Sud-Sud a connu une progression rapide et où on y trouve l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement (EAPD), l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) et l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT). Dès lors, ces expériences pourraient être partagées avec d'autres pays d'Afrique souhaitant mettre en place des agences dédiées.

Exemples de coopérations Sud-Sud

Maroc, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal

Un exemple récent également concerne l'Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration est un projet de partenariat entre le Maroc et 3 autres pays du continent africain : la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal[123].

L'objectif est de renforcer la gouvernance régionale entre pays du sud confrontés à des défis similaires en matière de migration.

Les échanges d'expériences et activités communes mis en œuvre par les quatre pays concernent :

- l'engagement des diasporas pour le développement local,
- la protection des droits des migrants,
- la mobilité professionnelle et les échanges universitaires.

Maroc, Côte d'Ivoire

L'initiative de la signature d'une convention cadre de coopération et de partenariat entre l'Université Internationale de Casablanca et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République de Côte d'Ivoire, en est un exemple.

Ce partenariat a favorisé les échanges académiques à travers l'attribution de bourses d'études pour les étudiant·e·s ivoirien·ne·s, l'accès à des séminaires de formation, et des plateformes de formations en ligne.

Dans le domaine du tourisme également, plusieurs accords de coopération ont été signés portant essentiellement sur le transfert de savoir-faire et d'expertise dans les domaines des statistiques, du classement des hôtels et des investissements touristiques.[124]

Maroc, Gabon

Le nombre de bourses dans l'enseignement supérieur public offert par le Maroc, à travers l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), a évolué de 60 en 2016 à 150 en 2020. Signe de la vitalité de la coopération entre les deux États.

[123] Fiche du projet : https://bit.ly/3B6tfIb
[124] Bouchra AIiboud Benchekroun, Aya Slaoui, « La coopération Sud-Sud entre le Maroc et ses partenaires africains : état des lieux et leviers de développement », 15 octobre 2018. Consulté sur : https://bit.ly/3ibO2Sb

La relation bilatérale a permis au Gabon de bénéficier de 150 bourses d'étude dans les universités publiques marocaines, via l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) : 130 pour la formation universitaire et 20 pour la formation professionnelle, faisant ainsi du Maroc la première destination des étudiants gabonais.[125]

Japon, Brésil, Mozambique

On peut citer également le projet de coopération triangulaire entre le JICA (Agence japonaise de coopération internationale), le Brésil et le Mozambique, pour transformer la savane du Mozambique en terre cultivable.[126]

Dans sa Déclaration de juin 2020, sur le rôle de l'ESS dans l'ère post COVID-19, l'UNTFSSE évoque la coopération Sud-Sud afin d'accroître les impacts de l'ESS. En guise de fin et au vu des nombreuses initiatives et exemples cités dans cet ouvrage, nous pouvons certainement affirmer que l'Afrique en a déjà beaucoup à partager.

« Tout en étant ancrées au niveau local, les organisations de l'ESS jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de solutions innovantes à des problèmes de nature mondiale, qui posent simultanément des défis à différentes communautés à travers le monde. Il est essentiel de promouvoir le partage des connaissances sur les solutions innovantes et les bonnes pratiques de l'ESS afin d'accroître la visibilité des initiatives et de promouvoir l'apprentissage mutuel et les échanges entre pairs. À cet égard, il s'est avéré que l'on peut accroitre les impacts de l'ESS grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (CSSCT). Fondée sur les principes de solidarité et de non-conditionnalité, la CSSCT est un instrument stratégique qui soutient les pratiques innovantes de l'ESS afin de les adapter aux possibilités et aux contextes locaux dans différentes parties du monde. Pour se rétablir après la COVID-19, il faut partager les connaissances, les compétences, les ressources et l'expertise en matière d'ESS tout en construisant des réseaux régionaux et interrégionaux centrés sur les personnes et fondés sur la solidarité. »[127]

7. LES ORGANISMES ESS EN AFRIQUE[128]

7.1 LES ORGANISMES CONTINENTAUX

UNION AFRICAINE

Le 9 septembre 1999, les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont publié une déclaration appelant à la création d'une Union africaine, en vue, notamment, d'accélérer le processus d'intégration du continent pour lui permettre de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale tout en s'attaquant aux problèmes sociaux, économiques et politiques multiformes aggravés par certains aspects négatifs de la mondialisation.

Dès lors, la vision de l'Union africaine est celle de : "Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale."

Cette vision d'une Afrique nouvelle, tournée vers l'avenir, dynamique et intégrée sera pleinement réalisée au prix d'une lutte acharnée sur plusieurs fronts et d'un effort à long terme. L'Union africaine est passée du soutien aux mouvements de libération dans les anciens territoires africains soumis au colonialisme et à l'apartheid à une organisation qui est le fer de lance du développement et de l'intégration de l'Afrique.

BAD – Banque Africaine de Développement

La BAD a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social.

[125] Loic Ntoutoume, « Enseignement supérieur : 150 bourses marocaines pour le Gabon en 2020 », 18 octobre 2020. Consulté sur : https://bit.ly/3rGwuls
[126] PwC Afrique francophone, « La coopération Sud-Sud, l'avenir de l'aide au développement ? ». Consulté sur : https://pwc.to/3yZVRAZ
[127] UNTFSSE, « Quel rôle pour l'économie sociale et solidaire dans la relance post-crise COVID-19 », p.6, lien : https://unsse.org/wp-content/uploads/2020/09/UNTFSSE-Statement-on-COVID-19-June-2020-fr.pdf
[128] Références non exhaustives

À cet effet, elle mobilise des ressources pour promouvoir l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

CPC – Conférence Panafricaine Coopérative

La CPC est un vecteur du développement durable et porte étendard du développement des coopératives en Afrique, utilise davantage l'entrepreneuriat coopératif comme fer de lance de la lutte contre la pauvreté, promouvant des pratiques, des formations et de la recherche-action dans le domaine coopératif conformément aux valeurs et principes coopératifs universels.

La CPC se réunit tous les deux ans et œuvre pour l'intérêt de ses membres (État, organisations faîtières coopératives d'envergure nationale, organismes africains œuvrant de manière effective pour la promotion des coopératives sur le continent) et du mouvement coopératif africain dans son ensemble.

RAESS – Réseau Africain de l'ESS

C'est un organisme né en 2010 sous l'initiative de 25 organisations de la société civile de pays du continent. Il réunit en son sein 22 Réseaux-pays (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Togo, Sénégal, Mali, Niger, CPC, IPD, Alliance Coopérative Internationale, Guinée, Guinée Equatoriale, Iles Maurice, Éthiopie, République Démocratique du Congo, Cap-Vert) agissant dans le domaine du développement durable inclusif.

Les objectifs du RAESS sont de Soutenir les plaidoyers de ses membres nationaux et exercer du lobbying pour que le réseau de l'économie sociale et solidaire de chaque pays soit représenté au sein du Conseil Économique et Social du pays concerné, Consolider la présence du RAESS tant au niveau national, régional et international, inscrire la démarche dans le cadre de l'Unité africaine de la stratégie de coopération Sud-Sud et Sud-Nord ainsi de soutenir et valoriser les activités des membres à travers le renforcement des capacités et d'expertise, et en les appuyant dans la diffusion et la communication de leurs activités.

LABORESS AFRIQUE – Observatoire Africain de l'ESS

L'organisme a pour objectif d'accompagner le renforcement institutionnel et le développement des capacités des réseaux-membres africains de l'ESS.

Pour ce faire, LABORESS vise à améliorer la connaissance des structures et des acteurs de l'ESS en Afrique, renforce les compétences des réseaux nationaux de l'ESS en Afrique, met à disposition des acteurs de l'ESS des expertises et un appui-conseil sur le champ de l'ESS et est un outil d'aide à la décision pour le pilotage et l'évolution des politiques publiques en matière d'ESS

ENDA – Environnement, Développement et Action

L'organisme a été créé en 1972 à Dakar au Sénégal avec la croyance d'un possible développement respectueux de l'environnement et dans la recherche permanente d'une justice sociale pour tous. ENDA Tiers monde a été créé dans le sud pour servir les populations du sud afin de lutter contre la marginalisation de ces populations et dans le cadre du développement durable. ENDA dispose de 24 organismes intervenant dans 42 pays différents.

7.2 LES RÉSEAUX ET ASSOCIATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES

En Afrique de l'Ouest

ROPPA – Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest

Il regroupe 13 organisations paysannes nationales membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo) et des organisations paysannes membres associées (Cap-Vert, Nigeria).

Dès sa création en juin 2000, à Cotonou, le ROPPA s'est positionné comme l'outil de défense et de promotion des exploitations familiales qui constituent le principal système de production agrosylvopastoral en Afrique de l'Ouest.

Le ROPPA a pour mission de « favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux ».

RENAPESS - Réseau national d'appui à la promotion de l'économie sociale et solidaire du Mali

C'est une association créée le 10 juillet 2003, sous l'impulsion de deux mouvances : la démocratie et la décentralisation au Mali.

Le RENAPESS participe au renforcement des capacités d'action de ses membres face aux défis du développement local, de la pauvreté et de la mondialisation de l'économie. Il contribue ainsi à améliorer leur accès aux besoins fondamentaux des citoyens par le biais d'équipements et services sociaux de base. Un plaidoyer fondé en faveur des politiques publiques est accessible aux membres du Réseau par la voie de la promotion de l'économie sociale et solidaire, sur la base de ses valeurs fondamentales. À travers ses activités, le réseau œuvre à une meilleure gestion de la croissance économique nationale, à la promotion de la souveraineté alimentaire et à la protection du patrimoine national.

GBESS – Groupe Béninois d'ESS

Le GBESS comprend 11 membres dont 2 unions de groupements de femmes, 1 fondation, 1 fédération des unions de producteurs, 1 réseau national de CAVECA (micro-finance) ; 5 ONGs. L'organisme a notamment été créé par l'ONG CBDIBA

Le GBESS intervient dans les domaines d'activité de ses membres, plus particulièrement les groupes de femmes pour lesquelles le Groupe apporte son assistance pour la gestion d'un projet de renforcement des capacités.

CBDIBA – Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base

C'est une Organisation Non Gouvernementale créée le 13 septembre 1990. Ses objectifs sont d'assurer une formation appropriée aux membres des organisations paysannes prises en charge et les appuyer pour la réalisation de leurs objectifs : infrastructures socio-économiques et communautaires, activités génératrices de revenus, développement des microentreprises et toutes autres initiatives capables de donner une impulsion au processus de développement durable.

Le CBDIBA appuie actuellement 350 groupements de femmes dans ses zones d'intervention, il appuie également quelques Unions des Producteurs des Communs du Zou et des Collines et le Conseil National des Femmes Rurales du Bénin (CONAFERBE).

Quant à la santé, elle dispose de l'Association de micro-assurance pour la santé communautaire (AMASCO).

RTESS – Réseau des Organisations de la Société Civile Togolaise

L'organisme regroupe toutes les organisations exerçant dans l'ESS au Togo. L'objectif est de mettre en synergie les efforts de chacun pour atteindre les objectifs de développement durable.

CERES – Centre de Ressources en entreprenariat Social & ESS du Togo

Le centre a pour mission de contribuer à l'ambition du Togo de devenir le Hub Ouest-Africain de l'entrepreneuriat social et de l'Économie sociale et solidaire, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan national de développement (PND) et à travers la mise en place des outils adaptés au développement économique, social et environnemental.

Le CeRES met en place des programmes de mentorats et d'incubation à l'endroit des entrepreneurs sociaux et met en œuvre des séminaires de formation et de sensibilisation des acteurs impliqués et à impliquer dans l'ESS au Togo.

Le centre structure également les acteurs en réseaux afin de constituer force de proposition auprès du Gouvernements, des institutions nationales et internationales. Il lance ainsi le réseau de jeunes entrepreneurs pour l'ESS, le réseau des acteurs de médias pour l'ESS, le réseau des maires pour l'ESS, le réseau des parlementaires pour l'ESS.

RIESS – Réseau ivoirien de l'ESS

Le Réseau Ivoirien de l'Économie Sociale et Solidaire (RIESS) a pour vocation de regrouper l'ensemble des organisations d'économie sociale de Côte d'Ivoire, afin de plaider leur cause auprès des pouvoirs publics et créer entre elles un réseau actif de solidarités et de services.

Le RIESS est membre du Réseau Africain de l'Économie Sociale et Solidaire (RAESS).

RACTES – Réseau des acteurs et des collectivités territoriales pour l'économie sociale et solidaire

Le RACTES vise à promouvoir l'ESS dans les politiques économiques locales décentralisées pour un système économique et social plus résilient, durable et inclusif. Le RACTES cherche à promouvoir des emplois de qualité, une croissance équitable, un progrès de la démocratie à la base et le développement durable. Des valeurs telles que la dignité humaine et une écologie durable doivent être les principes sous-jacents de chaque activité du RACTES.

https://www.ractes.sn/

En Afrique de l'Est

RWA-NOSW - ORGANISATION NATIONALE RWANDAISE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

L'Organisation Nationale des Travailleurs Sociaux du Rwanda est une organisation non gouvernementale qui promeut le changement social et le développement social et facilite le bien-être social et le développement social au Rwanda.

Les objectifs de celle-ci sont :

- Promouvoir le travail social en développant la suprématie de l'identité professionnelle, établir.
- Défendre les intérêts de tous les groupes de personnes vulnérables.
- Promouvoir la médiation pacifique des conflits au niveau individuel, familial et communautaire.
- Promouvoir le bien-être et le développement des individus, des groupes, des communautés et du pays en général en collaboration avec d'autres services sociaux et agences de développement social.

En Afrique centrale

REMCESS – Réseau des maires du Cameroun pour l'ESS

Le **REMCESS** a été proposé lors des sensibilisations aux collectivités et officialisé en Préfecture en septembre 2016. Ses objectifs sont, au niveau du plaidoyer, la **mise en œuvre d'actions de plaidoyer** communes à tous les membres afin de permettre aux Maires d'acquérir les moyens nécessaires au développement de l'ESS sur leur territoire.

Concernant les communes, l'objectif du réseau est un **accompagnement technique spécifique** pour chaque membre du Réseau afin que les collectivités territoriales décentralisées puissent être en mesure d'accompagner les OESS.

RESSCAM – Réseau camerounais de l'ESS

En Afrique du Nord

DarESS – Réseau Tunisien de l'ESS

Le programme ProgRESS Tunisie, qui met en place le Centre national de ressources de l'ESS : DarESS, est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre d'une action globale d'appui au gouvernement tunisien pour la mise en place d'une stratégie d'économie sociale et solidaire.

ProgRESS vise à :

- Capitaliser les expériences et valoriser les meilleures pratiques pour alimenter une pédagogie de l'ESS
- Produire des outils opérationnels, notamment des guides

LAB'ESS – Laboratoire ESS Tunisien

Le Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire vise à contribuer activement au développement durable des acteur·rice·s de l'innovation sociale pour répondre efficacement aux besoins socio-économiques du pays.

La mission du Lab'ess est double. D'une part, il héberge, forme, accompagne, promeut les entrepreneur·se·s sociaux·ales et organisations de la société civile tunisiennes pour changer d'échelle à travers un programme d'incubation inclusif. D'autre part, il a un rôle de facilitateur puisqu'il permet la connexion entre les différent·es acteurs·rices engagé·e·s afin de créer des synergies favorables à l'accélération des projets à impact et à la reconnaissance de l'ESS en Tunisie.

REMESS – Réseau Marocain de l'ESS

Le Réseau Marocain de l'Économie Sociale et Solidaire (REMESS) a été créé le 25 février 2006 à partir d'un parterre de 24 associations agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. C'est le premier réseau Marocain ouvert aux différentes composantes de l'économie sociale à savoir, les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les groupements d'intérêt économiques et les syndicats professionnels.

Il est l'un des espaces publics où on peut partager un débat libre sur les questions des responsabilités sociales et sociétales dans les projets de développement.

En Afrique du Sud

IEJ- INSTITUTE FOR ECONOMIC JUSTICE

L'objectif principal de l'IEJ est de fournir aux décideurs politiques et aux forces sociales progressistes d'Afrique du Sud l'accès à une analyse économique rigoureuse pour faire avancer le changement du système. Les interventions proposées par l'IEJ sont dans le but de faire progresser la justice sociale, promouvoir un développement économique équitable qui concrétise les droits socio-économiques, et garantir une économie prospère, démocratique, écologiquement durable et inclusive.

EARTHLIFE AFRICA

Earthlife Africa est une organisation à but non lucratif, fondée à Johannesburg, en Afrique du Sud, en 1988, qui cherche à offrir une vie meilleure à tous sans exploiter les autres ni dégrader leur environnement. Elle vise à encourager et soutenir les individus, les entreprises et les industries à réduire la pollution, à minimiser les déchets et à protéger les ressources naturelles.

L'objectif de l'organisme est d'atteindre une société vivant dans les limites écologiques du développement durable avec une distribution équitable des ressources pour tous, le respect de tous les êtres vivants et la fin de l'exploitation sociale, économique et environnementale.

AFASA – African Farmers Association of South Africa

AFASA est une association créée le 11 avril 2011 à Boksburg (Afrique du Sud). Elle a pour objectif plusieurs missions, notamment :

- La mise en place d'une infrastructure de gestion et d'administration appropriée au niveau provincial.
- Le développement de centres de services de soutien aux agriculteur·rices·s dans tout le pays, qui faciliteront l'acquisition de terres, l'obtention de facilités de crédit, la formation et le développement des compétences et l'accès aux technologies et aux assurances.
- La fourniture d'un enseignement supérieur et d'une aide financière aux agriculteurs vulnérables, aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées pour leur permettre d'acquérir des compétences en gestion d'entreprise agricole afin d'exploiter, de diriger et de gérer efficacement leurs activités agricoles.

- Le développement de produits de base agricoles, d'entreprises agricoles, d'usines de transformation, d'unités d'agritourisme et de coopératives agricoles à but lucratif.

8. LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DE FINANCEMENT

ONU – Organisation des Nations Unies

Le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** est l'agence principale de l'ONU pour le développement. Il contribue ainsi à la réalisation des ODD dans le cadre de nos activités dans quelque 170 pays et territoires.

Le PNUD aide les pays à atteindre les ODD par le biais de **solutions intégrées**. Les défis complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui - de la lutte contre les inégalités à la prévention des conflits - ne peuvent être résolus de manière isolée. Cela signifie aussi trouver des solutions qui répondent aux réalités quotidiennes des populations.

Le **Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'Économie sociale et solidaire (UNTFSSE)** a pour objectif d'accroître la visibilité de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sein du système des Nations-Unies et au-delà. Les membres et les observateurs du Groupe de Travail (ou Task Force) sont engagés à entreprendre des activités de collaboration pour : renforcer la reconnaissance du rôle des entreprises et des organisations de l'ESS pour le développement durable; promouvoir la connaissance de l'ESS et consolider les réseaux de l'ESS; soutenir la mise en place d'un environnement institutionnel et politique favorable à l'ESS; assurer la coordination des efforts internationaux, et créer et renforcer les partenariats.

Le travail de la Task Force prend la forme d'initiatives conjointes entre les membres : rapports et notes d'information, organisation d'événements liés à l'ESS en relation avec les processus et conférences des Nations Unies, et création de partenariats et de dialogues avec des entités gouvernementales et de la société civile.

OIT – Organisation Internationale du Travail

L'OIT a pour principaux objectifs de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

L'organisation est notamment à l'origine des programmes par pays pour la promotion du travail décent (PPTD) pour assister les États membres afin de réaliser des objectifs du travail décent à travers des moyens assortis d'un calendrier et dotés de ressources.

FAO - L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

La FAO aide les pays à élaborer des politiques, des stratégies et des programmes fondés sur des données concrètes pour atteindre l'ODD1, en promouvant une transformation structurelle inclusive, l'accès à la terre et aux ressources, une diversification des revenus, l'emploi décent et l'égalité homme-femme. L'Organisation s'efforce de renforcer les institutions rurales et l'accès des ruraux pauvres à la protection sociale.

OCDE – Organisation de Coopération et Développement Économique

L'OCDE travaille avec les gouvernements, les organisations régionales et les acteurs privés du continent pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques innovantes, adaptées aux différents contextes, afin d'améliorer le bien-être économique et social des africain·e·s. L'OCDE soutient ses partenaires dans la production de connaissances et de données ; nous facilitons le partage d'expériences et de points de vue à l'échelle internationale ; et encourage les décideurs africains à participer activement à la formulation des normes mondiales.

La Commission européenne

En février 2022, les dirigeant·e·s africain·e·s et européen·ne·s se sont mis d'accord sur une vision commune pour un partenariat EU-Afrique renouvelé[129]. Les objectifs du partenariat étant : la solidarité, la sécurité, la

[129] https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-africa/

paix, le développement économique durable et inscrit dans la durée et la prospérité pour les citoyens de l'Union africaine et de l'Union européenne, aujourd'hui et à l'avenir, en réunissant les peuples, les régions et les organisations. Ce partenariat renouvelé sera articulé autour des éléments suivants :

- un paquet d'investissements Afrique-Europe d'au moins 150 milliards d'euros qui contribuera à la mise en place **d'économies plus diversifiées, inclusives, durable et résilientes en assurant, entre autres, une croissance durable et la création d'emplois décents, notamment en investissant dans la création d'entreprises appartenant à des jeunes en Afrique**
- la fourniture à l'Afrique d'au moins 450 millions de doses de vaccin d'ici à mi-2022
- une coopération plus poussée au service de la paix et de la sécurité
- un partenariat renforcé en matière de migration et de mobilité
- un attachement au multilatéralisme

La coopération pour l'Afrique sub-Saharienne est gérée par la Direction Générale pour les Partenariats internationaux (DG INTPA) - https://ec.europa.eu/info/topics/international-partnerships_fr

La coopération pour l'Afrique du Nord est gérée par la Direction Générale en charge de la Politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement (DG NEAR) - https://ec.europa.eu/info/departments/european-neighbourhood-policy-and-enlargement-negotiations_fr - et plus spécifiquement au sein de la Politique du voisinage Sud - https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/european-neighbourhood-policy/southern-neighbourhood_en

9. LES RÉSEAUX, FÉDÉRATIONS ET ONG INTERNATIONALES

ACI – Alliance Coopérative Internationale

L'ACI est le gardien de la Déclaration sur l'identité coopérative, qui comprend une définition, 10 valeurs et 7 principes opérationnels : c'est le dénominateur commun minimum pour toutes les coopératives dans tous les secteurs et toutes les régions.

Pour mettre en œuvre ses activités, l'Alliance coopérative internationale est organisée autour d'un bureau mondial basé à Bruxelles, de quatre bureaux régionaux (Afrique, Amériques, Asie-Pacifique et Europe), de huit organisations sectorielles mondiales (agriculture, banque, commerce de détail, pêche, santé, logement, assurance, industrie et services) et de cinq comités et réseaux (genre, recherche, droit, jeunesse et développement).

ICMIF - Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance

La Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) représente les assureurs du monde entier, animés par des valeurs, se réunissent pour renforcer leurs organisations dans un environnement non concurrentiel. Elle existe pour soutenir les assureurs et pour renforcer leurs capacités organisationnelles.

RIPESS – Réseau Intercontinental de Promotion de l'ESS

Le RIPESS est un réseau mondial de réseaux continentaux engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire qui est né en 2002. Les réseaux continentaux du RIPESS (Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Europe, Afrique, Asie et Océanie) rassemblent à leur tour des réseaux nationaux et des réseaux sectoriels, assurant ainsi un fort ancrage territorial. Sa portée à la fois locale et globale lui donne une légitimité pour promouvoir l'ESS, favoriser des coopérations intercontinentales, et réaliser un plaidoyer à différents niveaux.

Le RIPESS porte dans ses gênes la volonté de contribuer à un changement systémique et transformateur, en démontrant notamment combien l'ESS apporte des réponses au niveau local face au système prédominant qui montre clairement ses limites. Ses membres croient à l'importance d'une mondialisation de la solidarité afin de construire et de renforcer une économie qui met les gens et la planète au centre de son activité.

ICOSI – Institut de Coopération Sociale Internationale

L'ICOSI est une association de solidarité internationale qui, depuis 35 ans, rassemble des acteurs et actrices reconnu·e·s de l'Économie Sociale et Solidaire, avec pour objectif de développer des projets de solidarité à destination des structures de l'Économie Sociale et Solidaire des pays en voie de développement.

GROUPE SOS

Le GROUPE SOS est organisation non lucrative dont le but est de générer un impact social et/ou environnemental.

Une entreprise sociale diffère d'une entreprise traditionnelle : nous réinvestissons nos profits pour poursuivre nos missions sociales et environnementales, tout en assurant notre viabilité financière.

Avec plus de 21 500 personnes employées et 600 établissements et services, les actions du GROUPE SOS ont, chaque année, un impact sur plus d'1,7 millions de personnes, en France et à l'international.

SOLSOC

Solsoc est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud.

Son objectif est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques.

RECOMMANDATIONS

L'économie sociale et solidaire est un levier d'action à privilégier pour l'inclusion des territoires et des personnes, la souveraineté alimentaire, l'extension de la sécurité sociale, la formalisation de l'économie et la lutte contre le changement climatique. Les actions engagées par les structures de l'ESS ont fait leur preuve : elles participent au développement de l'ESS jusque-là création de lois, elles améliorent la qualité de vie des populations en créant de l'emploi, favorisent la production de produits locaux, et ce, dans un contexte de solidarité, valeur ancrée au sein de la population depuis des décennies. Dès lors, elle apparait comme une véritable solution pour encourager le développement économique et social dans chacun des pays africains.

Faute d'une méconnaissance globale de l'existence de l'ESS, une pluralité d'activités exercées par de nombreux citoyens entrent dans le champ de l'économie informelle. Ainsi, la formalisation de l'ESS permettrait une conscience commune de son impact dans l'activité économique des pays africains.

Jusqu'ici, il apparaît dans l'ensemble du continent que le volet social a été laissé pour compte par les gouvernements et a donc été pris en charge par les associations et autres organismes sociaux. En ce sens, le financement des politiques en faveur de l'ESS est essentiel pour la création de programmes de développement. En effet, il doit servir les acteur·rice·s et projets de l'ESS afin de proposer des activités innovantes, productrices d'externalités positives (sociales, économiques, environnementales) et qui permettent d'œuvrer pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et par ricochet les objectifs de développement durable.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS formule ainsi les recommandations suivantes :

- Afin que l'économie sociale et solidaire puisse se développer, il est urgent de renforcer sa visibilité auprès du public, ce qui passe entre autres par l'éducation et la recherche afin de toujours plus sensibiliser les citoyen·ne·s. Par ailleurs, cela permettrait aussi d'améliorer les collaborations et synergies entre l'ESS et ses partenaires.

- L'ESS ne peut se développer sans que les gouvernements prennent des mesures politiques pour instaurer un contexte favorable à son insertion. Ceci doit se faire notamment par l'intermédiaire de législation qui encadreraient l'économie sociale et solidaire, mais aussi par le biais des financements accordés aux entreprises sociales qui leur permettraient leur essor.

- Bien que les pouvoirs publics soient importants au développement de l'ESS en Afrique, ce développement ne peut se faire sans les différents acteur·rice·s présents sur le territoire. La petite échelle n'est pas à laisser de côté, au contraire, des projets locaux peuvent ensuite entraîner des projets au niveau régional puis national. Tous les acteur·rice·s de l'ESS doivent prendre des mesures nécessaires à sa progression, et ce, même s'il n'existe pas de législation qui encadre ce tiers-secteur dans la majorité des pays.

- L'enjeu de la lutte du chômage et le défi de l'employabilité auxquels les jeunes sont confrontés est également à souligner. Promouvoir et créer des formations pour les jeunes permettrait d'endiguer leur départ du continent. Il est fondamental de leur montrer que de nombreuses opportunités leur sont offertes. Ainsi, les acteur·rice·s de l'ESS doivent investir ce terrain en termes de formations professionnelles et formations continues, là où les formations académiques ont toujours été privilégiées.

- Plus globalement, l'enjeu du développement des structures sociales dirigées par des africain·e·s et pour la population africaine est majeur. Les africain·e·s doivent s'approprier les projets les concernant, étant les plus à même de savoir ce dont ils ont besoin et connaissant le mieux leurs pays. Ainsi, les initiatives locales doivent permettre le développement des TIC pour l'inclusion numérique du continent, l'alimentation locale dans un objectif de sécurité alimentaire mais aussi la protection sociale afin d'améliorer la qualité de vie des populations.

POST-FACE

Premier grand rendez-vous international de l'ESS organisé en Afrique depuis 2005

Sénégal – Dakar GSEF2023 !

Par Aude Saldana, Secrétaire Générale du GSEF

Avril 2023

Le GSEF **(Global Forum for Social and Solidarity Economy)** est une organisation internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS), en tant qu'outil du développement local inclusif et durable, centré sur l'humain et respectueux de l'environnement. Le GSEF considère que les changements systémiques commencent d'abord au niveau local, sur la base d'un partenariat entre la société civile et les secteurs public et privé.

Fondée en 2013 à Séoul, son siège social a été relocalisé à Bordeaux en 2022. Actuellement, la ville présidente est Bordeaux, et la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) en assure la co-présidence. En 2023, le GSEF regroupe 86 membres en provenance de 37 pays sur les cinq continents, dont 32 gouvernements locaux, 38 réseaux de l'ESS et des organisations de la société civile. Plus de 30 membres adhérents du GSEF sont africains.

Le GSEF promeut diverses formes de l'ESS y compris les entreprises sociales, les coopératives, les fondations, les mutuelles, et les groupes d'entraide qui placent l'individu avant les profits. Le GSEF est observateur auprès de l'UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy (UNTFSSE).

L'étude réalisée par Pour la Solidarité met en avant la richesse des innovations sociales qui relèvent de l'ESS sur le continent africain, tant dans une perspective historique, que dans son déploiement réel et souhaitable pour répondre aux défis sociaux et environnements du continent.

Pour illustrer la progression de la reconnaissance du rôle de l'ESS sur le développement économique en Afrique, je citerai plusieurs éléments marquants :

- Le Sénégal a adopté une loi-cadre ESS innovante en juin 2021, 5ème pays d'Afrique depuis 2016 à se doter d'un arsenal réglementaire général.
- À ce titre, le Sénégal fait partie du groupe de pays qui a appuyé l'adoption, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la résolution ESS en avril 2023.
- L'Union Africaine a développé une stratégie ESS sur 10 ans, déployée à compter de janvier 2023.

Pourtant, depuis 2005, aucun évènement international dédié à l'ESS n'a été organisé sur le continent africain. Après Séoul, Bilbao, Montréal, Mexico, la sixième édition du **Forum Mondial de l'Économie Sociale et Solidaire du GSEF se tient du 1er au 6 mai 2023** à Dakar au Sénégal, grâce à l'engagement de la Ville de Dakar, le RACTES et la Ministre de l'ESS et de la Microfinance du Sénégal.

Le Forum mondial de Dakar GSEF2023 bénéficie d'un contexte international favorable, après une année 2022 qui a vu l'adoption d'un plan européen pour l'ESS, une recommandation de l'OCDE et l'adoption d'une définition universelle de l'ESS par la Conférence Internationale du Travail. L'État du Sénégal, aux côtés de pays tels que la France et l'Espagne, a porté le projet de résolution ESS **visant à « promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement soutenable »**, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 18 avril 2023.

La transition des « économies informelles » vers des économies collectives et durables pour les territoires, a été identifiée comme thématique centrale du Forum de Dakar GSEF2023.

En effet le GSEF pilote tous les deux ans un Forum mondial sur l'économie Sociale et solidaire, co-construit avec les villes membres à travers les continents. Il est devenu un rendez-vous incontournable pour l'ESS rendant compte de sa vitalité. Chaque édition adopte une déclaration liant les villes hôtes et les participants qui formalise l'engagement d'œuvrer pour cette économie centrée sur l'humain et outil indispensable à l'atteinte des objectifs de développement durable. Ce rassemblement constitue une plateforme privilégiée

d'apprentissage mutuel, d'échange de connaissances et de visions sur l'ensemble des facettes de l'économie sociale et solidaire.

- Un premier objectif politique : le Forum réunit ainsi des élus et dirigeants du monde entier et des institutions internationales qui s'engagent à promouvoir l'ESS
- Le deuxième objectif axé sur les échanges d'expériences et d'expertises mises en œuvre sur tous les continents. Il permet de mettre en avant des innovations réussies portées par les gouvernements locaux et l'ensemble des acteurs engagés dans l'ESS, autour de sept thématiques et enjeux.

Outre son forum bisannuel sur l'ESS, le GSEF opère dans 5 domaines clés :

- Renforcement des capacités des gouvernements locaux (co-construction politiques publiques ESS, sensibilisation et formation)
- Échange d'expériences et pratiques : valorisation des innovation sociales
- Recherche et publications
- Création et soutien aux réseaux ESS locaux et nationaux
- Plaidoyer international pour la reconnaissance internationale de l'ESS

Le GSEF se positionne ainsi au côté des gouvernements locaux dans la co-construction de leurs politiques ESS et d'environnement favorables aux entités de l'ESS Une organisation comme le GSEF soutient le développement et le renforcement des réseaux d'acteurs privés et publics engagés dans l'ESS.

Le GSEF appuie les constats et les recommandations de la présente étude. Elles sont au cœur des échanges des préoccupations qui ont construit le Forum de Dakar. Ainsi, la valorisation des actrices et acteurs de l'ESS du continent africain est au cœur des objectifs du Forum. Les réseaux présentés dans l'étude, dont plusieurs sont membres du GSEF, montrent un dynamisme et un maillage riches sur lesquels les décideurs politiques peuvent s'appuyer pour déployer concrètement leurs engagements en faveur de l'ESS.

Parmi ses acteurs, la jeunesse incarne l'avenir. Cette réalité prend encore plus de sens en Afrique, où les jeunes de moins de 35 ans représentent deux tiers de la population du continent. Le GSEF accorde une place clé à cette jeunesse créatrice de valeurs sociales et économiques pour un monde plus juste et équitable. C'est ainsi que le Consortium Jeunesse Sénégal (CJS) a mobilisé les jeunes autour de l'organisation du Préforum dédié à la jeunesse de l'ESS les 1er et 2 mai 2023.

Un grand merci pour la production de cette riche étude qui souligne la diversité des pratiques et modèles expérimentés sur le continent africain, ainsi que les défis à surmonter pour la mise en place d'environnements favorables au développement de l'ESS sur le continent Africain

Pour tout contact :

gsef@gsef-net.org

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Afrique, *Premier rapport sur la coopération Sud-Sud en Afrique*, 16 octobre 2019. Disponible en ligne : https://bit.ly/3xJ5iVp
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Les coopératives agricoles contribuent à la sécurité alimentaire et au développement rural*, 2012. Disponible en ligne : https://bit.ly/3ATfxIu
- Organisation Internationale du Travail (OIT), *Vers plus de justice sociale : façonner l'avenir du travail en Afrique*, 11 novembre 2019. Disponible en ligne : https://bit.ly/2UIAnJX
- OIT, *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale. La renaissance du mouvement coopératif africain*, 3 mars 2010. Disponible en ligne : https://bit.ly/3z40MRl
- OIT, *Compte rendu provisoire 10-2*, 104ème session de la Conférence Internationale du travail, Genève, Juin 2015. Disponible en ligne : https://bit.ly/3rJXyQS
- OIT, *R193 - Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives,* 2002. Disponible sur : https://bit.ly/3i8tY4f
- OIT, *Programmes par Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD)*. Disponible sur : https://bit.ly/3ippfvd
- OIT, *Programme et budget pour la période biennale 2020-2021*. Disponible sur : https://bit.ly/3lz59QU
- OIT, *Économie sociale et solidaire : catalyseur d'innovation sociale en Afrique ?* Disponible sur wcms_856434.pdf (ilo.org)
- Alliance de Coopération Internationale (ACI), *Les coopératives sont un modèle pour l'Afrique de l'après 2020*, 1er décembre 2015. Disponible en ligne : https://bit.ly/2T334Rs
- ACI, *Résolution de l'assemblée générale de l'ACI sur les coopératives pour le développement*, Octobre 2019. Consulté sur : https://bit.ly/2Vi6tNH
- BAD (Banque Africaine de Développement), *Perspectives économiques 2021*, (pp. 22-23). Disponible en ligne : https://bit.ly/2URjRYR
- BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest), *Situation de la microfinance dans l'UEMOA au 31 mars 2021,* (p.2). Disponible en ligne : https://www.bceao.int/fr/publications/situation-de-la-microfinance-dans-luemoa-au-31-mars-2021
- UNTFSSE, *Quel rôle pour l'économie sociale et solidaire dans la relance post-crise COVID-19*. Disponible en ligne : https://unsse.org/wp-content/uploads/2020/09/UNTFSSE-Statement-on-COVID-19-June-2020-fr.pdf

PUBLICATIONS ET ARTICLES

- RIPESS, L'Afrique *se mobilise autour de l'ESS*, 2019. Disponible en ligne : https://bit.ly/3e7cdja
- RIPESS, *Souveraineté alimentaire : De quoi parle-t-on ? Quels défis ?* Disponible en ligne : https://bit.ly/3yTRhV7
- RIPESS, *Le Cameroun avance sur la voie de l'Économie Sociale et Solidaire avec RAESS,* 2022. Disponible en ligne : Le Cameroun avance sur la voie de l'économie Sociale et Solidaire avec RAESS. – RIPESS
- Madani Koumaré, *La vision africaine de l'économie sociale et solidaire*, 1er juin 2010. Disponible en ligne : https://bit.ly/3kaaxcQ

- POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, *La loi tunisienne sur l'économie sociale et solidaire*, Octobre 2020. Disponible en ligne : https://bit.ly/3ykzB4W
- SOLSOC, *L'économie sociale et solidaire : un levier de changement dans le Sud ?* Juin 2016. Étude disponible en ligne : https://bit.ly/3rryGgs
- SOLSOC, *L'économie sociale et solidaire, à l'heure du travail décent*. Étude disponible en ligne : https://bit.ly/2TsrrIx
- Abdou El Ashry, *Politiques de protection sociale en Égypte*. Étude disponible en ligne : https://bit.ly/3eo85vp
- Jean-Philippe Berrou, Thomas Eekhout, *L'économie informelle : un défi au rêve d'émergence des économies africaines ?* (Étude, 21 août 2019). Disponible en ligne : https://bit.ly/3wCbOvH
- Asma Ben Lazrak, *Empowerment et économie sociale et solidaire : étude de cas d'organisations féminines en Afrique de l'Ouest*, (Thèse, Université de Grenoble Alpes, 14 Juin 2016). Disponible en ligne : https://bit.ly/3klRxZ0
- Les mutualités libres, *L'avenir des mutuelles de santé au Bénin et au Togo*, (Rapport, 7 juin 2017). Disponible en ligne : https://bit.ly/2VABGLF
- Orange, *Le numérique en Afrique, une priorité pour une économie inclusive et durable*, 24 septembre 2020. Disponible en ligne : https://oran.ge/3r7Qygm
- Rima Le Coguic, *Miser sur la jeunesse africaine, c'est miser sur l'avenir du continent*, iD4D, 9 juillet 2019. Disponibe en ligne : https://bit.ly/3AQRs5b
- Elisabeth Peyroux, Olivier Ninot, *La révolution numérique en Afrique*, 1er juillet 2019. Disponible en ligne : https://bit.ly/3yPUYLc
- Ristel Tchounand, *Christopher Gakahu : « Le potentiel de l'écotourisme en Afrique est inexploité »*, La Tribune Afrique, 12 août 2018. Disponible en ligne : https://bit.ly/3k93Es5
- ORIGINAL – Arts & Culture, *L'artisanat un vecteur de valorisation du savoir-faire traditionnel*. Disponible en ligne : https://bit.ly/3k9jJ15
- Nashwa Zain, *Terre et facteurs d'empowerment des femmes : le mouvement coopératif en Egypte*, 26 octobre 2020. Disponible en ligne : https://bit.ly/3xNyOcI
- Edith Brou Bleu, *Maïmouna Koné, fondatrice de Dynexafrica,* 6 avril 2020. Disponible en ligne : https://bit.ly/2VLFppO
- Myriam Dahman-Saïdi, *L'économie sociale et solidaire au Maroc,* 28 avril 2015. Disponible en ligne : https://bit.ly/3wIzIFZ
- Mustapha Charif, Ali Menad, *L'expérience de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Algérie !* Septembre 2015. Disponible en ligne : https://bit.ly/3xGQGFP
- Gilbert Nyatanyi, René-Claude Madebari, *Burundi legislative landscape : Mining, taxation, and insurance*, 14 octobre 2014. Disponible en ligne : https://bit.ly/3hI4BWU
- Abdou Salam Fall, *Pour une économie sociale et solidaire*, Seneplus, 8 février 2019. Disponible en ligne : https://bit.ly/3icch2D

SITES INTERNET

- L'Union Africaine. Consulté sur : https://au.int/fr/node/3587
- ONU Femmes Afrique. Consulté sur : https://africa.unwomen.org/fr
- Le labo de l'ESS en Afrique. Consulté sur : http://laboress-afrique.org
- Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale), Consulté sur : https://www.cleiss.fr
- Coops4dev Africa. Consulté sur : https://coops4dev.coop/en/c4d-africa
- Site Web de Socioeco. Consulté sur : https://www.socioeco.org/index_fr.html
- Droit Afrique. Consulté sur : http://www.droit-afrique.com
- https://au.int/fr
- https://www.afdb.org/fr/propos/mission-et-strategie
- https://www.cpc-africoop.org/index.php/fr/

- http://www.ripess.org/reseaux-continentaux/afrique-et-moyen-orient/
- http://www.laboress-afrique.org/spip.php?article2
- https://endatiersmonde.org/en/en-bref
- http://roppa-afrique.org/spip.php?article31
- https://www.cbdiba.org
- https://www.facebook.com/rtesstogo/
- https://www.cerestogo.org/nos-missions/
- https://www.socialworkersrwanda.org/
- https://remcess.wixsite.com/info/presentation
- https://www.daress.tn/spip.php?page=sommaire
- https://www.labess.tn
- https://www.remess.ma/remess.php
- https://www.iej.org.za
- https://earthlife.org.za
- https://afasa.org.za/#
- https://www.icosi.org
- https://www.groupe-sos.org
- https://www.solsoc.be/
- https://www.africa.undp.org/content/rba/fr/home.html
- https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm
- http://www.fao.org/sustainable-development-goals/goals/fr/
- https://ec.europa.eu/info/africaeuropealliance_fr
- https://www.ica.coop/en
- http://www.oecd.org/fr/afrique/
- https://www.icmif.org
- http://www.ripess.org/

OUVRAGES

- ALTERNATIVES SUD (2021), Souveraineté alimentaire, *Démondialisation* (pp. 91-94), Belgique : SYLLEPSE
- ALTERNATIVES SUD (2020), *L'urgence écologique vue du Sud*, Belgique : SYLLEPSE
- ALTERNATIVES SUD (2015), *L'économie sociale et solidaire : Levier de changement ?* Belgique : SYLLEPSE
- Carlo Borzaga, Roger Spear (2004), *Trends and challenges for Co-operatives and Social Enterprises in developed and transition countries*, Trento- Italie: Edizioni31

CONFÉRENCES

- Évènement d'inauguration de DarESS, Webinaire en ligne organisé le 19 mars 2021, en présence de Denis Stokkink
- 2ème Forum International de l'Économie Sociale et Solidaire, « Quel cadre juridique pour l'ESS ? Regards croisés sur les expériences d'ici et d'ailleurs », Webinaire en ligne organisé le 6 avril 2021

ANNEXE

LES LÉGISLATIONS NATIONALES

Des lois cadres réglementant l'ESS ont été votées dans plusieurs pays africains, mais restent rares. Néanmoins, il est important de souligner que de nombreuses lois entrant dans le champ de l'ESS ont été votées, elles portent notamment sur les mutuelles et les coopératives.

À titre d'exemple, le droit des sociétés coopératives de l'espace OHADA (Bénin, Cameroun, Guinée, Sénégal, Tchad, Togo, Comores, Congo, Congo R.D, Gabon, Mali, Niger, République Centrafricaine, Burkina Faso) a représenté une grande avancée. Adopté le 15 décembre 2010, l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives (AUSCOOP) répond à une demande fortement exprimée par les coopérateurs de l'espace OHADA qui, n'étant pas soumis aux règles des sociétés commerciales, souhaitaient des règles spécifiques harmonisées à l'échelle régionale.

LES POLITIQUES NATIONALES SUR L'ESS : LEGISLATION, AVANCÉES, SÉCURITÉ SOCIALE, COOPÉRATIVES

AFRIQUE DU NORD

TUNISIE

COOPÉRATIVES

- loi de 2020/30 relative à l'économie sociale et solidaire (17 juin 2020)
- n° 67-4 du 19 janvier 1967 : « Établir les réglementations générales applicables à la coopération »,
- n° 84-28 du 12 mai 1984 : « Prévoir des unités coopératives de production agricole sur les terres agricoles détenues par l'État » et
- loi n° 2005-94 du 18 octobre 2005 : les « Sociétés mutuelles pour les services agricoles ».

SÉCURITÉ SOCIALE

Concernant la santé, la loi n°2004-71 du 2 août 2004, modifiée par la loi n°2017-47 du 15 juin 2017 institue un régime d'assurance maladie.

MAROC

COOPÉRATIVES

- loi 74-16 modifiant la loi 112-12 le 2 août 2018.

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi 98-15 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non-salariés exerçant une activité libérale,
- loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non-salariés exerçant une activité libérale.

ALGÉRIE

COOPÉRATIVES

- décret no 88-170 du 13 septembre 1988

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 15-02 du 4 janvier 2015

ÉGYPTE

COOPÉRATIVES

- loi n° 317 de 1956
- loi 267 de 1960 sur les institutions de coopération publique,

- loi 109 de 1975 sur les coopératives de consommateurs,
- loi 122 de 1980 sur les sociétés coopératives agricoles,
- loi 14 de 1980 sur le code de coopération du logement,
- loi 1 de 1990 sur les coopératives éducatives.

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 137 de 2010 sur la sécurité sociale

SOUDAN

COOPÉRATIVES

- *Cooperative Societies Act 1991*

SECURITE SOCIALE

- *Health Insurance Act, 2000*

AFRIQUE DE L'OUEST

BENIN

- loi sur le RAMU a été votée en décembre 2015, abrogée en 2016 suite à l'élection du nouveau Président.

BURKINA FASO

COOPÉRATIVES

- loi du 15 avril 1999 portant création des coopératives classiques et des groupements professionnels,
- loi du 14 mai 2009 portant création des coopératives d'épargne et de crédit,
- loi 10/92/ADP portant sur la création des associations,
- l'Acte uniforme sur le droit des coopératives 15 décembre 2010
- décret N° 2008-274/PRES/PM/MEF du 20 mai 2008
- l'arrêté N° 99/76/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 19 mai 1999.

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n°060-2015/CNT

CÔTE D'IVOIRE

COOPÉRATIVES

- Acte uniforme sur le droit des coopératives adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo),
- loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 2001-636 du 9 octobre 2001

GHANA

COOPÉRATIVES

- décret 252 du *National Liberation Council*
- instrument 604 de la législation
- réglementation 2015 de la *Cooperative Credit*

SÉCURITÉ SOCIALE

- *l'Insurance Act, 2006* (Act 724)

- La loi a été révisée et remplacée en 2012 par la Loi 852

NIGÉRIA

COOPÉRATIVES

- dans la Constitution de la République fédérale du Nigeria
- loi sur les sociétés coopératives nigérianes CAPN98 2004.

SÉCURITÉ SOCIALE

- *l'Insurance Act 2003*,
- *l'Insurance Decree No. 2, 1997*

MALI

COOPÉRATIVES

- loi n° 2017-056 du 6 novembre 2017
- décret n° 2018-0043/P-RM du 16 janvier
- loi n°01-076 du 18 juillet 2001

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 09-015 du 26 octobre 2009

SÉNÉGAL

COOPÉRATIVES

- l'Acte uniforme sur le droit des coopératives adopté le 15 décembre 2010
- En juin 2021, le Sénégal a voté une loi innovante sur l'ESS

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 2003-14 du 4 juin 2003.

SIERRA LEONE

COOPÉRATIVES

- Co-operative Societies Act de 1977.

SÉCURITÉ SOCIALE

- *l'Insurance Act* en date de 2016.

TOGO

- loi de mars 2011

AFRIQUE CENTRALE

CAMEROUN

LÉGISLATION ESS

- loi 2019/004 du 25 avril 2019
- décret n°2020/0001 du 3 janvier 2020
- décret n°2022/042/PM du 23 mai 2022

COOPÉRATIVES

- loi n°92/006 du 14 août 1992
- l'Acte uniforme sur le droit des coopératives adopté le 15 décembre 2010.

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 2003-14 du 4 juin 2003 réglemente les mutuelles de santé.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

COOPÉRATIVES

- l'Acte uniforme sur le droit des coopératives adopté le 15 décembre 2010
- décret du 24 mars 1956 sur les coopératives
- loi n° 002/2002 et n° 003/2002 du 2 février 2002
- loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002
- loi n° 11/002 du 4 décembre 2011

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n°17/002 du 8 février 2017

GABON

COOPÉRATIVES

- l'Acte Uniforme en date de 2010

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 28/2016 du 6 février 2017.

TCHAD

COOPÉRATIVES

- L'Ordonnance no 025/PR/92 du 7 décembre 1992

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi portant sur la couverture santé universelle (CSU) le 3 juin 2019.

AFRIQUE DE L'EST

COMORES

COOPERATIVES

- loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

SECURITE SOCIALE

- loi n°11-001/AU du 26 mars 2011,
- décret n°11-141/PR du 14 juillet 2011

BURUNDI

COOPÉRATIVES

- loi n°1/12 du 28 juin 2017

SÉCURITÉ SOCIALE

- Code des assurances (la loi n° 1/02 du 7 janvier 2014)

DJIBOUTI

COOPÉRATIVES

- loi du 23 juin 2019

- loi n°16/AN/13/7ème L du 7 juillet 2013

SÉCURITÉ SOCIALE

- loi n° 24/AN/14/7ème L du 5 février 2014

RWANDA

COOPÉRATIVES

- loi n° 50/2007 du 18/09/2007
- loi n° 48/2013

SÉCURITÉ SOCIALE

- règlement no 2100/2018 - 00012 (614) du 12 décembre 2018.[130]

OUGANDA

COOPÉRATIVES

- loi sur les Sociétés coopératives (*Cooperative Societies Act*)
- *Tier 4 Microfinance and Money Lenders Act, 2016*
- *Microfinance Deposit Taking Institutions Act, 2003*.

SÉCURITÉ SOCIALE

- *Insurance Act, 2017.*

KENYA

COOPÉRATIVES

- En 2008, la loi sur les sociétés Sacco a été promulguée.
- *Co-operative Societies Act Chapter 490.*

SÉCURITÉ SOCIALE

- *L'Insurance Act (Chapter 487)*

TANZANIE

COOPÉRATIVES

- loi sur les sociétés coopératives (*The Cooperative Societies Act*) 2013 (Cap 112)
- loi sur l'audit et la supervision de la coopérative Act No. 15 of 1982
- loi sur la microfinance (*Microfinance Act*) No. 10 of 2018
- loi sur la microfinance (*Microfinance (SACCOs) Regulations*) 2019 (GN. No. 675 of 2019)
- loi sur les sociétés coopératives (*The Cooperative Societies Act*) No 15 of 2018 (Zanzibar)
- réglementation SACCO (*SACCOs Regulation*) 2019 LN No. 172 of 2019

SÉCURITÉ SOCIALE

- *L'Insurance Act, 2009*

ZAMBIE

COOPÉRATIVES

- loi n° 63 de 1970
- règles sur les coopératives de 1972

SÉCURITÉ SOCIALE

- *L'Insurance Act Chapter 392.*

[130] Les lois relatives à la sécurité sociale rwandaise sont répertoriées sur le site de la National Bank of Rwanda : https://bit.ly/2U5qKp7

MOZAMBIQUE

COOPÉRATIVES

- loi générale sur les coopératives 23/2009 (Loi n° 23, *New General Law of Cooperatives*).

SÉCURITÉ SOCIALE

- *Decreto-Lei No. 1/2010, 31 Dezembro de 2010*
- *Decreto No. 30/2011, 11 Agosto 2011.*

AFRIQUE AUSTRALE

BOTSWANA

COOPÉRATIVES

- *Cooperative Societies Act 1989* (No. 5, 1989) (Cap. 42:04).

SÉCURITÉ SOCIALE

- *l'Insurance Industry Chapter 46:01.*

AFRIQUE DU SUD

COOPÉRATIVES

- loi *Co-operatives Act* de 2005
- la seconde loi applicable aux coopératives est celle de 2007 .

SÉCURITÉ SOCIALE

- Concernant la santé*, l'Insurance Act 18, 2017*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1. **Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2. **Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3. **Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4. **Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :

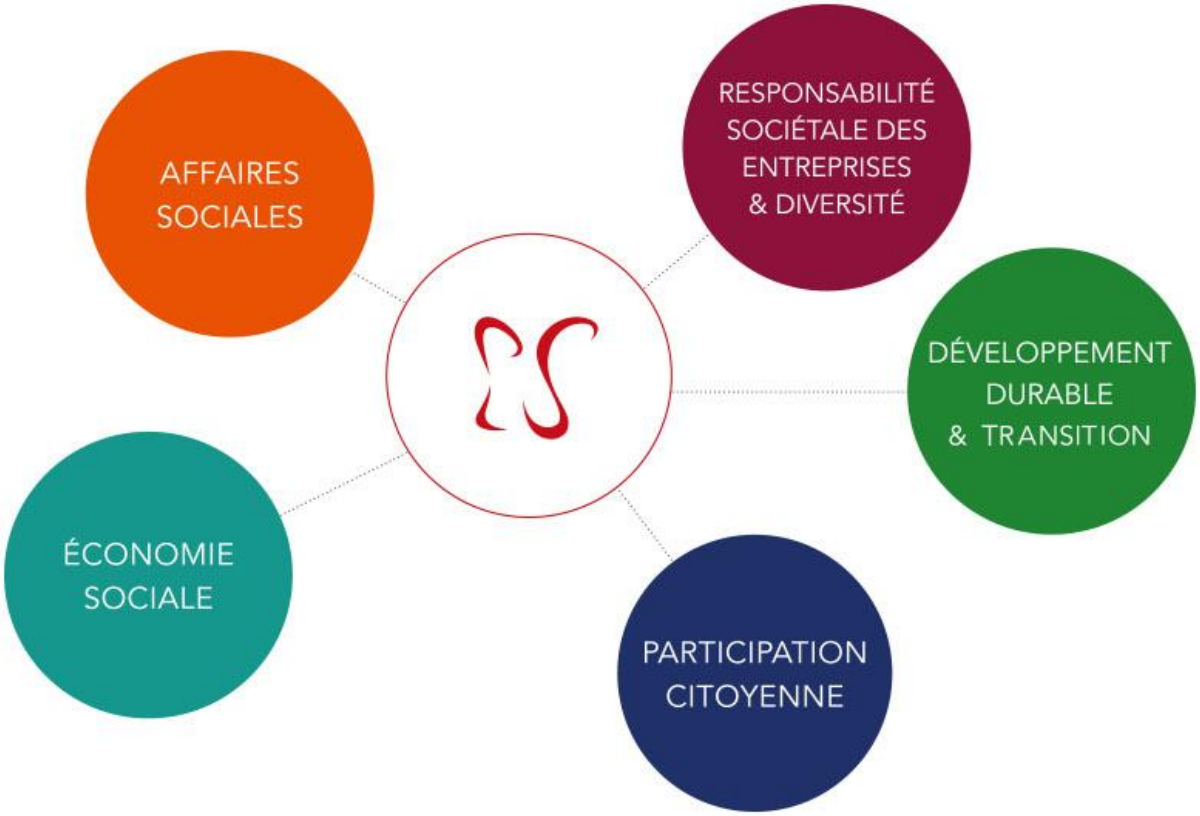

OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ACTUALITÉS – *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Nouveau pacte sur la migration et l'asile, Remi LETURCQ, avril 2021.*
- *Le recul du droit à l'avortement en Europe, Quentin BELLIS, mars 2021.*
- *Initiative citoyenne Européenne : La démocratie participative en panne, Quentin BELLIS, novembre 2020.*

NOTES D'ANALYSE - *Analyse de l'actualité socioéconomique européenne*

- *Introduction à l'économie sociale, Léa MONZIBILA, décembre 2022*
- *Justice sociale et environnementale sur le même rail, Zoé BEDELET, septembre 2022*
- *Un revenu d'autonomie pour les jeunes, un enjeu européen ? Zoé BEDELET, septembre 2022*
- *La conférence sur l'avenir de l'Europe, quels enseignements en tirer ? Rémi LETURCQ, août 2022.*
- *Les incubateurs au service de la transition sociale et environnementale : le cas du Maghreb, Inès BACCAR, avril 2022*
- *La sortie belge du nucléaire face à l'Europe,Frédéric DE NÈVE, septembre 2021.*
- *La sauvegarde de l'emploi en Europe face à la crise sanitaire, Quentin BELLIS, novembre 2020.*
- *Les territoires zéro chômeur de longue durée : enjeux et perspectives, Yann PAPE, novembre 2020.*
- *La Loi tunisienne sur l'économie sociale et solidaire, Théo BURATTI, octobre 2020.*
- *Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées post-2020, Alexis WILLEMOT, octobre 2020.*

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.*
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ? PLS & SMart, n°36, juin 2017.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France. PLS & SMart, n°35, mai 2015.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie. PLS & SMart, n°34, mai 2015.*

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Illectronisme en Europe : une fracture numérique et sociale, Léa RENARD, mars 2023.*
- *La prison : l'ultime recours ? Marie CANIVET, janvier 2023.*
- *L'éco-anxiété chez les jeunes, Elisa DAGEVILLE, octobre 2022.*
- *La démocratie sur le fil du rasoir, comprendre la conférence sur l'avenir de l'Europe, Rémi LETURCQ, mars 2022.*
- *ESS, territoires ruraux et urbains, juin 2021.*
- *De la friture à la pompe, Mathilde MOSSE et Alexis WILLEMOT, mai 2021.*
- *L'emploi des travailleur.se.s âgé.e.s en Europe, Yann PAPE, février 2021.*
- *Vers un salaire minimum en Europe ? Le Graal de l'Europe sociale, Alexis WILLEMOT, février 2021.*

Toutes les publications POUR LA SOLIDARITÉ - PLS sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Études & Dossiers » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

Wallonie

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Francophones Bruxelles